



Bureau
international
du Travail
Genève



L'action de l'**IPEC** contre le travail des enfants *Faits marquants 2006*

Février 2007

Programme
international
pour
l'abolition
du travail
des enfants

L'ACTION DE L'IPEC CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

Faits marquants 2006

Programme international
pour l'abolition du travail des enfants

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

IPEC

L'action de l'IPEC contre le travail des enfants: Faits marquants 2006

Genève, Bureau international du Travail, 2007

ISBN 978-92-2-219648-7 (Print)

ISBN 978-92-2-219649-4 (Web PDF)

Egalement disponible en anglais: *IPEC action against child labour: Highlights 2006*, ISBN 978-92-2-119648-8 (Print), ISBN 978-92-2-119649-5 (Web PDF) Genève, 2006 et en espagnol: *La acción del IPEC contra el trabajo infantil: Hechos sobresalientes 2006*, ISBN 978-92-2-319648-6 (Print) – ISBN 978-92-2-319649-3 (Web PDF), Geneva, 2006.

Données CIP: travail des enfants, programme de l'OIT, coopération technique, service consultatif, pays en développement

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org ou par notre site Web: www.ilo.org/publns

TABLE DES MATIÈRES

vii Abreviations

ix Résumé

Partie I. Rapport d'activité

3 1. Situation actuelle du travail des enfants

- 3 1.1. Des progrès dans la réduction du travail des enfants dans le monde
- 3 1.2. Quelles sont les raisons de la diminution du travail des enfants?
 - 4 1.2.1. *L'Amérique latine passe le cap; des efforts supplémentaires sont nécessaires pour l'Afrique et l'Asie*
 - 5 1.2.2. *La plupart des enfants qui travaillent sont dans l'agriculture*
- 6 1.3. La réponse et la stratégie de l'IPEC
 - 6 1.3.1. *L'objectif*
 - 6 1.3.2. *De la théorie à l'action: une stratégie guidée par l'expérience et les enseignements retirés*
 - 7 1.3.3. *Aller de l'avant: le Plan d'action globale pour 2006-2010*
 - 10 1.3.4. *Suivi du programme d'évaluation de l'IPEC par l'OIT*
- 10 1.4. Coopération tripartite
 - 11 1.4.1. *Gouvernements*
 - 13 1.4.2. *Employeurs et travailleurs*
- 14 1.5. Autres partenariats
 - 14 1.5.1. *Collaboration au sein de l'OIT*
 - 16 1.5.2. *Collaboration avec d'autres organisations internationales*
- 18 1.6. Amélioration et partage des connaissances
 - 18 1.6.1. *Nouvelles recherches notables de l'IPEC en 2006*
 - 20 1.6.2. *Outils pour les dirigeants et le personnel du terrain*
 - 23 1.6.3. *Systèmes d'information pour la gestion et le partage des connaissances*
- 23 1.7. Intégration des questions de genre
 - 24 1.7.1. *Exemples récents du travail de l'IPEC pour l'intégration du genre*

27 2. Réalisations par rapport aux objectifs fixés

- 27 2.1. Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif opérationnel de l'IPEC en 2006
 - 27 2.1.1. *Pays qui continuent à progresser dans la réalisation de nouvelles interventions*
- 28 2.2. Rapport sur d'autres indicateurs d'importance pour l'IPEC
 - 30 2.2.1. *Les mandants utilisent les techniques, les méthodologies, la recherche et les bonnes pratiques*
 - 30 2.2.2. *Ratifications des conventions de l'OIT sur le travail des enfants*

31 3. Questions opérationnelles et organisationnelles

- 31 3.1. Coopération technique, conseils consultatifs et campagnes globales de sensibilisation
 - 32 3.1.1. *Exécution du programme*

- 32 3.1.2. *Appui de la communauté des donateurs*
- 35 3.1.3. *Services techniques consultatifs à l'échelon national*
- 36 3.1.4. *Campagnes globales de sensibilisation de l'IPEC*
- 38 3.1.5. *Perspectives régionales des programmes et projets de l'IPEC*
- 47 3.2. *Evaluation du programme et de son impact*
- 47 3.3. *Gestion, personnel et financement du programme*
- 48 3.3.1. *L'IPEC au siège*
- 48 3.3.2. *L'IPEC sur le terrain*
- 49 3.3.3. *Développement des ressources humaines*
- 50 3.3.4. *Procédures opérationnelles*

Partie II. Points forts thématiques

53 1. Le travail des enfants dans le secteur agricole

- 53 1.1. *Faire de l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture une priorité*
- 55 1.2. *Pour réduire le travail des enfants dans l'agriculture, il faut surmonter d'énormes obstacles*
- 56 1.3. *Le travail de l'IPEC dans le secteur agricole*
- 56 1.4. *Aller de l'avant*
- 56 1.4.1. *Coopération avec les agences et les organisations agricoles internationales*
- 57 1.4.2. *Journée mondiale contre le travail des enfants 2007*
- 58 1.4.3. *L'emploi des jeunes dans l'agriculture*
- 58 1.4.4. *Liens avec l'emploi rural et la réduction de la pauvreté*
- 58 1.5. *Conclusion*

59 2. Le rôle des organisations d'employeurs et de travailleurs dans la lutte contre le travail des enfants

- 59 2.1. *Le rôle central des organisations d'employeurs et de travailleurs dans le mouvement mondial contre le travail des enfants*
- 60 2.2. *Types d'engagement de la part d'organisations d'employeurs et de travailleurs*
- 60 2.2.1. *Campagnes de promotion et de sensibilisation*
- 61 2.2.2. *Dialogue social et alliances sectorielles*
- 61 2.2.3. *Renforcement des capacités*
- 61 2.2.4. *Observation et suivi du travail des enfants*
- 61 2.2.5. *Développement des politiques nationales*
- 62 2.2.6. *Promotion des normes internationales*
- 62 2.2.7. *Participation à des groupes de travail mondiaux*
- 62 2.2.8. *Collaboration avec les institutions régionales*
- 62 2.2.9. *Assistance directe aux enfants travailleurs et à leur famille*
- 63 2.2.10. *Création de réseaux avec d'autres partenaires de la société civile*
- 63 2.2.11. *Recherche*
- 63 2.2.12. *Réunions en vue de partager les expériences et de développer des politiques*
- 63 2.2.13. *Mobilisation des ressources*
- 64 2.3. *Défis posés aux partenaires sociaux*
- 64 2.4. *Vers un plan d'action*

67 3. Les transferts conditionnels en espèces et le travail des enfants: expériences et opportunités

- 68 3.1. *L'impact des programmes de transferts conditionnels en espèces sur le travail des enfants*
- 69 3.2. *Les inconvénients et la reproductibilité*
- 70 3.3. *Quelle voie pour l'avenir?*

Annexes

- 73 **Annexe I.** Suivi de l'évaluation globale de l'IPEC 2004
- 75 **Annexe II.** Progrès des états membres liés à la mise en œuvre des conventions n° 138 et n° 182 avec l'appui de l'IPEC
- 79 **Annexe III.** Progrès réalisés vers la ratification universelle
- 81 **Annexe IV.** Tableaux financiers
- 93 **Annexe V.** Evaluations achevées en 2006

Encadrés

- 13 **Encadré 1.** Les pays de langue portugaise s'unissent dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants
- 21 **Encadré 2.** En Indonésie une étude apprécie les attitudes à l'égard du travail des enfants et de l'éducation
- 24 **Encadré 3.** Aide aux filles retirées du travail urbain informel au Bangladesh
- 25 **Encadré 4.** Au Kenya les filles reçoivent une formation pour les professions traditionnellement masculines
- 37 **Encadré 5.** SCREAM modifie les comportements vis à vis du travail des enfants en Afrique anglophone
- 54 **Encadré 6.** Exposition aux pesticides – un grave danger pour les enfants
- 57 **Encadré 7.** Un programme pilote pour les enfants travailleurs des familles agricoles migrantes en Turquie

Tableaux

- 5 **Tableau 1.** Evolution globale de l'activité économique des enfants par région, 2000 et 2004 (5-14 ans)
- 28 **Tableau 2.** Indicateurs de performance, objectifs et résultats obtenus en 2006 en vue des réalisations des objectifs pour 2006-2007
- 29 **Tableau 3.** Récapitulatif des progrès accomplis dans la réalisation de l'indicateur 1.2.a – par pays
- 29 **Tableau 4.** Autres progrès réalisés par les Etats membres ayant déjà fait l'objet d'un rapport
- 31 **Tableau 5.** Pays participant à l'IPEC: 2006
- 32 **Tableau 6.** Evolution des contributions depuis 2000
- 34 **Tableau 7.** Donateurs de l'IPEC (1992-2006)

Graphiques

- 4 **Graphique 1.** Evolution en pourcentage de la population enfantine et du nombre d'enfants qui travaillent entre 2000 et 2004
- 33 **Graphique 2.** Dépenses de coopération technique par région sur la période 1999-2006
- 49 **Graphique 3.** Le personnel de l'IPEC au siège et sur le terrain
- 49 **Graphique 4.** Le personnel de l'IPEC selon le genre

ABRÉVIATIONS

ACP	Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) signataires de la Convention de Lomé
ACT/EMP	Bureau des activités pour les employeurs (OIT)
ACTRAV	Bureau des activités pour les travailleurs (OIT)
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
CIF	Centre international de formation (OIT)
CIST	Conférence internationale des statisticiens du travail
DECLARATION	Programme focal pour la promotion de la Déclaration (OIT)
DED	Section Conception, évaluation et documentation (IPEC)
DIALOGUE	Département du dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail (OIT)
DSRP	Documents de stratégie de réduction de la pauvreté
EPT	Education pour tous
GENDER	Bureau de l'égalité entre hommes et femmes (OIT)
IRIS	Système intégré d'information sur les ressources (OIT)
MIGRANT	Service des migrations (OIT)
NORMES	Département des normes internationales du travail (OIT)
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PAD	Programme assorti de délais (IPEC)
PAM	Programme alimentaire mondial
PARDEV	Département des partenariats et de la coopération pour le développement (OIT)
POM	Manuel de gestion des programmes (IPEC)
PPTD	Programme par pays de promotion du travail décent (OIT)
PROGRAM	Bureau de programmation et de gestion (OIT)
RSE	Responsabilité sociale de l'entreprise
SAFEWORK	Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (OIT)
SCREAM	Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias (IPEC)
SEAC	Comité consultatif externe du SIMPOC
SECTOR	Département des activités sectorielles (OIT)
SIMPOC	Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (IPEC)
SKILLS	Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité (OIT)

STAT	Bureau de statistique (OIT)
STEP	Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté (OIT)
TC RAM	Mécanisme d'allocation de ressources à la coopération technique (OIT)
TRAVAIL	Programme des conditions de travail et d'emploi (OIT)
UCW	Comprendre le travail des enfants
UITA	Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie restauration, du tabac et des branches connexes
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH/SIDA	Virus d'immunodéficience humaine/Syndrome immunodéficitaire acquis
YEN	Réseau pour l'emploi des jeunes
YET	Groupe de travail sur l'emploi des jeunes

Ce rapport constitue le rapport intermédiaire du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice biennal 2006-2007. La Partie I est consacrée à l'état actuel des connaissances accumulées en matière de travail des enfants. Elle résume la réponse proposée par l'IPEC au problème ainsi que ses stratégies adoptées pour aider les Etats membres de l'OIT à le prévenir et à l'éliminer. Elle met également l'accent sur les nombreux partenariats du Programme; évalue les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés par le Programme et budget de l'OIT en matière de travail des enfants; passe en revue les tendances de la coopération technique, les services consultatifs et la gestion du programme. La Partie II se concentre sur trois thèmes spécifiques présentant actuellement un intérêt pour le travail de l'IPEC.

PARTIE I. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Chapitre 1. Situation actuelle du travail des enfants

Le deuxième Rapport global du BIT sur le travail des enfants, *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée*¹, publié en mai 2006, résume les résultats de l'analyse des tendances en matière de travail des enfants réalisés par l'IPEC dans le monde entre 2000 et 2004. Selon les nouvelles estimations, le nombre d'enfants travailleurs a chuté de 11 pour cent entre 2000 et 2004 pour passer à 218 millions. La diminution de 26 pour cent du nombre d'enfants effectuant des travaux dangereux est mentionnée comme un signe de progrès particulièrement encourageant. La diminution impressionnante enregistrée en Amérique latine et dans les Caraïbes est en grande partie à l'origine de la diminution générale du travail des enfants, même si cette dernière est moins marquée en Asie et dans le Pacifique et si le nombre d'enfants travailleurs

en Afrique a en fait augmenté. En termes de secteurs, c'est l'agriculture qui emploie le plus grand nombre d'enfants; près de 70 pour cent du nombre total d'enfants travailleurs se retrouvent dans cette catégorie. Le Rapport indique également qu'il devrait être possible d'atteindre l'objectif de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016 en mettant plus particulièrement l'accent sur l'élimination du travail des enfants en Afrique.

Réponse et stratégie de l'IPEC

La convention de l'OIT n° 138 sur l'âge minimum (1973) et la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants (1999) sont désormais ratifiées respectivement par 147 et 163 Etats membres. La nécessité d'aider les gouvernements pour la mise en œuvre desdites conventions a conduit l'IPEC à réorienter progressivement sa stratégie pour mettre l'accent sur le travail préliminaire. Ceci implique un appui soutenu à la mise en place des plans nationaux d'action, la mise à jour et la mise en application de la législation nationale, ainsi que le renforcement des moyens d'action des principaux intervenants aux niveaux politique, de planification et de mise en œuvre. L'IPEC continue également à soutenir les interventions, dont les stratégies s'avèrent être viables pour la prévention du travail des enfants, le retrait des enfants du travail et la réhabilitation des anciens enfants travailleurs.

Il est reconnu depuis quelque temps, pour que l'action soit durable, les problèmes liés au travail des enfants devaient être intégrés dans les cadres du développement socio-économique aussi bien au niveau national que global. Sensibiliser à tous les niveaux et mobiliser un grand nombre d'alliances et de partenariats pour l'action demeurent des stratégies de première importance. Ces

¹ BIT: *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée*, Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail 2006 (Genève, 2006).

concepts sont mis en œuvre par l'IPEC dans le cadre des programmes nationaux assortis de délais pour l'élimination des pires formes de travail des enfants et adoptés par 23 pays depuis 2001. La stratégie actuelle de l'IPEC est intégrée dans le Plan d'action pour 2006-2010, qui est résumé dans la section 1.3.3.

Principaux partenariats

Les sections 1.5 à 1.7 passent en revue les nombreux partenariats de collaboration mis en place par l'IPEC pour la période allant jusqu'à 2006-2007. Ceci implique la collaboration avec les mandants tripartites de l'OIT (gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs), les autres départements de l'OIT et les programmes pertinents des autres agences du système des Nations Unies.

La collaboration avec les mandants tripartites de l'OIT est importante pour le Programme et fait partie de l'approche initiale de l'IPEC dans chaque pays où il intervient. L'IPEC estime que les gouvernements devraient être le moteur de l'élimination du travail des enfants et fournit un certain nombre d'exemples pour montrer comment certains gouvernements partenaires de l'IPEC s'organisent pour éliminer le travail des enfants. L'IPEC reconnaît que davantage d'organisations d'employeurs et de travailleurs devraient être associées à son travail et les débats ultérieurs se concentrer sur une implication accrues du rôle des partenaires sociaux. Ce sujet est traité en détail dans le Chapitre II, Partie II.

Au sein de l'OIT, l'IPEC fait appel aux compétences d'autres départements afin d'accroître au maximum l'efficacité de ses efforts pour éliminer le travail des enfants. Ceci a pris une importance grandissante en vue d'améliorer la coordination des activités de l'IPEC avec celles du Programme par pays de promotion du travail décent de l'OIT.

La stratégie de l'IPEC pour intégrer les problèmes liés au travail des enfants et son élimination dans des programmes plus vastes de réduction de la pauvreté et dans les Objectifs du millénaire pour le développement a conduit à une collaboration plus intensive avec d'autres agences du système des Nations Unies. Identifier les synergies et mettre en place des projets conjoints avec les programmes des Nations Unies est devenu pratique courante aussi bien sur le terrain qu'au Siège.

Développement et partage des connaissances

L'IPEC publie chaque année de nombreuses études, des rapports de synthèse, directives, bonnes pratiques et projets de formation. Nombre d'entre eux sont élaborés dans les bureaux de l'IPEC sur le terrain en rapport avec les projets et sont destinés à affiner le contenu et l'objectif des programmes d'intervention. Les autres fournissent des conseils sur les particularités locales et la politique à l'intention des décideurs. L'IPEC poursuit des recherches en vue de renforcer la base de connaissance sur le travail des enfants et sur les moyens de l'éliminer. La section 1.6 passe en revue les diverses études et outils disponibles en 2006 pour les dirigeants politiques et les travailleurs sur le terrain. Elle souligne également le travail en cours sur la gestion des connaissances afin d'accroître l'utilisation des connaissances acquises par l'IPEC et d'améliorer leur accessibilité.

Intégration du genre

Des efforts considérables ont été déployés pour l'intégration du genre dans le travail de l'IPEC depuis 2000, année où le Programme a mis en place un plan d'action sur la question et a entrepris de développer les compétences de tous les fonctionnaires. L'IPEC reconnaît que dans de nombreuses circonstances les différences liées au genre conditionnent l'efficacité et le caractère équitable des interventions visant les filles et les garçons dans le besoin. La section 1.7 traite d'un certain nombre d'efforts déployés récemment dans l'intégration des questions de genre dans la recherche, la formation et l'action directe.

Chapitre 2. Progrès relatifs à l'objectif du Programme et budget de l'OIT en matière de travail des enfants pour 2006-2007

L'IPEC est chargé de garantir la mise en œuvre du Résultat 1a.2 du Programme et budget de l'OIT 2006-2007: «Les Etats membres entreprennent des actions ciblées contre le travail des enfants, conformément aux conventions fondamentales de l'OIT sur le travail des enfants, en donnant la priorité à l'élimination urgente des pires formes de travail des enfants et aux solutions de rechange à offrir aux garçons et aux filles et à leur famille.» Les interventions entreprises par les Etats membres de l'OIT pour mettre en œuvre les deux conventions de l'OIT sur le travail des

enfants servent d'indicateur des progrès réalisés en ce sens. Ces interventions peuvent concerner les domaines suivants: l'approche du programme assorti de délais, la réforme législative, la formulation de politiques et de programmes spécifiques en matière de travail des enfants, l'intégration des problèmes liés au travail des enfants dans les politiques de développement, la collecte de données ou l'introduction de mécanismes de contrôle du travail des enfants.

Pour atteindre ce résultat, le Programme et budget pour 2006-2007 a fixé comme objectif la mise en œuvre de ces actions contre le travail des enfants par dix Etats membres supplémentaires. Cet objectif pour le biennium devrait être facilement atteint: deux Etats membres supplémentaires ont déjà mis en œuvre au moins deux interventions et huit en ont mis en œuvre une. Il convient de souligner que 48 des pays déjà mentionnés dans le rapport de 2004-2005 continuent aussi à mettre en œuvre des interventions.

Chapitre 3. Questions opérationnelles et d'organisation

L'IPEC opère actuellement dans 88 pays. La plus grande partie du travail et du financement de l'IPEC continue à être organisée autour de projets, dont la plupart sont réalisés sur le terrain. Ceux-ci vont de programmes régionaux axés sur le renforcement de la capacité à des programmes traditionnels par pays, en passant par des projets plus complets de soutien aux programmes nationaux assortis de délais. D'un point de vue régional, il y a eu une réduction progressive du soutien de l'IPEC aux pays d'Amérique latine au cours des deux dernières années car les gouvernements de la région ont appris à mieux gérer le problème du travail des enfants. La part des ressources de l'IPEC consacrée à l'Afrique a continué à augmenter suite à l'intégration de nouveaux groupes de pays, y compris les pays de langue portugaise et les pays qui sortent d'un conflit.

En termes d'exécution de projet, les dépenses totales ont augmenté en 2006 pour atteindre 74,3 millions dollars des Etats-Unis comparé à 70 millions en 2005. En 2006 les donateurs se sont engagés à verser 72,5 millions à l'IPEC. Les Etats-Unis, les Pays-Bas, la France, la Norvège et le Danemark sont actuellement les plus gros donateurs du Programme.

Services de conseil technique et campagnes mondiales

Un grand nombre de services techniques sont demandés au Siège de l'IPEC ou aux spécialistes du travail des enfants sur le terrain pour fournir aux pays un soutien actualisé en vue de la mise en œuvre des conventions n° 138 et n° 182. Le travail effectué par le service juridique de l'IPEC pour aider les Etats membres de l'OIT à réformer leurs lois en matière de travail est mis en lumière dans la section 3.1.3. Une mise à jour des activités du service statistique de l'IPEC, SIMPOC, est également présentée, y compris sa stratégie pour intensifier les efforts visant à renforcer les capacités nationales en matière de production et d'utilisation des données sur le travail des enfants.

L'IPEC soutient le mouvement mondial contre le travail des enfants à tous les niveaux, de la participation aux forums internationaux, au soutien des campagnes et de la mobilisation populaires. Le Programme comprend plusieurs activités spécifiques de campagnes internationales visant à sensibiliser le public en général, aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, notamment: la Journée mondiale contre le travail des enfants, la campagne Carton rouge au travail des enfants, l'Initiative de partenariat du 12 au 12 et le programme SCREAM (Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias).

Evaluation du programme et de l'impact

Trente-cinq évaluations ont été réalisées au cours de l'année 2006 et un peu plus de 50 sont programmées pour 2007. Cela représente en tout une augmentation d'environ 20 pour cent par rapport à 2004-2005. La section Conception, évaluation et documentation de l'IPEC (DED) continue à coordonner l'expérience acquise sur les évaluations de projets, à mettre en œuvre les nouvelles approches d'évaluation des programmes assortis de délais et à travailler sur les méthodes d'évaluation de l'impact liées à la mise en œuvre de politiques, à l'instauration d'institutions et à la mobilisation sociale. La DED a commencé à combiner de manière stratégique les évaluations de projets similaires pour une évaluation plus large des résultats. Les études sur l'évaluation de l'impact sont désormais régulièrement intégrées aux évaluations finales pour donner une image plus large de l'impact à long terme d'un projet donné. Les méthodes d'évaluation de l'IPEC sont parfaitement compatibles avec le nouveau cadre stratégique de l'OIT.

Gestion, personnel et financement du programme

Le suivi des divers audits et révisions du Programme effectué en 2004 et 2005 constitue toujours le principal centre d'intérêt en 2006 et le restera jusqu'à la fin du biennium. La direction du Programme œuvre à la diffusion des conclusions et des recommandations de l'évaluation globale du Programme de 2004, à la révision de ses méthodes de gestion en 2005 et des recommandations formulées dans les divers audits de projet entrepris par les auditeurs interne et externe en 2005.

L'IPEC compte actuellement 88 bureaux dans 75 pays et emploie 474 personnes de la catégorie professionnelle et des services généraux. Seul 11 pour cent du personnel de l'IPEC travaille au Siège à Genève. Néanmoins, le Programme continue à être confronté à une situation critique en ce qui concerne le personnel au Siège, largement tributaire des fonds extra-budgétaires.

PARTIE II. POINTS FORTS THÉMATIQUES

La Partie II du rapport examine trois sujets qui revêtent une importance particulière pour l'IPEC au cours de l'actuel biennium:

- ☐ Le Chapitre I, «**Le travail des enfants dans le secteur agricole**», traite des enjeux importants associés à l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture avec pour objectif l'année 2016 pour l'élimination de toutes les pires formes de travail des enfants dans le monde.
- ☐ Le Chapitre II, «**Le rôle des organisations d'employeurs et de travailleurs dans la lutte contre le travail des enfants**», décrit la façon dont ces organisations ont participé aux efforts déployés pour l'élimination du travail des enfants au cours des années et suggère pour l'avenir aux partenaires sociaux de l'OIT de nouvelles formes de contribution.
- ☐ Le Chapitre III, «**Les transferts conditionnels en espèces et le travail des enfants: expériences et opportunités**», étudie l'efficacité de ces mécanismes dans la réduction du travail des enfants en Amérique latine et analyse leur potentiel d'adaptation à d'autres régions du monde, notamment à l'Afrique.

L'IPEC accueille favorablement les suggestions et conseils des membres de la Commission de la coopération technique du Conseil d'administration de l'OIT, du Comité directeur international de l'IPEC, ainsi que des autres parties prenantes sur les sujets évoqués et les problèmes soulevés dans ces chapitres.

PARTIE I

Rapport d'activité 2006

1.1. DES PROGRÈS DANS LA RÉDUCTION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE MONDE

En mai 2006, le BIT a publié son deuxième Rapport global sur le travail des enfants – *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée*¹. Le rapport résumait les résultats d'une analyse réalisée par l'IPEC sur l'évolution du travail des enfants dans le monde². Selon les nouvelles statistiques, le nombre d'enfants qui travaillent a diminué de 11 pour cent entre 2000 et 2004 pour passer à 218 millions (voir figure 1). Le rapport faisait référence à plusieurs tendances majeures de cette diminution, et notamment la réduction importante du travail des enfants de moins de 15 ans et dans les travaux dangereux pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans. Le changement le plus marquant est cependant la forte diminution du nombre d'enfants qui travaillent en Amérique latine et dans la région des Caraïbes, qui a baissé de moitié par rapport à l'an 2000.

1.2. QUELLES SONT LES RAISONS DE LA DIMINUTION DU TRAVAIL DES ENFANTS?

Le Rapport global indiquait que la diminution générale du travail des enfants est probablement due à la combinaison de plusieurs facteurs. De nombreux pays à travers le monde ont adopté des politiques et des programmes qui ont eu un impact important sur la réduction du travail des enfants et le changement des attitudes concernant la nécessité de respecter les droits des enfants. Depuis 1999, 163 des 179 Etats membres de l'OIT ont ratifié la convention de l'OIT n° 182 sur les pires formes de travail des enfants. Le taux de ratification de la convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi a également augmenté ces dernières années pour atteindre aujourd'hui le chiffre de 147. La mobilisation des gouvernements, des employeurs, des

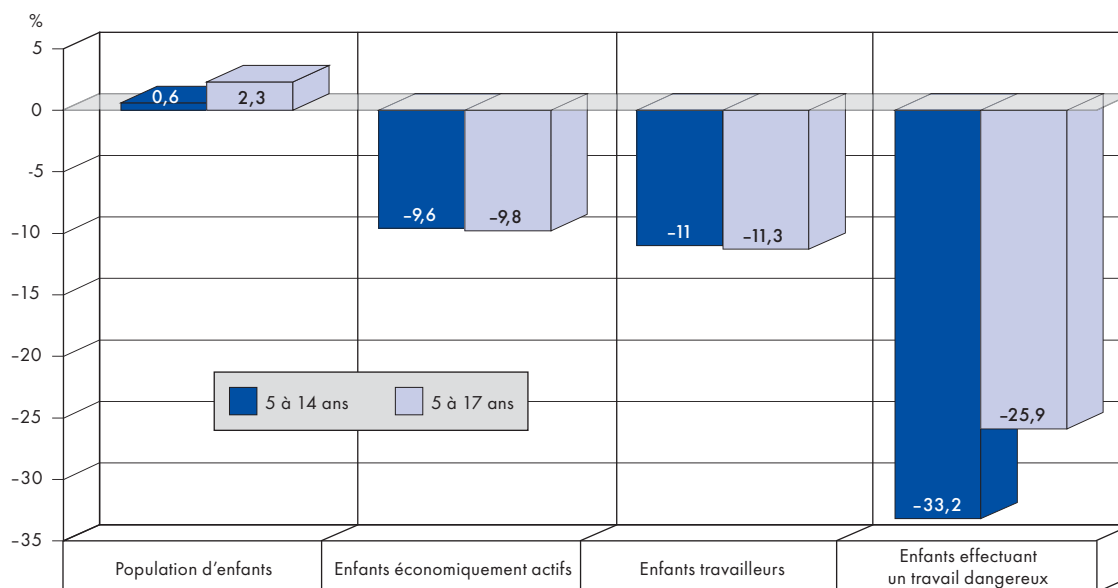
travailleurs, des organismes internationaux, des parlements, des organisations non gouvernementales, des autorités locales et du public en général a entraîné un véritable mouvement mondial pour l'élimination du travail des enfants. L'OIT, par le biais de l'IPEC, joue un rôle essentiel dans ce mouvement et a contribué à maintenir cette dynamique. Dans le monde entier, le message semble être reçu: il n'est plus acceptable que les enfants soient privés de leur enfance et d'une éducation simplement parce qu'ils sont pauvres et qu'ils doivent travailler.

La diminution du nombre d'enfants effectuant un travail dangereux est un signe particulièrement encourageant. Entre 2000 et 2004, le nombre d'enfants de 5 à 17 ans dans cette catégorie a diminué de 26 pour cent. La diminution a été encore plus importante – 33 pour cent – pour ceux, plus jeunes, entre 5 et 14 ans. Comme le Rapport global l'a fait observer, si une telle cadence peut être maintenue, il devrait être possible d'éliminer les pires formes de travail des enfants à l'horizon 2016. L'enjeu majeur est de maintenir la dynamique et il n'y aura pas place pour l'autosatisfaction. On estime à 126 millions le nombre d'enfants encore exploités dans des travaux qui nuisent gravement à leur sécurité, à leur santé et à leur bien-être, et environ 74 millions d'entre eux ont moins de 15 ans. La majorité de ces enfants vit en Afrique sub-saharienne et en Asie et sont extrêmement pauvres. La plupart vivent et travaillent dans des zones rurales, ce qui les rend moins accessibles que ceux des zones urbaines.

¹ BIT: *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée*, Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 2006 (Genève, 2006).

² Les estimations se fondent sur l'extrapolation des données sur le travail des enfants dans 60 enquêtes nationales auprès de ménages en fonction de la forme de travail des enfants, du groupe d'âge, du secteur d'activité et de la région. Les résultats ont été publiés dans F. Hagemann, Y. Diallo, A. Etienne & F. Mehran: *Global child labour trends 2000-2004* (BIT, Genève, 2006).

Graphique 1. Evolution en pourcentage de la population enfantine et du nombre d'enfants qui travaillent entre 2000 et 2004



Enfants économiquement actifs: tous les enfants de moins de 18 ans travaillant plus d'une heure par semaine dans une activité rémunérée ou non, à l'exception des travaux du ménage.

Enfants travailleurs: enfants qui travaillent en violation de la convention de l'OIT n° 138 sur l'âge minimum (1973).

Enfants effectuant un travail dangereux: enfants travaillant dans une activité ou une occupation qui, de par sa nature ou son type, se traduit directement ou indirectement par des effets dommageables pour la sécurité de l'enfant, sa santé ou son développement moral, comme cela est indiqué dans la convention de l'OIT n° 182 sur les pires formes de travail des enfants (1999).

Source: BIT: *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée* (Genève, 2006), p. 6.

1.2.1. L'Amérique latine passe le cap; des efforts supplémentaires sont nécessaires pour l'Afrique et l'Asie

Les nouvelles estimations permettent d'effectuer une ventilation régionale pour le groupe des 5-14 ans. Même si le taux d'activité économique³ a reculé dans toutes les régions, les progrès enregistrés en Amérique latine et dans les Caraïbes sont sans précédent. Dans cette région, le taux d'activité des enfants est passé de 16,1 pour cent en 2002 à 5,1 pour cent en 2004 (voir le tableau 1). Il était donc tout à fait approprié que le Rapport global de l'OIT soit lancé au Brésil par le Directeur général de l'OIT, M. Juan Somavia, et par le Président du Brésil, M. Luis Inacio Lula da Silva. La diminution de près de 70 pour cent du travail des enfants dans les Amériques enregistrée pour la période 2000-2004 représente une victoire de la volonté politique et du travail acharné de nombreux gouvernements

et organisations de la région. Plusieurs facteurs importants ont favorisé cette diminution dans toute la région, y compris des politiques et des programmes nationaux de grande envergure qui ont éradiqué le travail des enfants. Parmi eux, les projets de transferts conditionnels en espèces⁴ au Brésil et au Mexique qui visent une scolarisation durable. Aussi important que soit le changement dans la situation du travail des enfants, il ne faut pas oublier qu'il y a encore 5,7 millions de filles et de garçons qui travaillent en Amérique latine et dans la région des Caraïbes, alors qu'ils sont en-dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi ou qu'ils sont employés à des travaux qui doivent être abolis conformément à

³ La proportion d'enfants économiquement actifs par rapport à la population enfantine totale

⁴ Pour un aperçu de ces projets, voir la Partie II, Chapitre 3: «Les transferts conditionnels en espèces et le travail des enfants: Expériences et opportunités».

la convention de l'OIT n° 182 sur les pires formes de travail des enfants.

En Afrique sub-saharienne, région où le taux d'incidence du travail des enfants est le plus élevé, le léger fléchissement du taux d'activité des 5-14 ans, tombé de 28,8 à 26,4 pour cent, n'a pas été causé par une diminution du nombre d'enfants économiquement actifs, puisque ce nombre a en fait un peu augmenté. Cela s'explique par un taux de croissance démographique très élevé. L'extrême pauvreté, les effets de la pandémie de VIH/SIDA et les conflits ont en fait exacerbé le problème du travail des enfants en Afrique. Il y aurait aujourd'hui près de 50 millions d'enfants de moins de 15 ans qui travailleraient dans la région.

Dans la région Asie et Pacifique, on observe à la fois une diminution de la population infantine et du nombre d'enfants économiquement actifs, mais seulement une très légère baisse des taux d'activité. Avec 122 millions, le nombre d'enfants qui travaillent dans la région Asie et Pacifique est de loin le plus important du monde. Près de 18,8 pour cent des 650 millions des enfants de la région entre 5-14 ans sont économiquement actifs. Plusieurs des pires formes de travail des enfants sont encore d'importants sujets de préoccupation, y compris la traite d'enfants, l'exploitation sexuelle commerciale, l'asservissement des enfants, le travail domestique des enfants, le travail dangereux, ainsi que le recrutement et l'utilisation des enfants dans les conflits armés ou le trafic de stupéfiants.

Le chapitre 3 du présent rapport fournit des informations complémentaires sur des problèmes spécifiques auxquels sont confrontées les cinq régions où l'IPEC est actif, et présente les principaux programmes de l'IPEC et les projets qu'ils contiennent.

1.2.2. La plupart des enfants qui travaillent sont dans l'agriculture

Les nouvelles estimations mondiales ont également fourni pour la première fois une ventilation sectorielle des enfants travailleurs. L'agriculture, qui comprend des activités liées à la chasse, à l'exploitation forestière et à la pêche, est de loin le secteur qui emploie le plus grand nombre d'enfants. Près de 70 pour cent de la totalité des enfants de moins de 15 ans qui travaillent sont dans ce secteur. Celui-ci est suivi par les services, y compris le commerce de gros et de détail, les restaurants et les hôtels, les transports, les services aux personnes, etc., à 22 pour cent, et par l'industrie, y compris les travaux miniers et souterrains, la production manufacturière, la construction, qui compte pour les 9 pour cent restants.

Non seulement les travaux agricoles constituent la principale forme de travail des enfants, mais ils sont aussi la forme la plus dangereuse – seuls les travaux miniers et la construction sont considérés comme plus dangereux en termes d'accidents du travail ou de décès suite à ces accidents⁵. Bien que les enfants qui travaillent dans les fermes ne représentent pas la première forme de travail des enfants qui vienne à l'esprit, les risques potentiels sont nombreux. L'IPEC a fait appel à toute son expérience et à son savoir-faire pour traiter le problème sur une grande échelle. Un certain nombre de projets concernant plusieurs pays en Afrique et en Amérique latine ont

⁵ BIT: *Sécurité et santé au travail dans l'agriculture*. Rapport (VI) I, Conférence internationale du Travail, 88^e session, Genève, 2000, p. 3

Tableau 1. Evolution globale de l'activité économique des enfants par région, 2000 et 2004 (5-14 ans)

Région	Population infantine (en millions)		Enfants économiquement actifs (en millions)		Taux d'activité (en pourcentage)	
	2000	2004	2000	2004	2000	2004
Asie et Pacifique	665,1	650,0	127,3	122,3	19,4	18,8
Amérique latine et Caraïbes	108,1	111,0	17,4	5,7	16,1	5,1
Afrique sub-saharienne	166,8	186,8	48,0	49,3	28,8	26,4
Autres régions	269,3	258,8	18,3	13,4	6,8	5,2
Monde	1199,3	1206,6	211,0	190,7	17,6	15,8

Source: F. Hagemann, Y. Diallo, A. Etienne et F. Mehran: *Global child labour trends 2000-2004* (ILO, Geneva, 2006), p. iv.

été entrepris au cours des trois dernières années et la Journée mondiale contre le travail des enfants en 2007 a été consacrée à une plus grande sensibilisation aux problèmes. Le chapitre 1 de la partie II du présent rapport présente un aperçu des problèmes spécifiques au travail des enfants dans l'agriculture, et les travaux actuels et futurs de l'IPEC dans ce domaine.

1.3. LA RÉPONSE ET LA STRATÉGIE DE L'IPEC

1.3.1. L'objectif

L'OIT et ses mandants sont fermement engagés dans l'élimination du travail des enfants. L'IPEC a été créé en 1992 en vue de soutenir les efforts que fait l'OIT pour aider les Etats membres à remplir les obligations qui leur incombent en vertu de la convention n°138 sur l'âge minimum (1973). Dans une Résolution concernant l'élimination du travail des enfants, la Conférence internationale du Travail de 1996 a souligné la stratégie générale de l'Organisation pour l'élimination totale de tout travail des enfants, en donnant la priorité à l'élimination rapide de ses pires formes. Cet objectif, qui a été renforcé par l'adoption à l'unanimité en 1999 de la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants, est toujours poursuivi par l'IPEC⁶.

Groupes cibles prioritaires

Alors que l'objectif de l'IPEC est l'élimination de toutes les formes de travail des enfants, ses interventions directes cherchent à atteindre en priorité les enfants victimes des pires formes de travail. Celles-ci sont définies dans la convention n° 182 comme suit:

- ☐ toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage, ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés;
- ☐ l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques;
- ☐ l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notam-

ment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes;

- ☐ les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Toujours guidé par la convention n° 182, l'IPEC donne la priorité aux enfants les plus jeunes et accorde une attention particulière à la situation des filles.

1.3.2. De la théorie à l'action: une stratégie guidée par l'expérience et les enseignements retirés

Dès le début, la réponse de l'OIT aux défis du travail des enfants s'est fondée sur les informations qui étaient disponibles sur ce problème – y compris sa taille, son étendue et sa nature – ainsi que sur les expériences qui avaient été tentées pour le régler. Suite à l'introduction d'une importante coopération technique dans les travaux de l'OIT sur le travail des enfants, les expériences tirées des travaux sur le terrain ont aussi eu une forte influence sur la politique de l'OIT. En particulier, l'opinion selon laquelle il est nécessaire d'établir des priorités axées sur les personnes les plus exposées aux risques a été formulée dans la Résolution de la CIT sur le travail des enfants puis encore soulignée dans la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants (1999).

Vu les forts taux de ratification depuis 1999 des deux conventions n° 138 et n° 182 de l'OIT sur le travail des enfants, l'IPEC a été confronté à des demandes de plus en plus nombreuses de la part des Etats membres de l'OIT en matière d'assistance pour la mise en œuvre desdites conventions. Cela a conduit l'IPEC à réorienter sa stratégie en mettant plus l'accent sur le travail en amont et un soutien plus intense à la mise en place de plans d'action nationaux, de mise à jour et d'application de la législation nationale, ainsi que de renforcement des capacités des principaux acteurs aux niveaux de la politique, de la planification et de la mise en œuvre. Cela ne signifie pourtant pas que l'IPEC a renoncé à l'action directe en aval ciblant les communautés et les familles. Les interventions continuent à être soutenues pour

⁶ Pour une discussion sur la formulation des objectifs dans l'actuel Programme et budget de l'OIT 2006-2007, voir le chapitre 2.

démontrer qu'il existe des stratégies viables pour la prévention du travail des enfants, leur retrait du travail et la réhabilitation des anciens enfants travailleurs. De plus, la reprise et l'expansion des stratégies et des modèles d'interventions couronnées de succès sont encouragées, tandis que les expériences sont enregistrées et que des informations sont publiées sur les bonnes pratiques et les enseignements retirés.

L'IPEC a reconnu pendant quelque temps que pour que l'action soit durable, les problèmes concernant le travail des enfants devaient être intégrés aux cadres de développement socio-économique aussi bien au plan national que mondial. La sensibilisation à tous les niveaux et la mobilisation de toute une série d'alliances et de partenariats pour l'action restent les principales stratégies. Ce concept est intégré dans le programme assorti de délais (PAD) national de l'IPEC pour l'élimination des pires formes de travail des enfants, qui a été repris par 23 pays depuis sa création en 2001. Il s'applique également aux projets sous-régionaux de l'IPEC. Par exemple, les projets plurinationaux visant à lutter contre la traite d'enfants aux frontières et l'utilisation d'enfants dans des conflits armés font aussi de la promotion des accords internationaux et de la coopération internationale un de leurs principaux objectifs. L'IPEC s'est rendu compte que les projets fonctionnent mieux s'ils débouchent sur des changements politiques durables et si leurs objectifs sont intégrés aux priorités et programmes nationaux ou internationaux.

Aussi bien le Plan d'action pour 2002-2006 élaboré dans le premier Rapport global de l'OIT sur le travail des enfants que le programme d'évaluation de l'IPEC en 2004 appelaient à une plus grande intégration des activités liées au travail des enfants dans les autres activités mises en œuvre par l'OIT à travers le monde. Cela se réalise peu à peu par l'intégration des sujets sur le travail des enfants dans les Programmes par pays de l'OIT de promotion du travail décent (PPTD). En même temps, les projets de l'IPEC sur le terrain sont de plus en plus harmonisés avec les autres activités des Nations Unies, soit par le biais des Programmes par pays pour la promotion du travail décent soit directement par des mécanismes comme le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

Même si le travail des enfants n'est pas mentionné de façon explicite dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies, la prévention et l'élimination du travail des enfants ont toujours été considérées

comme contribuant à un certain nombre de ces objectifs, en particulier le 2^e OMD concernant la réalisation de l'éducation primaire universelle. Au cours des dernières années, ce lien est devenu plus explicite et la contribution aux OMD est maintenant utilisée comme un critère de sélection des interventions au niveau national. Ce processus a été renforcé par l'importance des OMD au sein du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et la coordination des Nations Unies en général, ainsi que par les propres travaux de l'OIT en vue d'une plus grande contribution de ses objectifs aux OMD.

Le récent Rapport global reconnaît les progrès substantiels réalisés sur de nombreux fronts au cours des quatre années qui ont suivi le premier Rapport global publié en 2002 et intitulé *Un avenir sans travail des enfants*. L'enjeu des quatre prochaines années sera pour l'OIT et l'IPEC de travailler d'une manière plus ciblée et plus stratégique afin d'agir comme le catalyseur d'une alliance mondiale redynamisée à l'appui de l'action nationale pour abolir le travail des enfants. La stratégie générale pour cette prochaine phase du travail de l'IPEC comporte les approches décrites ci-dessus, qui ont été formulées et testées ces dernières années. Cette stratégie est au centre du Plan d'action pour 2006-2010, qui est résumé dans la prochaine section.

1.3.3. Aller de l'avant: le Plan d'action globale pour 2006-2010

Le nouveau Plan d'action pour 2006-2010 proposé dans le récent Rapport global part du principe que l'élimination effective du travail des enfants ne peut être réalisée qu'au niveau national et que les Etats membres doivent montrer l'exemple dans ce domaine. Le plan appelle à l'adoption d'objectifs assortis de délais afin de parvenir à l'élimination des pires formes de travail des enfants – et en fin de compte à toutes ses formes – et il énumère les divers moyens par lesquels l'OIT peut soutenir ce processus par le biais de l'IPEC.

Le plan d'action propose que l'OIT et ses Etats membres continuent de poursuivre l'objectif visant à l'abolition effective du travail des enfants en s'engageant à éliminer toutes les pires formes de travail des enfants avant 2016. A cet effet, tous les Etats membres auront à élaborer et à mettre en place, conformément à la convention n° 182, les mesures appropriées assorties de délais avant la fin de 2008.

Pour atteindre cet ambitieux objectif, l'IPEC devra intensifier ses efforts en vue de mettre au point des approches cohérentes et complètes pour l'abolition du travail des enfants dans le monde entier. Le Plan d'action comprend trois volets principaux:

- 1) l'appui des efforts au niveau national pour lutter contre le travail des enfants, notamment par une meilleure intégration de ce problème dans les politiques et cadres de développement nationaux;
- 2) l'intensification et le renforcement du mouvement mondial qui aura un rôle de catalyseur; et
- 3) la promotion d'une meilleure intégration du problème du travail des enfants dans les priorités de l'OIT.

L'OIT ne pourra être le centre de l'excellence sur la connaissance du travail des enfants que si les trois volets du plan d'action s'appuient sur de solides recherches, notamment sur le lien entre le travail des enfants et d'autres questions pertinentes comme l'éducation, l'emploi, la croissance démographique et la réduction de la pauvreté. L'IPEC aidera au renforcement des capacités de recherche au niveau national, ainsi qu'à l'établissement de réseaux entre institutions de recherche.

L'IPEC reconnaît également qu'un effort particulier doit être fait en faveur de l'Afrique où les progrès ont été les moins marqués. L'IPEC propose à cet effet de consacrer une plus grande part de ses efforts à ce continent.

Appuyer les efforts nationaux en matière de travail des enfants

L'action globale contre le travail des enfants suppose une multiplicité d'interventions tant au niveau des politiques que des programmes et différents degrés de participation et d'appui de la part d'un certain nombre d'institutions. Les moyens les plus efficaces d'y parvenir consistent à se focaliser sur les politiques et à étendre au niveau national les programmes pilotes qui ont donné de bons résultats.

Un des principaux messages du Rapport global de 2006 est que le gouvernement est l'acteur le plus important et qu'un juste mélange de choix politiques et de programmes est le meilleur garant de la réussite. C'est pourquoi l'IPEC a fait de l'approche PAD l'une de ses principales stratégies d'exécution. Le PAD est un plan national

d'action que le gouvernement d'un Etat membre a mis en place et applique en coopération avec les mandants et la société civile. L'IPEC soutient la mise en place de tels plans d'action par le biais de ses «projets de soutien» qui donnent du PAD l'image d'un programme qui partage son attention entre travail en amont et travail en aval.

Grâce à son rôle de dépositaire du savoir en matière de travail des enfants et fort de sa longue expérience acquise par des interventions dans un grand nombre de pays et contre les formes les plus diverses de travail des enfants, l'IPEC est à même d'apporter aux Etats membres et aux partenaires nationaux un appui technique décisif qui les aidera à adopter leurs propres approches stratégiques. Une grande place sera faite, le cas échéant, au renforcement des capacités et des instruments au niveau national. L'action directe sous la forme d'interventions ciblées perdra de son importance et se limitera à des cas très spécifiques, comme ceux concernant certaines des pires formes de travail des enfants sur lesquelles on manque encore de données.

Les activités de l'IPEC à l'appui de l'action nationale seront notamment les suivantes:

- ☐ développement de l'approche fondée sur des programmes assortis de délais (PAD);
- ☐ intégration du problème du travail des enfants dans les politiques et cadres de développement nationaux, y compris les cadres relatifs aux droits de l'homme;
- ☐ amélioration des connaissances, des outils et des capacités; et
- ☐ mobilisation des ressources.

Approfondir et renforcer le mouvement mondial

La prise de conscience suscitée depuis les années quatre-vingt-dix par la nécessité d'abolir le travail des enfants dans le monde s'est accompagnée d'un regain d'attention au niveau international pour la réduction de la pauvreté et le développement économique. Cela s'est concrétisé avec l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le souci accru pour le sort de l'Afrique et les liens entre les problèmes de pauvreté et les problèmes de sécurité. Pour que le travail des enfants continue à retenir l'attention internationale et que cela se traduise par un appui concret au niveau national, il faut de nouvelles approches qui soulignent notamment qu'il y a de plus en plus de preuves que le travail des enfants fait obstacle au développement

et que cet obstacle peut être levé, ce qui est une condition sine qua non pour la réalisation des objectifs de la communauté internationale, en particulier des OMD.

Les activités nationales font partie du mouvement mondial si les acteurs locaux ont conscience de faire partie du mouvement et que les actions qu'ils entreprennent s'intègrent objectivement à un cadre d'action globale. L'IPEC a compris depuis longtemps que certains problèmes sont par essence internationaux et ne peuvent être traités de manière efficace par des mesures qui ne seraient prises qu'au niveau national. Encore une fois, les efforts de l'IPEC sont de deux ordres: d'une part, les grands projets plurinationaux destinés à aider les pays touchés à aborder un problème particulier, et d'autre part, l'établissement d'une coopération internationale et d'un système de réseaux, notamment dans les domaines de la réforme législative, de l'application des lois et de la sensibilisation.

Les efforts de sensibilisation du BIT devront être mieux ciblés au niveau stratégique, de telle sorte que le problème du travail des enfants figure dans les principaux cadres de développement, par exemple les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), et soit pris en compte par les mécanismes de défense des droits de l'homme. Les exemples d'intégration réussie du problème du travail des enfants dans les DSRP sont de plus en plus nombreux, ce qui est encourageant, mais cette tendance doit se renforcer de manière continue avec l'appui des institutions financières internationales au niveau mondial. Entre autres mesures, l'IPEC s'attachera à:

- ☐ promouvoir l'intégration du problème du travail des enfants dans les OMD, les DSRP et l'Education pour tous, entre autres cadres de développement;
- ☐ renforcer l'impact du point de vue des droits de l'homme des autres cadres d'assistance bilatéraux et externes, y compris les mécanismes et instruments de contrôle pour évaluer leur impact sur les droits de l'homme, et plus particulièrement sur le travail des enfants;
- ☐ préparer un rapport technique et un projet de résolution pour la 18^e Conférence internationale des statisticiens du travail en 2008, proposant une définition statistique du travail des enfants qui pourra être universellement appliquée pour la mesure du phénomène et les programmes d'intervention;

- ☐ renforcer la sensibilisation aux pires formes de travail des enfants qui sont négligées, comme le travail domestique des enfants;
- ☐ faire campagne pour que le problème du travail des enfants soit placé sur les ordres du jour des régions, comme celui de l'Union européenne, sous une forme plus cohérente; et
- ☐ promouvoir le dialogue et la collaboration au niveau international, aussi bien au sein du système des Nations Unies et des institutions régionales qu'avec les organisations non gouvernementales (ONG) internationales.

Continuer à intégrer le problème du travail des enfants dans les grandes priorités de l'OIT

Les Programmes par pays pour la promotion du travail décent seront le principal moyen d'action en matière d'assistance technique du BIT au niveau national au cours des années à venir. C'est donc principalement par ce biais qu'il faut s'efforcer d'intégrer le problème du travail des enfants dans les grandes priorités de l'OIT. A cette fin, le BIT devra essentiellement agir sur deux fronts. Premièrement, l'IPEC devra analyser plus activement les liens conceptuels entre le travail des enfants, d'une part, et d'autres questions comme l'éducation, la pauvreté et l'emploi des jeunes, d'autre part, selon l'approche fondée sur le cycle de vie adoptée dans l'Agenda du travail décent. Deuxièmement, du point de vue opérationnel, l'IPEC devra examiner les modalités de sa coopération technique et du financement par les donateurs en vue de faciliter l'intégration et les synergies avec les programmes par pays pour la promotion du travail décent. La décentralisation du contrôle et de la gestion des projets relatifs au travail des enfants permet de mieux intégrer l'élimination du travail des enfants dans le cadre de développement général de chaque pays. La programmation du travail décent par pays rendra encore plus importante l'intégration des programmes individuels dans d'autres programmes techniques et dans les recommandations politiques au niveau national.

Le travail des organes de contrôle de l'OIT – et surtout de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations – donne une vue d'ensemble instructive des domaines dans lesquels les Etats membres sont très actifs et de ceux où il faut redoubler d'efforts. Cela devrait guider les pays dans le choix de leurs priorités et orienter les activités de coopération technique

de l'Organisation. Pour assurer une meilleure cohérence entre coopération technique et action normative en matière de travail des enfants, des exercices réguliers de coordination auxquels participeront les parties du Bureau qui sont actives dans ces deux domaines seront organisés.

1.3.4. Suivi du programme d'évaluation de l'IPEC par l'OIT

L'évaluation de programme IPEC réalisé en 2004 par l'OIT et mentionné dans la section 1.3.2 a identifié les domaines d'action pour lesquels l'IPEC devrait affiner et adapter son approche. D'après cette évaluation, l'IPEC est un programme novateur qui répond avec efficacité aux nouveaux défis, la plupart des activités de suivi recommandées étant axées sur la mise au point de stratégies et d'approches déjà en place. Elles comprenaient, entre autres, une plus grande focalisation sur l'intégration des problèmes liés au travail des enfants dans les travaux de l'OIT et dans les agendas de développement national et international, la création de partenariats stratégiques avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, et la définition d'une stratégie explicite de gestion des connaissances. Au cours des deux dernières années, le travail a consisté en un suivi de toutes les recommandations. En 2006, des progrès concrets ont été faits en ce qui concerne l'intégration et l'amélioration de la gestion des connaissances sur le travail des enfants. De plus, l'IPEC a progressé dans ses travaux sur l'introduction d'un plan-cadre axé sur les résultats afin d'assurer le suivi l'impact global de l'IPEC, recommandation supplémentaire de l'évaluation. De plus amples informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions proposées dans l'évaluation sont présentées dans l'Annexe I.

Utilisation d'un plan-cadre fondé sur les résultats pour planifier et évaluer les résultats globaux de l'IPEC

Dans son évaluation, l'OIT a recommandé à l'IPEC de mettre en place un plan-cadre détaillé axé sur les résultats de l'IPEC, qui serait lié aux objectifs du Programme et budget de l'OIT pour 2006-2007 (voir le Chapitre 2). Ce plan-cadre est essentiellement un outil de planification et de suivi permettant d'identifier les résultats et les stratégies qui sont nécessaires à chaque niveau d'action – local, national et régional – pour

atteindre des résultats globaux, en l'occurrence le Résultat 1a.2 du Programme et budget de l'OIT: «*Action ciblée contre le travail des enfants*».

Le travail du suivi de l'évaluation d'IPEC sur le plan-cadre axé sur les résultats s'est concentré sur l'intégration de ce plan-cadre dans le cycle de planification stratégique utilisé par l'IPEC aux niveaux mondial et régional par le biais d'une série d'ateliers au cours du biennium. La première version du plan-cadre de l'IPEC a été utilisée pour identifier les résultats globaux du Programme en 2006-2007 et définir les résultats de l'IPEC et de ses partenaires aux niveaux national, sous-régional et régional, en précisant ce que l'IPEC devra faire pour atteindre ces résultats. Le plan-cadre implique également la préparation et le suivi de Rapports d'avancement techniques sur les progrès réalisés par les programmes individuels et l'exercice de contrôle global du Programme.

1.4. COOPÉRATION TRIPARTITE

La promotion du tripartisme⁷ est un des éléments de l'approche initiale de l'IPEC dans chaque pays où il opère. Les comités directeurs nationaux sur le travail des enfants – constitués pour contrôler les programmes de l'IPEC comme le prévoit le Protocole d'accord entre l'IPEC et les gouvernements – ne peuvent fonctionner sans une représentation du gouvernement, des employeurs et des travailleurs. La consultation tripartite est également impérative pour dresser la liste des travaux dangereux conformément à la convention de l'OIT n° 182 sur les pires formes de travail des enfants et s'effectue généralement lors de l'adaptation de la législation nationale aux conventions n° 138 et n° 182.

L'IPEC encourage également la formation d'organes tripartites dans le cadre du développement de la capacité nationale et utilise les réunions tripartites pour garantir officiellement la participation des trois mandants de l'OIT dans la consultation, aussi bien au niveau national qu'international, sur les diverses questions relatives au travail des enfants. Cinq de ces réunions se sont tenues en 2006 sur des sujets comme, par exemple, les bonnes pratiques dans la production

⁷ Pour l'OIT, le «tripartisme» fait référence à l'interaction du gouvernement, des employeurs et des travailleurs (par le biais de leurs représentants) en tant que partenaires égaux et indépendants pour chercher des solutions aux problèmes intéressant les trois parties.

de cacao (Afrique), la traite (Asie du Sud-est), la mise en œuvre des conventions sur le travail des enfants (Asie de l'Est, Asie du Sud), et le rôle de l'éducation dans la lutte contre le travail des enfants (Asie du Sud-est). Un voyage d'étude à Saint-Petersbourg en Russie pour les délégations tripartites des pays concernés par le projet de l'IPEC en Asie centrale a aussi eu lieu.

1.4.1. Gouvernements

L'IPEC considère que les gouvernements doivent être le moteur de l'élimination du travail des enfants. Ils doivent non seulement effectuer les changements politiques et législatifs nécessaires pour remplir les obligations qui leur incombent en vertu des conventions, mais aussi identifier et engager les ressources permettant d'évaluer les programmes couronnés de succès et de s'assurer que les problèmes liés au travail des enfants sont intégrés à d'autres programmes socio-économiques pertinents. L'approche des programmes assortis de délais (PAD) a en fait été élaborée pour aider les gouvernements à mettre en place un cadre permettant de coordonner ces efforts.

Expansion des centres d'éducation parascolaire au Salvador

Un exemple récent de cet effort national vient du Salvador où le ministère de l'Éducation va reprendre la direction de 98 centres d'éducation parascolaire qui ont été créés et sont actuellement gérés par l'IPEC. Ces centres ont été instaurés dans le cadre du projet de soutien au PAD du Salvador pour aider les enfants retirés du travail ou exposés aux risques d'un travail dangereux dans la pêche, le ramassage des ordures et le travail urbain. Comme il s'agit d'une initiative pilote, le ministère fournira un financement pour le personnel et les équipements tandis que l'IPEC apporte assistance technique et formation. Dans les années à venir, le ministère s'est engagé à faire du projet le centre de l'effort du Salvador pour l'élimination du travail des enfants au niveau national et à rendre l'éducation fondamentale de qualité accessible à tous.

Un plan national d'action au Maroc

Le gouvernement du Maroc, bien que n'appliquant pas un PAD à cette étape, a fait plusieurs pas importants dans cette direction avec la mise en conformité de son Code du Travail avec les

conventions n° 138 et n° 182, y compris l'augmentation de l'âge minimum pour l'admission à l'emploi qui est passé de 12 à 15 ans et la consultation des organisations d'employeurs et de travailleurs pour établir une liste des travaux dangereux devant être interdits aux mineurs. En 2006, le gouvernement marocain a également élaboré un Plan national d'action pour le bien-être des enfants qui comprend l'élimination du travail des enfants et lancé une initiative contre l'exploitation des filles employées comme domestiques, qui sera financée par le gouvernement.

Extension de programmes à tout le pays en Inde

Dans un autre exemple significatif, le gouvernement de l'Inde a engagé d'importantes ressources en vue de l'élimination du travail des enfants. Pendant près de vingt ans, le gouvernement indien a mis en œuvre une politique visant à réduire le travail des enfants, principalement par le biais de ses Projets nationaux contre le travail des enfants. Jusqu'à présent, 150 projets ont été lancés à travers le pays pour fournir des services en matière d'éducation et de réhabilitation aux enfants retirés du travail dangereux. Le programme est financé par une allocation budgétaire de 6020 millions de roupies (environ 131 millions de dollars des États-Unis) durant le Dixième Plan quinquennal actuellement en cours (2002-2007) et qui couvre 250 districts. Avec l'aide de l'IPEC, le gouvernement de l'Inde s'est lancé dans une importante campagne destinée à éliminer les pires formes de travail des enfants dans le cadre du projet INDUS qui couvre 20 districts des quatre principaux États plus la région de la capitale Delhi. Ce projet de 40 millions de dollars est financé à égalité par le Département américain du Travail et le gouvernement indien. Les propositions pour que le Onzième Plan quinquennal (2008-2013) comporte une extension de la couverture des Projets nationaux contre le travail des enfants à l'ensemble des 601 districts du pays et que soient intégrés dans le plan les principaux éléments du projet INDUS (formation professionnelle, éducation parascolaire, contrôle du travail des enfants, etc.) semblent gagner du terrain.

Contrôle du travail des enfants en Albanie

En Albanie, le ministre du Travail et de l'Égalité des Chances a signé des Protocoles d'accord avec les maires de Tirana, Berat et Korça sur l'instauration et la mise en œuvre de systèmes de contrôle du travail des enfants. Dans ce contexte,

des comités d'action locale et des groupes pluridisciplinaires du système de contrôle du travail des enfants ont été mis en place dans ces villes et leurs membres ont été formés sur les questions liées à ce système de contrôle, y compris celles concernant la sécurité et la santé au travail (SST). Des accords de partenariat entre les principales institutions concernées des comités d'action au niveau local (directions éducatives, municipalités, bureaux de l'emploi, bureaux de l'inspection du travail, centres de formation professionnelle et bureaux de la police) en vue de la mise en œuvre du Système de contrôle du travail des enfants et du Plan lié au système d'information sur le travail des enfants ont été signés dans les trois districts. Les enfants qui travaillent sont identifiés par le biais d'inspections sur le lieu de travail, de visites aux communautés et d'examen des registres de présence scolaire. Les enfants en dessous de l'âge légal pour l'emploi que l'on trouve en train de travailler sont retirés du travail et adressés aux services de réhabilitation. Pour les enfants plus âgés qui sont légalement en droit de travailler, des propositions pour la réduction des risques peuvent être faites afin d'améliorer les normes de sécurité et de santé au travail. Un suivi de ces enfants est également assuré après leur réhabilitation.

Réforme politique et mobilisation de ressources en Afrique sub-saharienne

Un certain nombre de pays d'Afrique ont mis en place des réformes visant à créer un environnement favorable pour l'élimination du travail des enfants. Dans un exemple, en Ouganda, quatre projets de loi sur le travail ont été adoptés. Ils comprennent la Loi sur la sécurité et la santé au travail, la Loi sur l'emploi, la Loi sur les syndicats et la Loi sur les conflits du travail (arbitrage et règlement). Ces lois interdisent l'emploi des enfants et font un délit du recrutement d'enfants dans des activités dangereuses. Certains pays ont également engagé leurs propres ressources financières pour des projets. L'an dernier, la Côte d'Ivoire a payé près de 300 000 dollars pour instaurer un contrôle du travail des enfants avec le soutien technique de l'IPEC, et le Ghana finance son programme national pour l'élimination du travail des enfants dans les plantations de cacao.

Accords inter-gouvernementaux

En plus des nombreux exemples qui peuvent être cités sur les efforts des gouvernements en matière de lutte contre le travail des enfants, plusieurs

accords inter-gouvernementaux ont été conclus en 2006, renforçant ainsi les efforts de certains pays. Par exemple, les huit membres de la Communauté des pays de langue portugaise ont formulé une déclaration conjointe de coopération pour lutter contre le travail des enfants (encadré 1). Un membre de cette communauté, le Brésil, qui a fait de gros efforts pour éliminer le travail des enfants ces dernières années, partagera le savoir-faire qu'il a acquis et fournira des ressources financières pour un projet de l'IPEC en Angola et au Mozambique. Dans un autre exemple, le projet LUTRENA de l'IPEC pour lutter contre la traite d'enfants en Afrique de l'Ouest, en coopération avec le Groupe de travail régional de lutte contre la traite d'enfants, a permis de concrétiser un accord multilatéral inter-régional entre 24 pays d'Afrique pour créer une approche commune dans la lutte contre la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants. C'est la collaboration insuffisante entre les Etats en matière de traite transfrontalière qui a constitué l'obstacle majeur à la suppression de cette pratique. Il est à souhaiter que cet accord serve de fondement à une éventuelle Convention pan-africaine contre la traite des personnes.

Les gouvernements donateurs contribuent chez eux aussi à la lutte contre le travail des enfants

Les gouvernements de nombreux pays industrialisés ne sont pas seulement des donateurs pour le programme de l'IPEC, ils sensibilisent également leur propre population. L'Italie, qui a toujours été le principal supporter de la campagne SCREAM⁸ de l'IPEC, a intégré cette campagne au curriculum national et mis en œuvre un certain nombre d'activités, souvent avec l'appui des gouvernements locaux ou municipaux. La France a également mis en œuvre des campagnes de sensibilisation avec des affiches dans les trains et les autobus. Le Département américain du Travail a publié un certain nombre de publications sur les pires formes de travail des enfants, des rapports de recherche ainsi que des documents de sensibilisation. La Confédération suisse a organisé plusieurs événements durant lesquels des artistes pakistanais ont donné leur avis sur le travail des enfants au Pakistan, et le canton de Genève soutien régulièrement des concerts en faveur de la lutte contre le travail des enfants.

⁸ Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias.

ENCADRÉ 1. LES PAYS DE LANGUE PORTUGAISE S'UNISSENT DANS LA LUTTE CONTRE LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS

Une conférence ministérielle intitulée «Lutter contre le travail des enfants dans la Communauté des pays de langue portugaise» s'est tenue à Lisbonne en mai 2006 avec des délégations de huit pays de la Communauté lusophone*, de l'OIT et du Programme pour l'élimination du travail des enfants au Portugal. La conférence était organisée conjointement par le ministère portugais du Travail et de la Solidarité sociale, par le biais de son programme national contre le travail des enfants, le secrétariat de la Communauté des pays de langue portugaise et le bureau de liaison de l'OIT, avec le soutien technique des bureaux de l'IPEC à Brasília et à Genève.

Outre qu'elle a confirmé les engagements collectifs et individuels des pays de la Communauté dans la lutte contre le travail des enfants, la conférence a servi de tribune pour des débats sur le nouveau projet de l'IPEC financé par le Brésil en Angola et au Mozambique pour lutter contre les pires formes de travail des enfants au moyen de programmes éducatifs, de recherche et de développement des capacités. Dans le cadre de cette initiative, les bonnes pratiques politiques et les techniques issues de la longue expérience du Brésil doivent être partagés dans la perspective d'une coopération Sud-Sud.

Un autre résultat de la conférence a été la déclaration conjointe des ministres du Travail et des Affaires sociales de la Communauté des pays de langue portugaise en vue de:

- lutter contre le travail des enfants et ses causes en tant que priorité politique;
- promouvoir la ratification des conventions de l'OIT n° 182 et n° 138;
- impliquer les partenaires sociaux, le secteur privé et d'autres organisations civiles pour prévenir et éliminer le travail des enfants et ses pires formes;
- partager les expériences et les bonnes pratiques avec l'aide de l'OIT et de l'IPEC;
- promouvoir la coopération technique multilatérale et la solidarité; et
- adopter un plan d'action au cours de la prochaine Réunion des ministres du Travail et des Affaires sociales de la Communauté des pays de langue portugaise (septembre 2006- Guinée Bissau), qui prévoit l'adoption de programmes assortis de délais pour l'élimination du travail des enfants avant 2008 et des pires formes de travail des enfants avant 2016, tout comme le Plan d'action mondial intégré dans le rapport global sur le travail des enfants.

Il convient de noter que le Programme d'action a en fait été approuvé dans la «Déclaration de Bissau» des 4-5 septembre 2006 par tous les ministres du Travail des pays de langue portugaise.

* Angola, Brésil, Cap Vert, Guinée Bissau, Mozambique, Portugal, Sao Tome et Principe, et Timor Leste.

1.4.2. Employeurs et travailleurs

Au cours des dernières années, la collaboration avec les partenaires sociaux a constitué une priorité majeure du Programme. La coopération entre l'IPEC et les partenaires sociaux est bien établie dans la plupart des pays où l'IPEC soutient des projets. La collaboration de l'IPEC avec ces mandants était, en partie, destinée au développement de la capacité, notamment pour l'action directe lorsque les mandants sont présents sur les lieux de travail ou dans les communautés où travaillent des enfants. Un point clé pour l'IPEC est de tirer avantage de leur position pour agir sur la mise en place de la politique et de la réforme dans les principaux domaines socio-

économiques, comme l'emploi, le commerce, la protection sociale et l'éducation.

Il est toujours nécessaire d'améliorer l'intégration d'un plus grand nombre d'organisations d'employeurs et de travailleurs dans le travail de l'IPEC. Les débats doivent également se poursuivre sur la question de savoir quels rôles sont les plus efficaces et appropriés en termes de types d'actions nécessaires et de compétences auxquelles les partenaires sociaux pourraient contribuer, que ce soit en collaborant avec l'IPEC ou en tant qu'acteurs indépendants au sein du mouvement mondial. Le chapitre 2 de la Partie II du présent rapport traite de ces questions plus en détail et présente certaines lignes de discussion et de recherche.

Alliances sectorielles

Dans de nombreux cas, les syndicats et le secteur privé forment également des alliances dans le cadre d'initiatives conjointes entre travailleurs et employeurs. De telles alliances sectorielles peuvent opérer par le biais de fondations, comme dans le cas des secteurs du tabac et du cacao, ou se concentrer sur la mise en œuvre et le contrôle des codes de conduite ou d'autres accords conclus au moyen de négociations entre les syndicats et les entreprises multinationales. L'IPEC continue à travailler avec ces alliances et à en encourager de nouvelles.

Portail communautaire du 12 au 12

L'initiative pour un partenariat du 12 au 12 de l'IPEC a lancé un portail communautaire interactif sur Internet qui fournira un espace pour tous les partenaires et toutes les personnes concernées, dont entre autres les représentants gouvernementaux, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les universités, les organisations internationales et tous les jeunes souhaitant œuvrer ensemble contre le travail des enfants. Ce portail sera un lieu de partage de l'action et des expériences menées contre le travail des enfants, lors de la Journée mondiale contre le travail des enfants, le 12 juin, c'est-à-dire du 12 juin au 12 juin d'une année à l'autre. Le site sera disponible en anglais, en français, en espagnol et en italien.

suivent montrent quelques-unes des différentes façons utilisées par l'IPEC pour faire appel aux compétences des autres unités de l'OIT afin d'accroître au maximum l'efficacité de ses efforts entrepris en vue d'éliminer le travail des enfants.

Sensibiliser les employeurs des petites entreprises sur le travail dangereux des enfants

Au cours des deux dernières années, l'IPEC a travaillé avec le Programme des conditions de travail et d'emploi (TRAVAIL) sur trois produits conçus pour sensibiliser les chefs des petites et moyennes entreprises sur le travail des enfants. TRAVAIL apporte à ce partenariat son vaste Programme sur les améliorations du travail dans les petites entreprises (WISE). Avec l'aide de l'IPEC, le travail des enfants est introduit dans les manuels et les programmes de formation, les manuels destinés aux employeurs et les matériaux publicitaires dans le cadre de WISE. Un nouveau produit conjoint, «*Conseils aux petites entreprises qui emploient de jeunes travailleurs*», est actuellement testé sur le terrain. Cette brochure et les activités de formation qui l'accompagneront contribueront à sensibiliser les employeurs au fait que les 15-18 ans doivent être protégés des tâches, conditions et processus dangereux, même si les jeunes travailleurs sont en âge légal de travailler. Ce type de collaboration aide à accroître l'efficacité de l'IPEC et à permettre au Programme de bénéficier de l'expertise technique et de l'expérience de terrain d'un autre département de l'OIT.

1.5. AUTRES PARTENARIATS

1.5.1. Collaboration au sein de l'OIT

Dans le Rapport d'activité du dernier biennium (2004-2005)⁹, l'IPEC a longuement fait état de sa coopération avec près de 25 unités techniques au sein de l'OIT. Une grande partie de cette coopération est toujours en cours. Dans le cadre du biennium actuel (2006-2007), le travail conjoint entre les départements et les sections de l'OIT est désormais enregistré officiellement par la fonction de liaison des ressources au moyen du Module de gestion stratégique du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) de l'OIT. Il fera partie intégrante du Programme et budget du biennium 2008-2009, dont il constituera une des bases du cycle.

De nouveaux efforts en matière de collaboration ont été déployés en 2006. Les exemples qui

Vers un projet de résolution sur les statistiques du travail des enfants

SIMPOC¹⁰ et le Bureau des Statistiques (STAT) de l'OIT, collaborent sur les activités liées à la préparation du rapport technique et du projet de résolution sur les statistiques du travail des enfants pour la 18^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) qui doit se tenir fin 2008. Des plans sont en cours d'élaboration pour organiser conjointement une réunion officielle tripartite des experts de l'OIT avec le soutien du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) en vue de la CIST.

⁹ IPEC: *L'action de l'IPEC contre le travail des enfants 2004-2005: Progrès réalisés et priorités futures* (Genève, BIT, 2006).

¹⁰ Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants de l'IPEC.

Formation et renforcement des capacités avec le Centre international de Turin de l'OIT

En 2006, l'IPEC et le Centre international de formation (ITC) à Turin (Italie) ont augmenté de façon substantielle leur collaboration en matière de formation et renforcement des capacités avec dix activités conduites séparément. Cinq cours inter-régionaux ont été proposés sur différents sujets, dont le travail des enfants et l'éducation, le travail des enfants dans les pays de langue portugaise, la traite des enfants, le travail dangereux (pour les organisations d'employeurs) et la rédaction de rapports sur les conventions n° 138 et n° 182. Trois consultations régionales ont également été menées sur le travail des enfants dans la production de cacao en Afrique centrale et de l'Ouest, les actions législatives sur la traite des enfants en Afrique centrale et de l'Ouest, ainsi que le travail des enfants et l'inspection du travail en Europe et Asie centrale. Une réunion au niveau national sur la rédaction des rapports sur les conventions n° 138 et n° 182 s'est tenue pour les membres de l'Unité sur le travail des enfants en Turquie. Le Centre de Turin a également participé à l'organisation de la consultation du personnel de l'IPEC pour l'Afrique à Addis Ababa, Éthiopie.

Explorer le lien entre travail des enfants et emploi des jeunes

Le programme de l'IPEC en Indonésie travaille en étroite relation avec le bureau de l'OIT à Jakarta et d'autres projets de coopération technique en Indonésie. Au début de 2006, l'IPEC et le bureau de l'OIT ont collaboré sur un projet relatif à l'emploi des jeunes pour mettre en place une grande enquête sur les liens entre abandon scolaire précoce et travail des enfants et performances futures sur le marché du travail. Les résultats de l'enquête ont fourni de précieuses informations qui ont été utilisées par l'OIT à Jakarta pour développer des concepts de programmes de travail sur le travail des enfants et l'emploi des jeunes. Cela n'est qu'un des exemples de coopération globale impliquant l'IPEC, le Réseau de l'OIT pour l'emploi des jeunes, l'Équipe spéciale de l'OIT sur l'emploi des jeunes et d'autres parties du Secteur de l'Emploi.

Intégrer les questions liées au genre

L'IPEC et le Bureau de l'égalité entre hommes et femmes de l'OIT ont intensifié leur coopération sur plusieurs fronts. Dans le domaine du développement de la capacité du personnel, le

Bureau de l'égalité entre hommes et femmes s'est joint à l'IPEC pour la formation du personnel de l'IPEC, en particulier les chefs de programme et les conseillers techniques en chef des projets. De plus, l'IPEC a représenté le Bureau de l'égalité entre hommes et femmes dans une importante réunion d'experts sur la violence contre les filles, en vue de la préparation de la prochaine Commission sur le statut des femmes en mars 2007. En fin de compte, dans le domaine de la coopération technique, le Bureau de l'égalité entre hommes et femmes et l'IPEC ont collaboré sur les modalités de l'intégration systématique des questions de genre dans l'élaboration du projet, la mise en œuvre et la procédure de rapport. Des cas pilotes ont été mis en œuvre dans les projets financés par le gouvernement danois et dans les projets néerlandais TC-RAM¹¹.

Les enfants dans les conflits armés

L'IPEC renforce la coopération avec plusieurs programmes de l'OIT dans quatre des principaux pays de son projet sur la prévention et de réhabilitation pour les enfants engagés dans des conflits armés. Ces pays sont le Burundi, le Congo, la République démocratique du Congo et le Rwanda. Les autres projets de l'OIT présents dans ces pays sont les suivants: le Programme des investissements à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) et le Programme sur les Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté (STEP) au Rwanda; le projet de micro-finance de l'unité Emploi et Financement solidaire au Burundi; les programmes de développement de l'esprit d'entreprise de STEP et du Service des coopératives (COOP) dans la République démocratique du Congo; et le programme de développement de l'esprit d'entreprise de COOP au Congo. Nombre de bénéficiaires de l'IPEC ont plus de 15 ans et le projet de l'IPEC a donc mis fortement l'accent sur la réintégration économique par la formation professionnelle des anciens enfants soldats. Le renforcement des liens évidents entre le projet de l'IPEC et les projets de l'OIT dans ces pays sera l'un des principaux résultats attendus de l'extension de la proposition de projet de l'IPEC. Cette composante est directement liée au renforcement de l'intégration des objectifs du projet dans les politiques et programmes de développement global et sectoriel et devrait contribuer à accroître l'impact du projet.

¹¹ Mécanisme d'allocation de ressources à la coopération technique.

1.5.2. Collaboration avec d'autres organisations internationales

La stratégie de l'IPEC pour intégrer les questions liées au travail des enfants et l'objectif visant l'élimination du travail des enfants dans le cadre plus large des stratégies de réduction de la pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont conduit à une collaboration plus intensive avec les autres agences du système des Nations Unies. Identifier les synergies et développer des projets conjoints avec les programmes des Nations Unies sont devenus pratique courante aussi bien sur le terrain qu'au Siège. Un certain nombre de nouvelles collaborations ont vu le jour en 2006 sur toute une gamme de sujets relatifs au travail des enfants. Les exemples qui suivent ne sont qu'une partie des efforts entrepris dans ce sens par l'IPEC pour étendre la portée du Programme.

Le Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation pour tous

Lancé en 2005, le Groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'éducation pour tous est un partenariat qui regroupe l'OIT, l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque mondiale et la Marche mondiale contre le travail des enfants. Le groupe a été créé en 2004 pour explorer les liens entre la réalisation de l'éducation pour tous et l'élimination du travail des enfants. Son objectif est de favoriser la collaboration sur un certain nombre de fronts – réforme politique, action directe, recherche, mobilisation des ressources, etc. – et d'exploiter les forces spécifiques des diverses organisations intéressées dans la réalisation simultanée des deux objectifs. Le BIT, en tant que secrétariat du Groupe de travail mondial, a accueilli la première réunion dudit groupe à Genève en janvier 2006.

Lors de la 7^e réunion du Groupe de travail sur l'éducation pour tous, qui s'est tenue du 19 au 21 juillet 2006 à Paris, une proposition d'initiatives conjointes devant être entreprises par le Groupe de travail mondial a été présentée. Les membres du Groupe de travail mondial présents à la réunion ont accepté d'œuvrer à l'élaboration de deux initiatives: l'une sur le travail domestique des enfants et l'éducation et l'autre sur l'intégration des problèmes liés au travail des enfants dans le programme Education pour tous et les cadres de soutien à ce programme, comme les Documents sur la stratégie de réduction de la pauvreté et l'Initiative pour la mise en œuvre

accélérée du programme Education pour tous. Des discussions sont en cours en vue de choisir les pays pilotes pour ces initiatives.

L'IPEC et le projet inter-agences

«Comprendre le travail des enfants»

Le projet inter-agences «Comprendre le travail des enfants» (UCW) continue à être un partenaire important durant la période de rapport. La collaboration avec le projet s'est concentrée sur trois domaines principaux: 1) le processus de développement d'un projet de résolution sur les statistiques en matière de travail des enfants à soumettre à la 18^e CIST en 2008; 2) la mise en place de PAD; et 3) le partenariat pour le développement de la capacité.

Par le projet UCW, un forum de discussion inter-agences a été créé pour établir de nouvelles normes statistiques sur le travail des enfants. Ceci dans le cadre d'un processus plus large et d'un consensus entre les mandants de l'OIT avant la 18^e réunion du CIST qui aura lieu en 2008. Le projet suivra la consultation initiale inter-agences qui s'est tenue à Washington en juillet 2006 avec une série de discussions inter-agences plus approfondies sur certains problèmes techniques posés par l'évaluation du travail des enfants. Le projet UCW mènera également des consultations au niveau national sur l'évaluation du travail des enfants dans quatre pays pilotes (Bangladesh, Brésil, Cambodge et Sénégal) afin d'inciter les nations partenaires à participer au travail de SIMPOC sur les nouvelles normes statistiques en matière de travail des enfants.

L'aide à la recherche fournie par le projet UCW pour la mise en place du Programme assorti de délais (PAD) a été étendue au Mali en s'appuyant sur les efforts similaires déployés l'an dernier au Cambodge. La recherche du projet UCW (fondée sur les données de SIMPOC) aide à définir une stratégie et à élaborer un programme de planification du PAD au Mali, à la fois en identifiant les formes de travail des enfants qui exigent une attention prioritaire et en établissant des estimations de base pour définir les objectifs. Dans la phase de mise en œuvre du PAD (à partir de 2007), la recherche du projet UCW encouragera l'identification des approches nationales visant à accélérer les objectifs de réduction du travail des enfants. Des efforts similaires sont prévus pour la Zambie et un certain nombre d'autres pays partenaires des PAD au cours des deux années à venir, avec une collaboration de plus en plus grande entre l'IPEC et le projet UCW.

Le projet UCW demeure un partenaire important pour les efforts de développement de la capacité aussi bien au niveau national que régional. Un cours régional de formation aux statistiques sur le travail des enfants a été organisé conjointement par SIMPOC et le projet UCW au Caire en avril 2006 sur le modèle d'activités similaires engagées au niveau régional et auxquelles ont participé conjointement l'IPEC et le projet UCW à Bangkok (novembre 2004), en Tanzanie (avril 2005) et au Sénégal (juillet 2005). Une activité conjointe de formation au niveau national a été réalisée à Phnom Penh en novembre 2005 dans le cadre d'une coopération plus large entre l'IPEC et le projet UCW au Cambodge. Les cours portaient sur les concepts et la terminologie du travail des enfants ainsi que le traitement, l'analyse et l'application des données résultant des enquêtes sur le travail des enfants.

Lutte contre la traite d'enfants en vue de l'exploitation de leur travail en Ukraine

En Ukraine, l'IPEC s'est associé avec le département de la migration (MIGRANT) de l'OIT en vue de mener des activités conjointes avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Toutes deux se focalisent sur le développement de la capacité des syndicats d'Ukraine à lutter contre la traite des êtres humains et les pires formes de travail des enfants. Les trois principaux syndicats du pays – Syndicats d'Ukraine (FTU), Confédération des syndicats libres d'Ukraine (CFTU) et Union pan-ukrainienne de solidarité des travailleurs (VOST) – ont rallié cette initiative et pris part à une série d'importants séminaires régionaux de développement de la capacité à l'attention des militants syndicaux. Vu le succès de ces séminaires et des activités de suivi, des discussions sont en cours pour reprendre ce type de partenariat dans la République de Moldavie.

Objectifs communs au Programme alimentaire mondial et à l'IPEC au Kenya

Dans le cadre du programme assorti de délais (PAD) au Kenya, l'IPEC a commencé à collaborer avec le Programme alimentaire mondial (PAM) pour améliorer l'environnement éducatif des enfants retirés du travail ou de ceux risquant de devenir des enfants travailleurs. En améliorant la fréquentation scolaire, le succès des programmes d'alimentation scolaire mis en œuvre par le PAM contribue à la lutte contre le travail

des enfants, et il existe de nombreuses synergies potentielles qui peuvent être exploitées. La collaboration avec le PAM peut aider l'IPEC à atteindre les parents, les enseignants, les directeurs d'école et les chefs de communautés dans les parties du pays où le PAM a mis en place des programmes d'alimentation scolaire et qui sont souvent des districts ayant des taux élevés de travail des enfants. Pour commencer, un chapitre sur le travail des enfants a été ajouté au *Manuel sur le Programme d'alimentation scolaire* destiné aux parties impliquées dans le programme du PAM. L'IPEC collaborera aussi avec le PAM pour distribuer dans les écoles primaires à travers le pays des documents pour l'information, l'éducation et la communication.

L'IPEC et le PAM mettent actuellement au point les détails du lancement de programmes conjoints dans les écoles cibles de l'IPEC et les districts où le PAM est également actif. Dans le cadre de cette initiative, le PAM devrait créer ou maintenir des programmes d'alimentation scolaire dans les écoles fréquentées par d'anciens enfants travailleurs ou des enfants risquant de le devenir. Le district rural de Kwale et le quartier pauvre de Mathare à Nairobi ont été choisis pour des programmes pilotes. Le ministère de l'Éducation agira en tant que principal ministère et au nom des partenaires locaux de l'IPEC amenés à réaliser les programmes d'action.

L'IPEC et l'UNICEF font la promotion des efforts et de l'engagement locaux à Madagascar

Le projet de l'IPEC au Madagascar et l'UNICEF, en collaboration avec la Commune urbaine d'Antananarivo (CUA) et cinq partenaires locaux sont en train de mettre en place une initiative pilote dans la capitale pour venir en aide aux enfants qui sont ou risquent de devenir les victimes de l'exploitation sexuelle commerciale, du travail domestique des enfants ou du travail menaçant leur santé ou leur sécurité dans le secteur informel. Les cinq partenaires travaillent dans 22 des *fokotany*¹² de la ville sur les activités de retrait et de prévention axées sur l'éducation et la formation professionnelles. Pour rendre ces activités plus durables, les partenaires se sont engagés à travailler avec les autorités au niveau local afin de les sensibiliser, d'encourager la création de

¹² Le *Fokotany* est à Madagascar le niveau le plus élémentaire de l'administration, qui va des Régions aux *Fokotany* en passant par les Districts et les Communes.

mécanismes locaux de contrôle du travail des enfants, de promouvoir les initiatives d'emploi au niveau local et de renforcer les réseaux locaux de protection. L'IPEC et l'UNICEF travaillent également avec la CUA afin de poursuivre ces efforts au niveau de la commune et ils examinent déjà la possibilité d'étendre cette initiative à la région touristique de Nosy Be.

L'étude du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants

Le rapport de *l'Etude sur la violence contre les enfants* effectuée à l'échelle mondiale par les Nations Unies a été publié en octobre 2006 et ses recommandations ont été présentées à l'Assemblée générale de l'ONU. Cette étude a pour objectif de promouvoir une action de prévention et d'élimination de toute violence contre les enfants au niveau international, régional, national et local. En tant que partenaire principal de l'étude, l'OIT a apporté sa contribution sur des sujets liés à la violence exercée contre les enfants qui travaillent. L'IPEC a coordonné cette contribution en étroite collaboration avec PARDEV, TRAVAIL et DIALOGUE, en tirant le meilleur parti des connaissances et de l'expérience de l'OIT en matière de violence au travail et d'action sectorielle à son encontre.

Les enfants sont fréquemment victimes de mauvais traitements, de violence physique et psychologique ou de maltraitance de la part de leurs chefs, des autres travailleurs et de personnes extérieures sur leur lieu de travail – dans les usines, champs, mines, demeures privées et autres lieux informels. Les adolescents qui ont atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi sont également plus vulnérables que les travailleurs adultes à la violence sur le lieu de travail car ils sont parfois inexpérimentés et ont une faible sécurité d'emploi. Le travail des enfants et la violence au travail doivent tous deux être éliminés et l'action sur un de ces fronts ne justifie pas l'inaction sur l'autre. Là où les enfants plus âgés travaillent en toute légalité conformément aux normes internationales, la violence au travail doit être éradiquée et prévenue. En l'absence de violence au travail, les enfants trop jeunes peuvent encore être sauvés. En lançant l'Etude de l'ONU, l'OIT a voulu dire que la violence au travail est inacceptable et doit être combattue avec une «tolérance zéro», qu'elle s'exerce contre des enfants ou des adultes.

1.6. AMÉLIORATION ET PARTAGE DES CONNAISSANCES

L'IPEC publie chaque année des dizaines d'études, de rapports de synthèse, d'orientations, de bonnes pratiques et de programmes de formation. Beaucoup de ces publications sont élaborées dans les bureaux de l'IPEC sur le terrain en relation avec les projets et sont destinées à mieux définir et mieux cibler les interventions du programme. D'autres fournissent des conseils sur les particularités locales et la politique à l'intention des décideurs. Les recherches de l'IPEC continuent à enrichir l'important corpus de connaissances sur le travail des enfants et la façon de l'éliminer.

L'IPEC considère qu'il doit avant tout gérer et partager ce corpus de connaissances acquis en plus de 14 ans d'action contre le travail des enfants. En effet, si l'objectif ambitieux d'éliminer les pires formes de travail des enfants avant 2016 est atteint, il est essentiel que d'autres reprennent les stratégies efficaces et qu'à travers le monde les pays intègrent les problèmes liés au travail des enfants dans leur politique sociale et économique. De ce fait, beaucoup des résultats globaux assignés à l'IPEC dans le Programme et budget de 2006-2007 et les résultats attendus pour 2008-2009 sont des «produits de la connaissance». L'IPEC se concentre aussi sur la meilleure façon d'encourager l'utilisation des connaissances et de s'assurer qu'elles parviennent à ceux qui peuvent en tirer profit, et ce à la mesure de leurs besoins. Dans le cadre d'un projet triennal actuellement en cours sur la gestion des connaissances, l'IPEC améliore les mécanismes d'enregistrement et d'accès aux connaissances afin d'accélérer la collecte, l'analyse, la formation et l'accès aux données. Cet effort s'inscrit dans les améliorations qui sont en cours dans le programme de bases de données de l'IPEC et dans la réorganisation de tous les sites Web de l'OIT et de l'IPEC.

1.6.1. Nouvelles recherches notables de l'IPEC en 2006

Les quelques exemples qui suivent donnent une idée des recherches les plus récentes de l'IPEC. Ils présentent tout l'éventail des sujets liés au travail des enfants que le Programme examine actuellement.

Evolution du travail des enfants de 2000 à 2004

Le Rapport global de l'OIT récemment publié qui prévoyait une diminution prometteuse du travail des enfants dans le monde se fonde sur les estimations et les analyses de l'évolution du travail des enfants de 2000 à 2004¹³ élaborées par l'unité statistique de l'IPEC, SIMPOC. Tout en gardant les mêmes définitions et en utilisant le même type de méthodologies que les estimations effectuées quatre ans plus tôt, les nouvelles estimations reposent sur une extrapolation à partir d'un échantillon mondial représentatif de 60 bases de données issues de 43 pays. Les sources de l'enquête étaient notamment les enquêtes de SIMPOC de l'IPEC, les enquêtes de la Banque mondiale sur l'évaluation des niveaux de vie, les enquêtes en grappes de l'UNICEF à indicateurs multiples et les enquêtes nationales sur la main-d'œuvre. Le projet inter-agences UCW a permis d'accéder à des données autres que celles de l'OIT et a fourni une aide à l'analyse¹⁴. Les principaux résultats ont été présentés en fonction de la forme de travail des enfants, du groupe d'âge, du secteur d'activité et de la région.

Le SIMPOC a également été en mesure de chiffrer les nouvelles estimations mondiales concernant l'implication des enfants dans un travail dangereux. Les données et les tendances ressortaient d'un échantillon de 38 enquêtes nationales effectuées auprès des ménages dans 30 pays. Dix-neuf enquêtes servaient de base à l'estimation pour 2004. Les variables prises en compte incluaient l'âge de l'enfant, les heures de travail, le type d'activité et les caractéristiques du travail effectué. La classification s'inspirait d'une liste minimale d'industries et de professions dangereuses tirée des législations nationales.

Malheureusement, il n'a pas été possible de rendre accessibles les nouvelles estimations sur les pires formes de travail des enfants, telles que le travail forcé des enfants ou la traite d'enfants. Vu le caractère sensible des sujets traités, il n'y a pour ainsi dire aucune donnée sur les enquêtes à échantillon stratifié. De ce fait, la reprise de l'exercice 2002 n'aurait pas permis à SIMPOC d'évaluer les tendances de façon fiable. Notons que SIMPOC travaille actuellement à la mise en place d'instruments d'enquête en vue d'évaluer l'ampleur et les caractéristiques de certaines des pires formes de travail des enfants au niveau national. Les nouvelles estimations dans ce domaine devront être accessibles pour que l'on puisse procéder en 2010 à la prochaine estimation globale.

Appréciation des attitudes à l'égard du travail des enfants

Quand les parents, les employeurs et les autres membres d'une communauté comprennent et admettent que le travail des enfants est extrêmement nuisible aussi bien pour les enfants que pour la société, c'est un grand obstacle qui est levé sur la voie de l'élimination du travail des enfants. Ceux qui œuvrent à faire diminuer le travail des enfants le savent très bien et l'expérience de l'IPEC sur le terrain en a bien des fois fait la preuve.

L'IPEC a commencé à mener dans un certain nombre de pays des enquêtes sur l'attitude à l'égard de divers sujets qui ont un rapport avec le travail des enfants, comme l'éducation et le VIH/SIDA. Elles ont pour objectif de mettre en place des mesures de référence par rapport auxquelles les futurs changements d'attitude et de comportement peuvent être comparés en établissant le profil des ménages où les enfants sont le plus exposés à quitter l'école pour travailler. Les informations collectées peuvent être utilisées pour organiser et mieux cibler les campagnes de sensibilisation. Pour prendre l'exemple de l'éducation, si nous savons que le problème est directement lié au coût de la scolarisation des enfants dans telle ou telle région, face à l'ignorance des risques et des dommages potentiels pour le développement à long terme ou l'avenir de l'enfant, les efforts de sensibilisation peuvent être mieux adaptés et des programmes mis en place de façon appropriée. Renouveler les enquêtes ultérieurement est aussi un moyen de contribuer à l'évaluation de l'impact des programmes.

Une enquête de ce type axée sur l'éducation a récemment été menée en Indonésie¹⁵. Réalisée par une entreprise expérimentée en matière d'étude de marché, l'étude a interrogé environ 1200 ménages dans six districts et municipalités de cinq provinces. Le groupe cible était composé de ménages pauvres avec des enfants en âge de fréquenter l'école secondaire, qui sont les plus susceptibles de devenir des enfants travailleurs. L'un des résultats les plus frappants de l'enquête a été que la moitié des parents ignoraient qu'en Indonésie l'école est obligatoire jusqu'à l'âge de

¹³ F. Hagemann; Y. Diallo; A. Etienne; F. Mehran: *Global child labour trends 2000 to 2004* (Genève, BIT, 2006).

¹⁴ Le projet UCW, ou «Comprendre le travail des enfants», est un projet conjoint de l'OIT, de l'UNICEF et de la Banque mondiale.

¹⁵ IPEC: *Attitudes à l'égard du travail des enfants et de l'éducation en Indonésie* (Jakarta, OIT, 2006).

15 ans (encadré 2). L'analyse des résultats de l'enquête a aussi permis d'identifier les communautés à haut risque pour le travail des enfants et nécessitant donc une plus grande attention.

Dans le cadre du projet de l'IPEC, VIH/SIDA et travail des enfants en Ouganda, une enquête récente sur la connaissance et la perception a fait apparaître l'étendue de la connaissance et des perceptions sur le travail des enfants et le VIH/SIDA. Ces informations se sont avérées utiles pour éclairer les actions prévues en termes de campagnes de sensibilisation et de propagande. Ces campagnes se concentreront sur l'impact du VIH/SIDA sur le travail des enfants, qui est méconnu aussi bien au niveau de la communauté que parmi les dirigeants. A long terme, les programmes de recherche augmenteront leur impact et leur efficacité en misant sur des campagnes axées sur des problèmes précis.

Mise en lumière des liens existant entre travail des enfants et emploi des jeunes

L'IPEC a récemment mené à son terme un projet de six ans¹⁶ avec le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) axé sur la sensibilisation et l'éducation dans certains pays membres de l'APEC. Dans le cadre de ce projet, une vaste étude sur la promotion de la formation et de l'emploi des jeunes a été entreprise en Indonésie, aux Philippines et au Viet Nam pour lutter contre les pires formes de travail des enfants. Des études nationales ont été menées sur la formation et l'emploi des jeunes en se focalisant sur les jeunes de 15 à 17 ans et sur un certain nombre de sujets – le profil du marché du travail des jeunes, le politique environnementale dans chaque pays, les conditions de travail des jeunes et la relation aux pires formes de travail des enfants, l'évaluation des programmes de formation et d'apprentissage existant pour les jeunes, et présentation des activités des agences et donateurs concernés. Les résultats de ces études ont été résumés dans un rapport régional sur la formation et l'emploi des jeunes en vue de combattre les pires formes de travail des enfants¹⁷ qui présentait également des recommandations pour les recherches et l'action politique à venir. Le rapport a révélé que, malgré d'importantes différences entre les trois pays en termes de démographie et de développement socio-économique, tous trois étaient confrontés à des problèmes du fait d'un accès insuffisant à l'éducation et à la formation professionnelle et de leur mauvaise qualité, notamment pour les jeunes vulnérables. Le

rapport a également fait apparaître une insuffisance de ressources humaines et financières pour soutenir les programmes d'éducation et de formation adéquats dans ces pays.

Le rapport fait valoir que l'emploi des jeunes est essentiel dans le cycle de vie du travail décent, et que le passage de l'école au travail est très important pour les jeunes, femmes et hommes. La facilité et l'efficacité avec lesquelles ils franchissent ce pas dépendent de la qualité de leur préparation au marché du travail. Ceci touche particulièrement le groupe d'âge des 15 à 17 ans qui sont en dessous de la limite des 18 ans pour ce qui est des pires formes de travail des enfants, comme le prévoit la convention de l'OIT n° 182, mais qui ont souvent quitté prématurément l'école et lutté pour trouver un travail décent. Selon les dernières estimations de l'OIT, environ 52 millions de jeunes de 15 à 17 ans sont engagés dans les pires formes de travail des enfants. Ainsi, outre la nécessité de promouvoir un meilleur fonctionnement des marchés du travail en vue de réorienter la demande en la détournant des enfants pour la diriger vers les jeunes, il faut également se concentrer sur la situation de l'emploi des jeunes de 15 à 17 ans. On peut soit retirer les 15-17 ans du travail dangereux soit faire disparaître les dangers du lieu de travail. Dans les deux cas, il est nécessaire de s'assurer que les jeunes travailleurs ne sont pas exposés aux dangers et bénéficient d'une protection suffisante et des droits au travail. L'OIT doit non seulement se concentrer sur la création d'emplois mais aussi prêter une plus grande attention à la qualité de l'emploi des jeunes travailleurs.

1.6.2. Outils pour les dirigeants et le personnel du terrain

Plusieurs projets de l'IPEC suscitent la publication de directives, de manuels de formation et de condensés de bonnes pratiques qui deviennent des outils utilisés lors de la reprise ultérieure des stratégies et programmes d'action fructueux. A titre d'exemples d'outils développés initialement par les projets de l'IPEC on peut citer le guide pratique de l'enseignant sur le travail des enfants, le coffret pédagogique SCREAM et le kit de

¹⁶ Pour plus d'informations sur ce projet, voir APEC et OIT: *Out of work and into school: Publication of Project Experiences, 2001-2006* (Bangkok, OIT, 2006).

¹⁷ IPEC et APEC: *Regional report on youth training and employment to combat worst forms of child labour* (Bangkok, OIT, à venir).

ENCADRÉ 2. EN INDONÉSIE UNE ÉTUDE APPRÉCIE LES ATTITUDES À L'ÉGARD DU TRAVAIL DES ENFANTS ET DE L'ÉDUCATION

Alors qu'en Indonésie l'accès à l'éducation est en cours d'amélioration, la pauvreté et d'autres facteurs font encore que beaucoup d'enfants quittent l'école pour aller travailler. L'OIT dirige un certain nombre de projets avec des partenaires locaux et on a pensé qu'une meilleure compréhension de l'attitude des parents améliorerait l'efficacité de la communication et de la sensibilisation.

L'étude a révélé qu'au sein du groupe cible:

- Dix-neuf pour cent des enfants en âge scolaire de moins de 15 ans ne fréquentaient pas l'école.
- La scolarisation d'un enfant à l'école élémentaire et d'un autre à l'école secondaire peut coûter en moyenne par an l'équivalent de trois mois de salaire brut minimum dans la province.
- Soixante et onze pour cent des sondés dont les enfants n'allaient plus à l'école évoquaient le coût de l'éducation comme facteur principal.
- 50 pour cent seulement des sondés savaient que la politique du gouvernement prévoyait que tous les enfants devaient fréquenter l'école pendant neuf ans et jusqu'à l'âge de 15 ans. Trente-neuf pour cent pensaient que c'était six ans (jusqu'à la fin de l'école élémentaire).
- En dépit du coût, l'éducation jouit d'un grand prestige. Cela signifie que si l'on pouvait régler le problème du coût, la fréquentation scolaire augmenterait.
- Soixante et un pour cent des sondés trouvaient acceptable qu'un enfant de moins de 15 ans travaille quatre heures ou plus par jour, alors que les recherches donnent à penser que cela réduit considérablement la fréquentation scolaire.
- Même si la grande majorité des sondés admettaient qu'un enfant de moins de 18 ans ne devrait pas être autorisé à travailler dans les secteurs illicites (prostitution, stupéfiants), leur nombre était beaucoup plus faible pour ce qui est des secteurs considérés par la loi comme dangereux.

formation sur l'élimination du travail dangereux des enfants dans l'agriculture. Le Matériel d'information publié en 2005 à l'intention des enseignants, des éducateurs et de leurs organisations a rencontré un vif succès auprès des partenaires de l'IPEC et a été récemment traduit en français et en espagnol. Parmi les publications majeures de 2006 figurent un certain nombre de guides sur le traitement du travail des enfants dans l'agriculture qui présentent des axes de l'action politique, les grandes lignes de la politique en matière de VIH/SIDA et la synthèse des bonnes pratiques concernant le travail domestique des enfants. Des guides sur la traite et l'éducation ainsi que la formation sont actuellement en cours d'élaboration. Certains de ces nouveaux outils sont décrits en détail ci-après.

Agriculture: Conseils en matière de politique et de pratique

Un guide sur le travail dangereux des enfants dans l'agriculture¹⁸ se propose d'aider les dirigeants à veiller à ce que l'agriculture soit un secteur prioritaire pour l'élimination du travail des

enfants. Les cinq modules qui le constituent présentent une introduction détaillée au problème du travail des enfants dans l'agriculture et des descriptions des nombreux dangers et risques pour les enfants dans ce secteur. Ils dressent le bilan du travail effectué à ce jour par l'IPEC dans ce domaine et de certaines des principales initiatives d'autres organes internationaux et des organisations d'employeurs et de travailleurs. Cette publication comporte aussi de la documentation à l'attention des formateurs qui utiliseront les guides pour des ateliers de formation et la sensibilisation.

Manuel sur le VIH/SIDA pour l'Ouganda et la Zambie

Ce manuel de formation a été réalisé pour une utilisation en Ouganda et en Zambie, les deux pays pilotes du projet de l'IPEC pour combattre et prévenir le travail des enfants suscité par le VIH/SIDA en Afrique sub-saharienne. Le rôle

¹⁸ IPEC: *Tackling hazardous child labour in agriculture: Guidance on policy and practice* (Genève, BIT, 2006).

du VIH/SIDA dans l'augmentation du travail des enfants ne saurait être sous-estimé: le VIH/SIDA a eu des conséquences dramatiques pour les enfants et leur communauté en Afrique subsaharienne. De nombreux enfants sont restés orphelins ou ont été forcés de devenir soutiens de famille pour venir en aide à leurs parents malades. Des enseignants ont également été terrassés par la maladie et les écoles ont manqué d'enseignants, ce qui peut également amener les enfants à aller travailler. Les nombreux efforts déployés pour régler ce problème et d'autres questions afférentes n'ont été dans la plupart des cas ni systématiques ni bien coordonnés. En outre, ils ont parfois manqué de documentation ou de publicité, d'où un manque total d'information alors même qu'il existe des données sur les bonnes pratiques. D'un point de vue pratique, le manuel fournit aux formateurs et aux employés des organes nationaux jusqu'aux organisations de niveau local les connaissances de base sur le VIH/SIDA, les problèmes liés au travail des enfants et les stratégies de planification des interventions et de mobilisation des personnes.

Bonnes pratiques mises en œuvre pour lutter contre le travail domestique des enfants

La codification et la diffusion de la somme de connaissances et d'expérience acquises dans la lutte contre le travail des enfants est une partie importante de la stratégie mise en œuvre par l'IPEC pour faciliter le travail des partenaires et autres personnes qui œuvrent à l'élimination du travail des enfants. Au cours des dernières années, l'IPEC a dressé le bilan des bonnes pratiques dans plusieurs publications sur le travail des enfants: éducation, intégration du genre, travail dangereux des enfants, etc. En 2006, l'IPEC a publié deux études sur les bonnes pratiques en matière de travail domestique des enfants dans l'Afrique anglophone et l'Asie de l'Est et du Sud-est, qui viennent compléter une étude préalable élaborée en 2005 en Amérique centrale.

Le travail domestique des enfants est une forme commune d'exploitation qui consiste en la prise en charge par un tiers d'enfants – garçons et filles – en vue de les astreindre à un travail domestique. Etant donné que le travail s'effectue dans des maisons aux portes closes, les enfants qui travaillent comme domestiques deviennent aisément les victimes d'une exploitation qui inclut mauvais traitements physiques et moraux et abus sexuels. En Afrique de l'Est, les enfants pauvres sont couramment envoyés pour travailler chez

un proche qui habite dans une zone urbaine loin du village d'origine de l'enfant. Certains de ces enfants sont des orphelins du SIDA. Un rapport sur les bonnes pratiques dans la lutte contre le travail domestique des enfants au Kenya, en Tanzanie, en Ouganda et en Zambie¹⁹ montre que le travail important réalisé par l'IPEC et les partenaires sociaux a eu un rôle fondamental dans la sensibilisation au travail domestique des enfants en Afrique de l'Est et a contribué à réaliser de grands changements dans la vie de très nombreux enfants. Les bonnes pratiques évoquées vont de la mobilisation de la communauté à la protection effective des enfants plus âgés qui travaillent comme domestiques. En Ouganda, par exemple, un code de bonne conduite a été mis en place et des contrats de travail ont été instaurés afin de protéger les enfants plus âgés qui travaillent comme domestiques. Dans la République unie de Tanzanie, les écoles professionnelles ont été rénovées dans les zones rurales afin de dissuader les enfants d'aller vers les zones urbaines où ils risquent de devenir les victimes du travail domestique des enfants.

Le rapport pour l'Asie, intitulé *Travail domestique des enfants en Asie du Sud-Est et de l'Est: émergence de bonnes pratiques dans la lutte contre lui*, passe en revue les caractéristiques de la pratique du travail domestique des enfants dans six pays d'Asie – Cambodge, Indonésie, Mongolie, Thaïlande, Philippines et Viet Nam. Il étudie ensuite les expériences de la lutte contre le travail domestique des enfants dans trois de ces pays (Cambodge, Indonésie et Philippines), en indiquant les différentes réponses requises à la lumière des divers contextes dans lesquels les enfants deviennent travailleurs domestiques dans ces pays. Le rapport montre que les Philippines sont un pays où, bien que les enfants soient encore couramment utilisés comme domestiques, l'action menée contre cette pratique est particulièrement développée que ce soit en termes de politique au niveau national que sous forme d'interventions directes pour sauver et réhabiliter les enfants travailleurs domestiques. Le Forum Visayan, une ONG des Philippines qui est depuis longtemps partenaire de l'IPEC, a déployé pendant plus de dix ans son activité dans ce domaine et un de ses succès notables a été de promouvoir une législation protégeant les travailleurs domestiques de tous âges

¹⁹ IPEC: *Emerging good practices on action to combat domestic child labour in Kenya, Tanzania, Uganda and Zambia* (Genève, BIT, 2006).

et de mobiliser la société et les travailleurs eux-mêmes pour la prévention de l'exploitation.

Les résultats de ces études régionales ont été présentés dans un condensé²⁰ qui a déjà trouvé une application pratique importante sur le terrain. Le gouvernement de l'Inde utilisera ces documents dans un certain nombre d'ateliers qu'il a constitués pour discuter de la mise en œuvre d'une interdiction récemment approuvée proscrivant l'emploi comme domestiques d'enfants de moins de 14 ans.

Les nouveaux questionnaires-types et procédures d'échantillonnage de SIMPOC

En 2006, SIMPOC s'est attaqué à une vaste révision et à une amélioration des ses questionnaires-types et de ses procédures d'échantillonnage pour les enquêtes nationales auprès des ménages sur le travail des enfants. Trois projets de questionnaires – un catalogue concis des questions à inclure dans les enquêtes auprès des ménages et deux questionnaires détaillés à l'attention des enfants et des adultes à utiliser dans le recueil distinct de données sur le travail des enfants – ont été établis et testés dans différentes régions du monde. De nouvelles procédures d'échantillonnage mieux adaptées au travail des enfants sont également mises en place et seront bientôt publiées dans manuel détaillé de SIMPOC consacré à ce sujet.

1.6.3. Systèmes d'information pour la gestion et le partage des connaissances

L'IPEC lancera au début de 2007 un nouveau système d'information intégré sur Internet. Ce système constituera une infrastructure essentielle de l'IPEC pour le partage des connaissances en utilisant le Système de gestion de contenu de l'OIT et la Base de données de l'IPEC, offrant ainsi un meilleur accès aux informations sur l'IPEC, ses programmes et sa base de connaissances. Dans le cadre de ce nouveau système d'information, les sites Web de l'IPEC, à Genève et sur le terrain, ont été revus et mis à jour en uniformisant les structures et les graphiques pour faciliter les recherches et les rendre plus cohérentes que par le passé. Chaque nouveau site Web local donne accès à une bibliothèque électronique détaillée qui permettra de préserver la mémoire institutionnelle de l'IPEC et favorisera l'utilisation des outils de connaissance, de la documentation et des recherches entreprises. La base de données

de l'IPEC comporte actuellement plus de 8 000 documents et informations sur plus de 2 300 partenaires institutionnels et près de 500 partenaires individuels et consultants. L'entrée et la mise à jour des données assurées directement par les projets et les bureaux sur le terrain devraient accroître considérablement l'accessibilité et l'exactitude de l'information disponibles.

1.7. INTÉGRATION DES QUESTIONS DE GENRE

L'intégration des questions de genre est un des objectifs qui a constitué une des priorités stratégiques de l'OIT au cours de la décennie passée. Au sein de l'IPEC, des efforts considérables ont été déployés pour l'intégration des questions de genre dans tous les travaux de l'IPEC depuis 2000, année où le Programme a mis en place un plan d'action et entrepris le développement des compétences de tout le personnel. Au cours des dernières années, l'IPEC a profité d'une étroite collaboration avec le Bureau de l'égalité entre hommes et femmes de l'OIT dans son travail sur le sujet, aussi bien au Siège que sur terrain. En outre, la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants recommande aux pays membres de l'OIT d'accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des filles dans leurs plans d'action et leurs interventions visant à éliminer les pires formes de travail des enfants.

L'IPEC reconnaît que les enfants ne sont pas simplement des enfants: ce sont des filles et des garçons qui appartiennent aux familles et aux communautés. Dans de nombreuses circonstances, les différences liées au genre conditionnent l'efficacité et le caractère équitable des interventions visant les filles et les garçons dans le besoin. Dans certains types de travail des enfants, les garçons sont majoritaires, et les filles dans d'autres. Les traditions culturelles peuvent décider qui fait quoi et en quelles circonstances. Il peut exister des préjugés et des tabous qui, par exemple, influent sur les occasions qu'ont respectivement les filles et les garçons d'acquérir une éducation. Dans certaines régions du globe, d'autres obstacles à la scolarisation des filles les exposent plus que les garçons au travail des enfants (voir encadré 3).

²⁰ IPEC: *Une série de bonnes pratiques et d'enseignements tirés d'expériences à travers le monde dans la lutte contre le travail domestique des enfants* (Genève, BIT, à venir).

ENCADRÉ 3. AIDE AUX FILLES RETIRÉES DU TRAVAIL URBAIN INFORMEL AU BANGLADESH

Au Bangladesh beaucoup de filles sont confrontées à des obstacles qui leur interdisent l'accès à l'éducation du fait d'une tradition bien enracinée concernant les rôles attribués aux hommes et aux femmes et donnant peu d'importance à l'éducation des filles. Tandis que la scolarisation des garçons est perçue comme un investissement pour leur carrière future et leur avenir, la scolarisation des filles est jugée peu importante car elles n'ont guère d'autres perspectives qu'un mariage précoce. Pour beaucoup d'entre elles, le travail domestique est jugé plus important dans la préparation de leur avenir. Ainsi, il n'est pas rare que les filles soient retirées de l'école après avoir appris à lire et à écrire, afin de participer à un travail à domicile ou d'être placées comme domestiques chez des tiers. Faute de services de garderie accessibles, les filles plus âgées issues de familles mono-parentales risquent particulièrement d'être contraintes de renoncer au bénéfice de l'éducation pour se livrer aux tâches ménagères. Les filles peuvent aussi être envoyées pour travailler dans d'autres lieux informels où elles sont très souvent moins payées que les garçons pour le même travail et exposées aux pires formes de travail des enfants. Plusieurs occupations informelles sont connues pour avoir un taux très élevé de filles travailleuses. Ceci inclut par exemple le recyclage des piles et des tâches plus traditionnellement féminines telles que la couture et la broderie.

Un projet de l'IPEC actuellement en cours sur le travail des enfants dans l'économie informelle s'efforce de remédier de plusieurs manières aux inconvénients qui touchent particulièrement les filles:

- Priorité est donnée aux plus vulnérables de ses groupes cibles pour garantir un égal accès aux interventions du projet avec un égal bénéfice.
- Priorité est donnée aux filles travailleuses pour l'accès à l'éducation parascolaire ou l'amélioration des compétences.

Une attention particulière est accordée aux ménages où la femme est chef de famille, afin d'empêcher les filles d'être retirées de l'école pour partager les responsabilités du ménage. Ceci inclut l'aide du micro-crédit pour certaines activités rentables pratiquées à la maison et/ou en communauté et visant les femmes chargées de famille. Ceci inclut également les programmes d'éducation parascolaire pour les filles plus âgées avec des horaires flexibles qui s'adaptent également aux besoins de leur mère qui travaille.

Les mères des enfants travailleurs sont encouragées à envoyer leurs filles à l'école au moyen d'orientations en matière d'habilitation sociale qui traitent des questions de genre (rôles), à la discrimination des femmes et des filles, au mariage précoce et aux dots.

1.7.1. Exemples récents du travail de l'IPEC pour l'intégration du genre

Données sur le travail des enfants dissociées et analysées par genre

Dans un grand nombre d'enquêtes sur le travail précoce des enfants réalisées avec l'appui de l'IPEC, une distinction des données en fonction du genre a été opérée mais non analysée: les tableaux comportaient des chiffres globaux qui ne permettaient pas de juger des différences entre le travail des garçons et celui des filles. Comme une analyse par genre est indispensable au bon résultat des recherches, les données ont été désagrégées en fonction du genre. Ceci a été récemment illustré par la publication en 2006 du *Bilan des données sur le travail des enfants en*

Amérique latine tenant compte des différences de genre. Ce bilan est établi à partir des données des enquêtes sur le travail des enfants de l'OIT, des enquêtes de la Banque mondiale sur l'évaluation des niveaux de vie et des enquêtes par groupes de l'UNICEF à indicateurs multiples. Ce bilan permet une meilleure compréhension de quelques-uns des facteurs socio-économiques – genre, appartenance ethnique, classe – qui contribuent à la discrimination et à la division du travail en fonction du genre. Il met aussi en lumière le travail réalisé contre les modèles scolaires les plus courants pour les filles et les garçons dans les pays étudiés. Il est par exemple intéressant de noter que le niveau de scolarisation des filles est plus élevé dans les Caraïbes qu'en Amérique latine. Le bilan montre également que

ENCADRÉ 4. AU KENYA LES FILLES REÇOIVENT UNE FORMATION POUR LES PROFESSIONS TRADITIONNELLEMENT MASCULINES

Le projet de formation de l'OIT-IPEC au Kenya travaille avec des artisans locaux dans le secteur urbain informel communément appelé secteur *Jua-Kali* (secteur «du soleil brûlant»). Le but est de préparer ces artisans à former des apprenties en utilisant un manuel de l'OIT élaboré à cet effet. Ce manuel comporte entre autres des informations sur la santé et la sécurité au travail, le travail des enfants, les droits des enfants, les droits au travail, les méthodes d'enseignement, l'ouverture aux questions de genre et la gestion du projet. À Kisumu, troisième ville du Kenya, l'Association *Jua-Kali* du Centre de Kisumu, partenaire institutionnel de l'IPEC, a retiré 20 filles âgées de 15 à 18 ans du travail urbain informel pour les placer en apprentissage. Le projet cherche à former des filles à des professions dominées par les hommes et a déjà placé des filles chez des artisans spécialisés en sièges d'automobiles, mécanique des véhicules à moteur, mécanique et peinture des cyclomoteurs. Au terme du projet, en 2007, 120 filles auront été retirées des pires formes de travail et formées à ces professions et à d'autres professions traditionnellement masculines.

dans la plus grande partie de l'Amérique latine les filles en plus de l'école doivent accomplir des tâches ménagères, ce qui constitue pour elles une lourde charge. Les garçons aussi assurent en plus des tâches domestiques, mais dans une moindre mesure que les filles.

Elaboration d'outils sur les questions liées au genre et le travail des enfants

Un série de directives intitulée *Egalité des sexes et travail des enfants: outil pédagogique pour les éducateurs et les éducatrices* a été traduit en 2006 en plusieurs langues (notamment anglais, français, espagnol, portugais, arabe et russe). Ce fut une gageure particulière de tester la version arabe au Liban et au Yémen en 2006, ce qui a été fait par le spécialiste de l'égalité entre hommes et femmes de l'OIT et par le personnel local de l'IPEC. Lors de la traduction des directives pour les pays arabes, un grand nombre de concepts liés au genre nécessitaient une subtile adaptation au contexte culturel. Bien entendu, celle-ci devait se faire sans perdre de vue le message fondamental: les filles et les garçons doivent avoir les mêmes chances d'étudier et un égal accès à une éducation de qualité, fût-elle formelle ou non. Le test a été une expérience très positive et a fait apparaître une façon pratique de travailler avec les bénéficiaires du programme de l'IPEC.

Il est essentiel d'envisager les programmes éducatifs promus par l'IPEC en tenant compte des aspects liés au genre car il existe une tendance à se conformer à la répartition du travail en fonction du sexe, au rôle attribué aux hommes ou aux femmes et aux préjugés qui en découlent.

Un réel effort doit être fait pour assurer aux enfants une formation qui ne reproduise pas les schémas conventionnels – par exemple les garçons dans la menuiserie et les filles dans la cuisine. A cet égard, l'évaluation réalisée en 2006 sur l'orientation professionnelle des adolescents dans la République unie de Tanzanie a intégré les notions de genre dans sa programmation initiale, y compris les consultations avec le service d'assistance du Bureau de l'égalité entre hommes et femmes. L'analyse en fonction du genre a également été introduite dans plusieurs autres manuels d'éducation et de formation de l'OIT-IPEC. Par exemple, un manuel de formation des artisans au travail des enfants²¹ a été récemment utilisé pour expliquer aux artisans du Kenya comment assurer la formation professionnelle des filles dans des secteurs d'emploi dominés par les hommes (voir encadré 4).

²¹ IPEC: *Manual on training of artisans on child labour* (Nairobi, OIT, 2006, non publié).

I.2. RÉALISATIONS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS FIXÉS

Le travail de l'IPEC est guidé par les principes énoncés dans la convention de l'OIT n° 138 sur l'âge minimum et la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants. L'IPEC contribue aux objectifs stratégiques et opérationnels de l'OIT en général, et en particulier à ceux qui sont en rapport avec les principes fondamentaux et les droits au travail. Pour le biennium 2006-2007 les objectifs opérationnels de l'IPEC ont été inclus dans ceux du nouveau Département des principes et droits fondamentaux au travail, qui comprend à la fois l'IPEC et DECLARATION.

Conformément au Programme et budget de l'OIT pour 2006-2007, le nouveau département est chargé de l'exécution de l'objectif opérationnel 1.a de l'OIT (voir tableau 2). Cet objectif a deux principaux résultats, dont l'un concerne directement l'IPEC:

«Les Etats membres entreprennent des actions ciblées contre le travail des enfants, conformément aux conventions fondamentales de l'OIT sur le travail des enfants, en donnant la priorité à l'élimination urgente des pires formes de travail des enfants et aux solutions de rechange à offrir aux garçons et aux filles et à leurs familles.»

Les interventions entreprises par les Etats membres pour mettre en œuvre les deux conventions fondamentales de l'OIT sur le travail des enfants sont l'indice des progrès réalisés en ce sens. Ces interventions peuvent concerner l'approche du programme assorti de délais, la réforme législative, la formulation de politiques et de programmes spécifiques en matière de travail des enfants, l'intégration des problèmes liés au travail des enfants dans les politiques de développement, la collecte de données, ou l'introduction de mécanismes de contrôle du travail des enfants.

Pour atteindre le résultat évoqué ci-dessus, le Programme et budget 2006-2007 a fixé pour objectif la mise en œuvre «d'action ciblées» par dix Etats membres supplémentaires. Concrètement, cela signifie que l'IPEC doit étendre son action afin d'inclure un plus grand nombre de

pays. Si cette extension est importante pour le suivi des nombreuses ratifications des conventions n° 138 et n° 182, il ne faut pas oublier que pour progresser réellement dans l'élimination du travail des enfants comme y invite le Rapport global il faut non seulement étendre l'action à de nouveaux pays mais aussi approfondir l'action dans les pays qui sont déjà sur la voie de l'élimination du travail des enfants. L'IPEC n'a pas à rendre compte des progrès réalisés en 2006-2007 par les pays déjà pris en considération au cours des années précédentes. Toutefois, l'IPEC publie ces informations dans le présent rapport d'activité à des fins de clarté et de transparence.

2.1. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE L'IPEC EN 2006

Le tableau 3 montre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de l'IPEC pour 2006-2007 tel que défini dans le Programme et budget. Le tableau fait apparaître que deux Etats membres, en plus de ceux qui ont fait l'objet d'un rapport en 2004-2005, ont déjà réalisé au moins deux interventions en 2006. Huit Etats membres supplémentaires ont jusqu'à présent réalisé une intervention dans le cadre du biennium en cours. L'annexe II présente des exemples d'interventions entreprises en 2006.

2.1.1. Pays qui continuent à progresser dans la réalisation de nouvelles interventions

L'objectif de l'indicateur 1.2.a du Programme et budget pour 2006-2007 ne comprend que des pays nouveaux ou supplémentaires – qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour avoir réalisé au moins deux interventions dans un biennium précédent. Le tableau 4 montre les nouveaux progrès

Tableau 2. Indicateurs de performance, objectifs et résultats obtenus en 2006 en vue des réalisations des objectifs pour 2006-2007

Objectif stratégique n° 1

Promouvoir et mettre en œuvre les normes et principes et les droits fondamentaux au travail



Objectif opérationnel 1a: Principes et droits fondamentaux au travail

Les Etats membres de l'OIT donnent effet aux principes et droits relatifs à la liberté syndicale et à la négociation collective, ainsi qu'à l'élimination du travail forcé, du travail des enfants et des discriminations dans l'emploi et la profession.



Résultat 1a.2: Action ciblée contre le travail des enfants

Les Etats membres entreprennent des actions ciblées contre le travail des enfants conformément aux conventions fondamentales de l'OIT sur le travail des enfants, en donnant la priorité à l'élimination urgente des pires formes de travail des enfants et aux solutions de rechange à offrir aux garçons et aux filles et à leurs familles.

Indicateur 1a.2

(i) Les Etats membres progressent dans l'application des conventions n° 138 et n° 182 grâce à au moins deux interventions sur la base de programmes assortis de délais, notamment sur le plan de l'évolution juridique, de la collecte de données, des objectifs assortis de délais, des systèmes de suivi sur le travail des enfants et de l'intégration de la dimension «Travail des enfants» dans des politiques de développement appropriées.

Cible: 10 Etats membres supplémentaires au nombre atteint fin 2004-2005.

Les progrès seront mesurés sur la base des engagements contractés au titre des conventions n° 138 et n° 182.

Progrès accomplis

- Deux Etats membres supplémentaires ont entrepris deux interventions en 2006
- Huit Etats membres supplémentaires ont entrepris une intervention en 2006

Au titre de cet indicateur, les interventions associées aux PAD ont été définies comme suit:

- l'adaptation du cadre légal aux normes internationales, y compris la définition d'une liste de tâches dangereuses pour les enfants;
- la formulation de politiques et de programmes spécifiques pour les pires formes de travail des enfants, en tenant compte de la situation particulière des filles et en fixant des objectifs assortis de délais;
- l'intégration des problèmes liés au travail des enfants, en tenant compte de la situation particulière des filles, dans les politiques et programmes appropriés en matière de développement, d'action sociale et de lutte contre la pauvreté;
- la collecte et l'analyse des données sur la situation du travail des enfants; et
- la mise en place d'un mécanisme crédible et détaillé de contrôle et d'évaluation du travail des enfants.

accomplis en 2006 par les pays qui avaient déjà été mentionnés dans le rapport d'activité de 2004-2005. Seize Etats membres ont réalisé au moins une nouvelle intervention dans le cadre du bien-nium en cours dans des domaines d'intervention qui n'avaient pas encore été mentionnés. 48 pays supplémentaires ont réalisé en 2006 au moins une intervention dans des domaines déjà mentionnés en 2004-2005 pour ces pays. 12 d'entre eux ont à ce jour signalé des interventions dans les cinq domaines d'intervention.

2.2. Rapport sur d'autres indicateurs d'importance pour l'IPEC

Dans les bienniums précédents, l'IPEC avait à présenter un rapport sur trois indicateurs supplémentaires. Ceux-ci concernaient: 1) l'augmentation du nombre de mandants qui utilisaient les méthodologies, la recherche et les bonnes pratiques de l'OIT pour éliminer le travail des enfants; 2) le nombre de nouvelles ratifications des conventions n° 182 et/ou n° 138; et 3) le

Tableau 3. Récapitulatif des progrès accomplis dans la réalisation de l'indicateur 1.2.a (par pays)

Etats membres ¹	Cadre juridique	Politiques et programmes	Intégration	Collecte des données	SSTE ²
<i>Etats membres dans lesquels au moins deux interventions ont été réalisées en 2006</i>					
Afrique du Sud	X	X	X	X	
Cameroun	X				X
<i>Etats membres dans lesquels une intervention a été réalisée en 2006</i>					
Azerbaïdjan				X	
Botswana				X	
Chine			X		
Honduras		X			
Kazakhstan				X	
Kirghizstan	X				
Niger				X	
Tadjikistan			X		

¹ Inclus tous les pays qui ont initié des interventions en 2006 mais n'ont pas fait précédemment l'objet d'un rapport. ² Système d'observation et suivi sur le travail des enfants (SSTE).

Tableau 4. Autres progrès réalisés par les Etats membres ayant déjà fait l'objet d'un rapport

Etats membres ¹	Cadre juridique	Politiques et programmes	Intégration	Collecte des données	SSTE ²
<i>Etats membres dans lesquels au moins deux interventions ont été réalisées en 2006</i>					
Brésil	✓	✓	X	✓	X
Guinée	✓		X	✓	X
Moldavie	✓	X	X	✓	X
Ouganda	X	✓	✓	✓	X
Togo	X	X	✓	✓	
Turquie	✓	X	X	✓	✓
<i>Etats membres dans lesquels une intervention a été réalisée en 2006</i>					
Albanie	✓	✓	✓		X
Congo, Rép. dém.	✓	✓	X		
République dominicaine	✓	✓	✓		X
Jordanie			✓	✓	X
Kenya	✓		✓	✓	X
Mexique	✓	✓		X	
Mongolie	X	✓	✓	✓	
Pakistan	X		✓	✓	✓
Pérou	X	✓	✓		
Sénégal		X	✓	✓	

X: N'a pas fait précédemment l'objet d'un rapport. ✓: A été mentionné dans le rapport d'activité 2004-2005.

¹ Inclus tous les pays qui ont initié des interventions en 2006 mais n'ont pas fait précédemment l'objet d'un rapport. ² Système d'observation et suivi sur le travail des enfants (SSTE).

nombre d'enfants qui bénéficient directement ou indirectement des projets de l'OIT ou de ceux de ses partenaires. L'IPEC continue à collecter des informations sur ces indicateurs, car ils permettent de présenter un tableau plus complet de la portée et de l'impact du Programme. Les sections qui suivent décrivent la progression des indicateurs concernant les méthodologies et les ratifications. Cependant, comme cela a été le cas des précédents rapports intermédiaires, les informations sur le troisième concernant les bénéficiaires directs et indirects ne seront présentées que dans le rapport pour l'ensemble du biennium 2006-2007.

Le Plan global de suivi de l'IPEC rend compte aussi bien de l'indicateur relatif à l'IPEC dans le Programme et budget et des indicateurs supplémentaires du programme mentionnés ci-dessus. Il est aussi utilisé pour garder une trace des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et pour maintenir la bonne compréhension des indicateurs établis.

2.2.1. Les mandants utilisent les techniques, les méthodologies, la recherche et les bonnes pratiques

L'utilisation des méthodologies, approches, recherche et bonnes pratiques sur le travail des enfants élaborées par l'OIT s'est généralisée. Les études de recherche, la collecte de données, les études de fond, les enquêtes dans les écoles, les évaluations rapides, les études politiques, les rapports d'évaluation (notamment les évaluations thématiques), les condensés de bonnes pratiques, les études sur documents, rapport des progrès et autres documents restent les principales sources et les principaux moyens pour améliorer et partager les connaissances. Certains d'entre eux élaborés par l'IPEC en 2006 en vue d'un

usage ultérieur ont été décrits au Chapitre 1, section 1.6, «Amélioration et partage des connaissances». D'autres exemples de la façon dont les pays utilisent les méthodologies et publications de l'IPEC figurent dans l'annexe II.

2.2.2. Ratifications des conventions de l'OIT sur le travail des enfants

De 2000 à 2005, la convention de l'OIT n° 182 sur les pires formes de travail des enfants (1999) a eu un taux de ratification plus rapide qu'aucune autre convention dans toute l'histoire de l'OIT. L'impulsion qui en a résulté a contribué à activer les ratifications de la convention n° 138 sur l'âge minimum (1973). Maintenant que se profile une ratification universelle des deux conventions, l'IPEC doit avant tout aider les Etats membres à remplir les obligations qui leur incombent en vertu de ces deux instruments.

Au 31 décembre 2006, 163 Etats membres de l'OIT, soit neuf sur dix, représentant près de 80 pour cent des enfants du monde, avaient ratifié la convention n° 182. Un total de 147 Etats membres, soit un sur quatre, représentant plus de 60 pour cent de la population infantile mondiale, avaient ratifié la convention n° 138. L'annexe III présente les pays qui n'ont pas encore ratifié une de ces conventions ou les deux. À la fin décembre 2006, seuls 14 des 179 Etats membres de l'OIT n'avaient encore ratifié aucune des deux conventions.

Lors de la discussion sur le Rapport global de 2006 qui s'est tenue durant la Conférence internationale du Travail de 2006, un certain nombre d'intervenants ont demandé aux Etats membres qui n'ont pas encore ratifié les conventions sur le travail des enfants de le faire au plus vite, et à l'OIT de déployer plus d'efforts pour atteindre une ratification universelle.

I.3. QUESTIONS OPÉRATIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES

3.1. COOPÉRATION TECHNIQUE, CONSEILS CONSULTATIFS ET CAMPAGNES GLOBALES DE SENSIBILISATION

L'IPEC est actuellement opérationnel dans 88 pays des cinq régions du monde où il concentre son action; parmi ces pays, 61 ont signé un protocole d'accord avec l'OIT. Dans les 27 pays restants, qui n'ont pas encore conclu de protocole d'accord, l'IPEC apporte son appui à diverses activités axées sur la prévention et l'élimination du travail des enfants (tableau 5). Le nombre de projets a continué de progresser par rapport aux années précédentes; au cours de du bien-nium 2006-2007, près de 250 projets auront été mis en œuvre.

La majeure partie du travail et du financement de l'IPEC s'articule toujours autour de projets, majoritairement mis en œuvre sur le terrain, au rang desquels figurent des programmes nationaux traditionnels, des programmes régionaux de renforcement des capacités et des projets d'envergure d'appui aux programmes nationaux assortis de délais. Tous les projets incluent des composantes visant à instaurer un environnement favorable à l'action contre le travail des enfants. Celles-ci se focalisent sur la réforme juridique, la planification nationale, le renforcement des capacités et la sensibilisation; l'importance relative de ces composantes varie d'un projet à l'autre. Certains des grands projets sous-régionaux traitent d'un thème spécifique tel que la traite des enfants, l'exploitation sexuelle à des

Tableau 5. Pays participant à l'IPEC: 2006

Régions (88 pays)	Pays ayant signé un protocole d'accord (61 pays)	Pays/régions associés à l'IPEC (27 pays) ¹
Afrique	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Madagascar, Mali, Maroc, Namibie, Niger, Nigeria, Sénégal, Afrique du Sud, Togo, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zambie	Angola, Botswana, Burundi, Congo, République démocratique du Congo, Ethiopie, Lesotho, Malawi, Mozambique, Rwanda, Zimbabwe
Etats arabes	Egypte, Jordanie, Liban, Yémen	
Asie	Bangladesh, Cambodge, Inde, Indonésie, République démocratique populaire lao, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande	Chine, Viet Nam
Europe et Asie Centrale	Albanie, Bulgarie, Kosovo, Moldavie, Roumanie, Turquie, Ukraine	Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Fédération de Russie, Tadjikistan, Ouzbékistan
Amérique latine et Caraïbes	Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Equateur, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela	Bahamas, Barbade, Belize, Guyana, Mexique, Surinam, Trinité-et-Tobago

¹ Les années précédentes, les autres pays qui ont mené des activités IPEC (en collaboration avec l'IPEC) étaient l'Estonie, la Syrie, la Cisjordanie et la Bande de Gaza.

fins commerciales, l'agriculture commerciale, la formation professionnelle par l'apprentissage, etc. Gérer ces différents projets et programmes pose problème du fait du nombre élevé d'intrants nécessaires, dont des conseils techniques fournis par le siège de l'IPEC et des spécialistes du travail des enfants sur le terrain, et des multiples approbations exigées des divers départements administratifs de l'OIT pour ce qui concerne les contrats et les révisions budgétaires.

Plusieurs projets thématiques globaux, couvrant des thèmes comme le travail des enfants et l'éducation, les enfants domestiques et la Coopération économique Asie-Pacifique se sont achevés en 2006. De nouveaux programmes globaux approuvés fin 2005 et courant 2006 incluent un projet pour améliorer le partage des connaissances sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques, un projet pour consolider les capacités nationales en matière de collecte des données sur le travail des enfants et un projet pour renforcer les méthodologies et la capacité de l'IPEC et de ses partenaires à évaluer l'impact. La focalisation thématique ainsi que le partage et la gestion des connaissances relèvent toujours des unités spécialisées du siège de l'IPEC et de leurs réseaux internes.

Parmi les différentes modalités d'exécution, les programmes assortis de délais (PAD) et les projets d'appui associés ont été élargis pour inclure un plus grand nombre de pays. Il existe actuellement 23 projets d'appui aux PAD, dont quatre sont en phase préparatoire ou de démarrage. Un projet de PAD d'appui s'est achevé au Népal; trois autres sont dans la seconde phase d'exécution, dont deux de première génération de PAD concernent El Salvador et la République-Unie de Tanzanie.

D'un point de vue régional, les deux dernières années ont été marquées par un recul graduel de l'appui de l'IPEC en Amérique latine imputable à un renforcement de l'appropriation nationale des programmes par les gouvernements concernés. L'attention se focalise toujours sur l'Afrique en termes d'affectation des ressources; de nouveaux groupes de pays sont venus s'ajouter, notamment les pays de langue portugaise et les pays émergeant d'un conflit (Mozambique, Angola, Liberia, Sierra Leone et Soudan).

3.1.1. Exécution du programme

Comme décrit dans les rapports précédents, la part de l'IPEC dans le programme global de coopération technique de l'OIT a augmenté de manière significative au cours des dernières années, passant d'environ 10 pour cent il y a dix ans à près de 45 pour cent aujourd'hui. Le graphique 2 reflète la croissance soutenue du programme et fournit le détail de la répartition géographique des dépenses.¹

Au cours du dernier biennium 2004-2005 les dépenses ont augmenté de 44 pour cent pour atteindre 127 millions de dollars des Etats-Unis par rapport à 88 millions en 2002-2003. Les dépenses totales ont continué à augmenter au cours de la première partie de 2006-2007 pour atteindre 74,3 dollars des Etats-Unis comparé à 70 millions en 2005. Le taux d'exécution, qui représente le pourcentage des dépenses réelles par rapport aux ressources programmées, a passé de 68 pour cent en 2005 à 67 pour cent en 2006. Il devrait se maintenir au même taux dans un avenir prévisible.

3.1.2. Appui de la communauté des donateurs

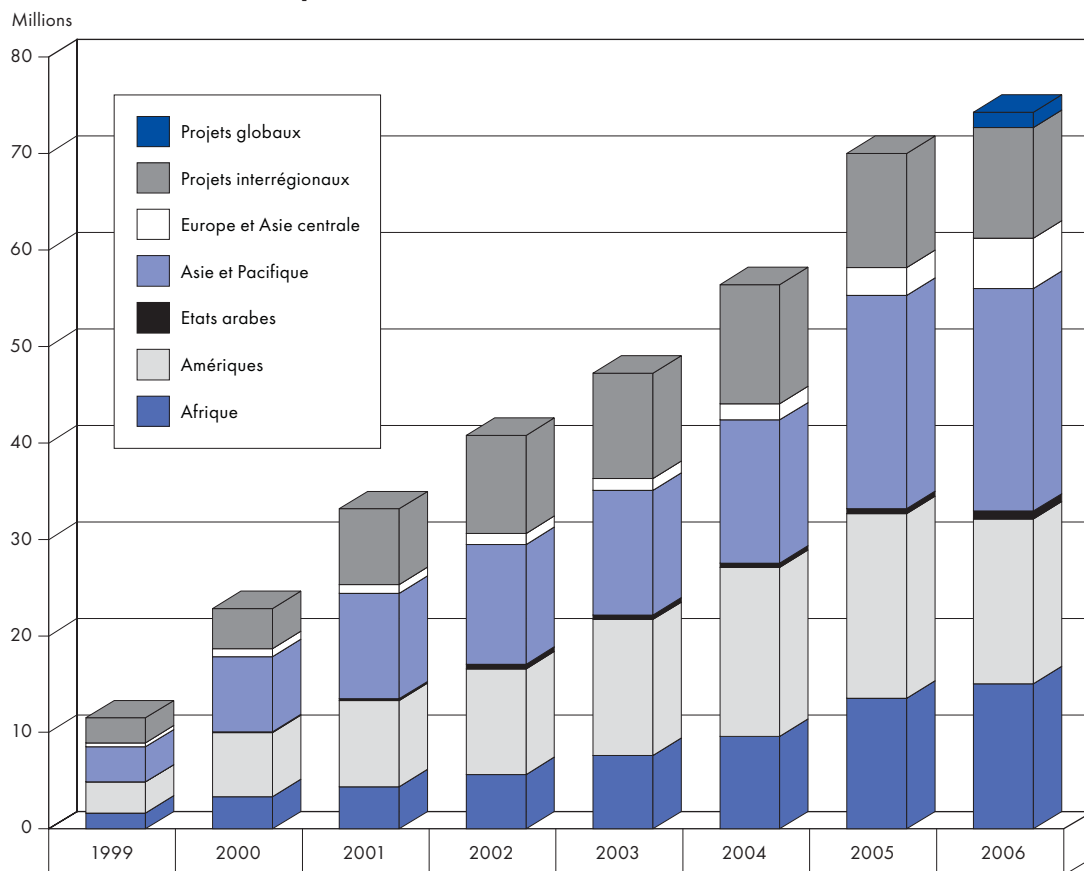
Partant d'un montant de 45 millions de dollars des Etats-Unis en 2000, les approbations au cours des six dernières années ont dépassés les 60 millions de dollars (voir tableau 6). En 2006 les donateurs avaient versé 72,5 millions à l'IPEC. Comme le montrent les récents rapports du Comité directeur international, la grande majorité des contributions à l'IPEC est désormais liée aux accords de projets spécifiques et le financement non affecté des donateurs semble être une époque révolue. L'IPEC continuera d'encourager le financement non affecté car il donne davantage de flexibilité et de portée à la programmation, à l'intégration du travail de l'IPEC dans les programmes par pays de promotion du travail décent et à la réduction des coûts liés au développement et à la mise en œuvre. La gestion des contributions affectées à des projets spécifiques

Tableau 6. Evolution des contributions depuis 2000 (en millions de dollars des Etats-Unis)

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
44,7	60,3	76,4	68,9	66,3	61,6	72,5

¹ Pour le biennium 2006-2007, l'OIT a inclus une nouvelle catégorie de projets de coopération technique: les «projets globaux». Il s'agit de projets liés à des activités de nature globale (sensibilisation et recherche par exemple) qui contribuent à la réalisation d'objectifs globaux. Les années précédentes, les projets globaux entraient dans la catégorie «projets interrégionaux». La nouvelle catégorie n'a été appliquée qu'aux projets qui ont démarré en 2006.

Graphique 2. Dépenses de coopération technique par région sur la période 1999-2006 (en dollars des Etats-Unis)



émanant de divers donateurs continue à représenter une lourde tâche. Elle inclut la production d'un grand nombre de documents de projet et le respect des multiples systèmes propres à chaque donateur durant la mise en œuvre et l'évaluation, y compris des différences dans les procédures et les formats standards de l'OIT dans les secteurs de la budgétisation et de l'établissement de rapports. En 2006, l'IPEC avait produit près de 30 documents de projets. Les Etats-Unis ont été le plus grand donateur en 2006, suivis par les Pays-Bas, la France, la Norvège et le Danemark.

Le soutien des donateurs s'est largement concentré sur un secteur géographique (pays ou région) et dans certains cas, il a ciblé un groupe particulier (par exemple, les enfants soldats, les enfants engagés dans les mines ou l'agriculture) et dans d'autres, il était utilisé dans des stratégies spécifiques de l'IPEC (éducation ou campagne de sensibilisation notamment). Les donateurs ont continué à financer l'appui de l'IPEC aux programmes nationaux assortis de délais, soit en fournissant des ressources aux projets eux-mêmes ou à des nouvelles activités.²

Les ressources extra-budgétaires de l'IPEC sont principalement allouées par les gouvernements des Etats membres. Cependant, il y a également un certain nombre de donateurs non gouvernementaux, y compris des organisations d'employeurs et de travailleurs, des initiatives tripartites conjointes et des entités du secteur privé. Par exemple, le projet mené à Urambo (Tanzanie) dans le secteur du tabac est financé par la Fondation pour l'élimination du travail des enfants dans l'industrie du tabac (ECLT). Il s'agit d'une initiative conjointe employeurs-travailleurs regroupant des multinationales du tabac, des organisations de planteurs de tabac et l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA), qui est la fédération syndicale globale qui organise les travailleurs employés à la culture et à la transformation du tabac. Une seconde phase du projet démarrera en 2007.

² Comme le projet financé par la CE pour la Turquie.

Tableau 7. Donateurs de l'IPEC (1992-2006)

Donateurs	1992-1993	1994-1995	1996-1997	1998-1999	2000-2001	2002-2003	2004-2005	2006
Gouvernementaux								
Australie								
Autriche								
Belgique								
Brésil								
Canada								
Danemark								
Commission européenne								
Finlande								
France								
Allemagne								
Hongrie								
Italie								
Japon								
Luxembourg								
Pays-Bas								
Nouvelle Zélande								
Norvège								
Pologne								
République de Corée								
Espagne								
Suède								
Suisse								
Royaume-Uni								
Etats-Unis								
Non gouvernementaux								
ACILS ¹								
Contributions privées								
ECLT ²								
FIFA ³								
Hey U MultiMedia AG								
ICA ⁴								
Initiative des partenaires sociaux italiens								
JTUC - RENGO ⁵								

¹ Centre américain pour la solidarité internationale des travailleurs. ² Fondation pour l'éradication du travail des enfants dans la culture du tabac. ³ Fédération Internationale de Football Association. ⁴ Association internationale de la confiserie.

⁵ Confédération des syndicats du Japon.

Le tableau 7 fournit la liste des donateurs de l'IPEC depuis 1992, y compris ceux ayant versé des contributions additionnelles ou fait des promesses fermes en 2006.

Afin de satisfaire la demande croissante d'assistance de la part des Etats membres, l'IPEC a continué à diversifier ses sources et à explorer de nouvelles approches pour mobiliser des ressources. La liste du tableau 7 n'inclut pas les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les entités du secteur privé ayant fourni des fonds de contrepartie substantiels à l'échelon national aux activités spécifiques de l'IPEC, dont les détails sont fournis dans les tableaux financiers de l'annexe IV.

3.1.3. Services techniques consultatifs à l'échelon national

Le siège de l'IPEC et les spécialistes du travail des enfants sur le terrain sont sollicités pour fournir de nombreux services techniques d'appui aux pays engagés dans l'application des conventions n° 138 et n° 182. Outre ces intrants techniques fournis par le siège sous forme de projets, l'IPEC répond également aux requêtes de conseils sur des questions intéressant le domaine juridique ou la collecte de données, même dans des pays où il n'opère pas.

Conseils juridiques aux Etats membres

L'unité de l'IPEC en charge des questions juridiques contribue au contrôle du respect des conventions n° 138 et n° 182 par une analyse comparative de la législation et de la pratique dans tous les Etats membres de l'OIT. L'IPEC les aide également à réformer leur législation du travail afin de se conformer aux normes internationales du travail. A cette fin, il contribue aux conseils officiels sur la révision de la législation du travail en coordination avec le département DIALOGUE de l'OIT, et apporte son aide dans le secteur de la législation sur le travail des enfants par le biais de projets sur différents thèmes, comme le trafic ou les travaux dangereux. En 2006, un CD-Rom a été préparé dans le but de partager les informations accumulées sur les listes de travaux dangereux interdits aux moins de 18 ans dans 109 pays.

Afin d'aider les Etats membres qui ont ratifié une ou deux conventions de l'OIT sur le travail des enfants à établir des rapports sur l'application desdites conventions, l'IPEC a publié un *Guide pratique pour la préparation des rapports*

sur le travail des enfants en collaboration avec NORMES et le Centre international de formation de l'OIT à Turin. Principalement conçu pour aider les fonctionnaires à préparer les rapports périodiques soumis à l'OIT sur le respect des conventions, le guide est également utile aux personnes en quête d'explications sur le contenu et les implications pratiques de chaque article des conventions n°s 138 et 182. Outre les versions anglaise, française et espagnole, il a été traduit en d'autres langues, dont l'arabe et le roumain. Il est également utilisé dans les cours de formation du CIT axés sur le renforcement de la capacité nationale en collaboration avec NORMES.

Assistance de SIMPOC à la collecte de données sur le travail des enfants

Depuis sa création en 1998, SIMPOC a fourni une assistance technique à plus de 50 pays souhaitant collecter, traiter et analyser les données sur le travail des enfants. A ce jour, il a donné appui à plus de 250 enquêtes sur le travail des enfants, dont 56 avaient une portée nationale. Il est également intervenu dans 80 enquêtes de base et 100 évaluations rapides qui ciblaient des groupes spécifiques d'enfants travailleurs dans des lieux géographiques particuliers. Les données de SIMPOC ont permis à l'OIT de publier les estimations globales et régionales du travail des enfants pour les années de référence 2000 et 2004 ainsi que la toute première analyse des tendances concernant le travail des enfants pour la période 2000-2004. Malgré ces importantes avancées, de nombreux pays ne disposent toujours pas de statistiques fiables sur le travail des enfants nécessaires pour orienter les politiques et les activités opérationnelles. De nombreux pays connaissent toujours un important déficit d'informations sur les pires formes de travail des enfants.

SIMPOC intensifie actuellement ses efforts en vue de renforcer la capacité nationale à générer et utiliser les données sur le travail des enfants. A cette fin, au cours de la période concernée, les partenaires nationaux ont bénéficié d'un vaste programme de formation régional et sous-régional.⁴

³ F. Hagemann, Y. Diallo, A. Etienne, F. Mehran: *Global child labour trends 2000 to 2004*, op. cit. et BIT: *La fin du travail des enfants: Un objectif à notre portée*; op. cit

⁴ Jusqu'ici la formation a concerné les partenaires des bureaux nationaux de statistique et autres organismes d'Etat aux niveaux régionaux, sous-régionaux et nationaux; elle s'est déroulée à Phnom Penh (janvier 2006), en Tanzanie (avril 2005), au Sénégal (juillet 2005) et à Bangkok (novembre 2004).

En outre, en 2006, de nombreuses enquêtes nationales sur le travail des enfants ont été menées, ou sont en cours de préparation, avec l'appui technique et financier de SIMPOC. Ces enquêtes concernent l'Afrique (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Rwanda, Sénégal, Tanzanie), l'Asie (Indonésie, Mongolie et Vietnam), des pays arabes (Jordanie et Yémen), l'Europe (Azerbaïdjan) et l'Amérique latine (Argentine, Bolivie, Chili et Pérou).

En avril 2006, le SIMPOC a présenté une note de stratégie qui fixe les cinq axes de travail prioritaires pour la période 2006-2008:

1. travail technique préparatoire pour l'adoption d'une résolution sur les statistiques liées au travail des enfants lors de la 18^e CIST;
2. renforcement de la capacité des partenaires nationaux;
3. intégration des statistiques sur le travail des enfants;
4. préparation de rapports périodiques sur les tendances; et
5. assistance à des enquêtes sélectionnées.

Des discussions sont en cours sur les meilleures modalités d'intégration du SIMPOC aux efforts de l'OIT visant à collecter et analyser les données.

3.1.4. Campagnes globales de sensibilisation de l'IPEC

L'IPEC soutient le mouvement mondial contre le travail d'enfant à tous les niveaux, de la participation à des forums internationaux jusqu'au soutien à des campagnes de mobilisation. Le travail de l'IPEC dans plus de 80 pays s'est poursuivi à un rythme soutenu; presque tous les projets incluent une composante liée à la sensibilisation et au renforcement de la capacité. L'IPEC s'investit également dans des campagnes internationales spécifiques en vue de renforcer la sensibilisation de l'opinion publique à la fois dans les pays industrialisés et en développement; il s'agit notamment de la Journée mondiale contre le travail des enfants, de la campagne Carton rouge au travail des enfants, de l'Initiative pour un partenariat du 12 au 12 et du projet SCREAM.⁵

Journée mondiale contre le travail des enfants

Le 12 juin 2006, lors de la Journée mondiale contre le travail des enfants, l'attention s'est portée sur les nouvelles estimations du travail des enfants publiées dans le Rapport global et la mise à profit de la Coupe du monde de football pour propager le message «Carton rouge au travail des enfants». En pleine fièvre footballistique planétaire, l'OIT a brandi un «Carton rouge» contre le travail des enfants dans le cadre d'une série d'événements organisés lors de la Journée mondiale. D'Addis en Albanie, de Bolivie au Burkina Faso, de Sialkot à Sao Paulo, la Journée mondiale 2006 a atteint un point culminant dans la mobilisation mondiale contre le travail des enfants. Des événements ont été organisés dans plus de 70 pays à travers le monde; ils ont concerné des centaines d'activités dont entre autres des matches de foot, des pièces de théâtre, des expositions d'art, des tables rondes nationales, des programmes télévisuels, des débats médiatiques, des spectacles de rues, des programmes extra-scolaires, des événements musicaux et culturels.

A Genève, des délégations tripartites à la Conférence internationale du Travail ont évalué les progrès et identifié les défis à venir liés à l'élimination des formes dangereuses de travail des enfants au cours de la prochaine décennie. Une table-ronde spéciale a été organisée conjointement avec la discussion du Rapport global de l'OIT sur le travail des enfants. En outre, les ministres de huit pays de langue portugaise à travers le monde ont annoncé l'adoption d'une déclaration conjointe contre le travail des enfants et ses pires formes. L'événement a célébré la Journée mondiale contre le travail des enfants et les dix ans de la Communauté des pays d'expression portugaise dans un esprit de coopération et de solidarité.

Cette journée a également été marquée symboliquement à Genève grâce à l'intervention d'une légende du football, Roger Milla, qui a «shooté dans le ballon» contre le travail des enfants à l'occasion d'un match amical entre des équipes féminines locales de football. A Sialkot, au Pakistan, où l'IPEC a mis fin au travail des enfants dans la fabrication des ballons de football, grâce notamment à la FIFA, les enfants ont également commémoré la Journée mondiale. Les enfants qui avaient l'habitude de

⁵ La défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias.

ENCADRÉ 5. SCREAM MODIFIE LES COMPORTEMENTS VIS-À-VIS DU TRAVAIL DES ENFANTS EN AFRIQUE ANGLOPHONE

Dans le cadre de l'objectif de SCREAM visant à responsabiliser les jeunes pour que ceux-ci exigent le respect des droits des enfants, de jeunes porte-parole ont mené avec succès des ateliers de formation des formateurs à travers le monde. Afin de soutenir le programme sous-régional de renforcement de la capacité de l'IPEC basé à LUSAKA, un jeune formateur dévoué du Royaume-Uni a servi pendant quatre mois de personne ressource clé de SCREAM pour donner le coup d'envoi de la mise en œuvre dans la région. Le formateur SCREAM, en collaboration avec des collègues de l'OIT-IPEC sur le terrain et de partenaires clés, a dirigé des ateliers de formation des formateurs en Zambie, au Nigeria, en Ouganda et au Ghana.

La stratégie de la mise en œuvre de SCREAM à l'échelon national apporte des expériences et des leçons apprises valables et susceptibles d'être reproduits dans d'autres programmes nationaux de l'IPEC afin de responsabiliser les jeunes pour que ceux-ci initient un changement de comportement dans les sociétés dans lesquelles ils vivent.

Les résultats de cette initiative ont été particulièrement importants en Zambie où un réseau de facilitateurs et de formateurs SCREAM a été mis sur pied. Sous l'égide du ministère de l'Éducation et d'une ONG zambienne (ANPPCAN-Zambia), le réseau s'est employé à élargir la portée de SCREAM au niveau communautaire et au secteur éducatif. Il a facilité le déroulement de diverses activités SCREAM pour commémorer la Journée mondiale contre le travail des enfants 2006. Le ministre de l'Éducation a commandé 5000 coffrets pédagogiques pour la formation des formateurs. SCREAM a également capté l'attention des médias; le programme a fait la une de plusieurs journaux télévisés et d'un programme éducatif pour les enfants.

coudre des ballons de football peuvent désormais jouer au football dans le cadre d'un nouveau programme qui utilise notamment le sport comme un moyen de réadaptation des anciens enfants travailleurs.

L'Initiative pour un partenariat du 12 au 12

Entre deux célébrations de la Journée mondiale, l'élan en faveur d'un engagement social et politique pragmatique en vue de mettre un terme au travail des enfants dans les pays industrialisés et en développement ne se dément pas grâce aux efforts de l'Initiative pour un partenariat du 12 au 12 consentis dans le cadre de la Campagne globale de sensibilisation de l'IPEC. De nombreux exemples témoignent de cet engagement en Albanie, France, Italie, Jordanie, Espagne, Turquie et Zambie. Des programmes d'envergure et des événements artistiques internationaux organisés conjointement avec des partenaires de l'IPEC, ont permis de renforcer la sensibilisation au sein des communautés.⁶ L'augmentation continue du nombre de partenaires et d'activités accentue le besoin de partager les informations et de créer des synergies. Dans cet objectif, le Portail communautaire du 12 au 12 (www.12to12.org) a été lancé fin 2006.

SCREAM: Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias

Dans le cadre du programme SCREAM, un nombre croissant d'enfants, d'adolescents et d'éducateurs dévoués multiplient leurs activités grâce à l'aval et à l'appui des gouvernements locaux; elles incluent de vastes programmes de formation des enseignants, la participation de groupes artistiques et la traduction du matériel en langue locale. Le coffret pédagogique SCREAM est désormais disponible en 16 langues et la Confédération des syndicats japonais (JTUC-RENGO), qui a financé la traduction de SCREAM en khmer et en népalais, soutiendra financièrement la traduction en cingalais (Sri Lanka) et en indonésien (bahasa Indonesia).

Dans le contexte de SCREAM, des étudiants universitaires soutiennent activement les initiatives de sensibilisation et de mobilisation sociales.

⁶ Au rang des événements internationaux importants qui ont renforcé la sensibilisation au problème figurent: le Concert de solidarité de «Child to Child» de Suzuki «Un avenir sans travail des enfants» à Turin, le Global Education Festival/Global Education Award 2006 de Sanremo, le Festival du film de Florence, l'Initiative théâtrale de l'ISTA en Éthiopie, l'Initiative de Sciences Po à Paris, le programme des arts visuels et du spectacle en Espagne.

De jeunes porte-parole ont organisé des ateliers de formation des formateurs dans plusieurs pays dans le cadre des projets de terrain de l'IPEC et ont noué à cette occasion des liens avec des étudiants universitaires à l'échelon local. En 2006, des ateliers ont eu lieu en Egypte, en Zambie, en Ouganda, au Nigéria et au Ghana (voir encadré 5). Utilisant une approche «youth-to-child» (les jeunes pour l'enfant), des étudiants universitaires de pays industrialisés ont, en partenariat avec différentes parties prenantes de la communauté, organisé des activités pour les écoliers en faisant des arts visuels, de la littérature et du théâtre un vecteur de la sensibilisation au travail des enfants. Les syndicats d'enseignants s'engagent également de plus en plus dans ce mouvement⁷.

La participation de l'OIT à des conférences internationales clés a déclenché une série d'initiatives multilatérales. L'interaction avec d'autres organisations engagées dans la promotion de l'éducation artistique et de la participation des enfants à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation artistique, qui s'est tenue à Lisbonne en 2006, a débouché sur l'organisation d'un concert au Canada visant à renforcer la sensibilisation sur le travail des enfants. Suite à la Conférence annuelle d'Ankara sur la globalisation qui s'est déroulée en juillet 2006, des parlementaires juniors locaux originaires de 70 villes ont intégré SCREAM dans leurs programmes; ils sont devenus chefs de groupe et ont motivé les artistes de leur communauté à s'engager dans des initiatives relevant de leurs compétences.

3.1.5. Perspectives régionales des programmes et projets de l'IPEC

Des événements importants intervenus en 2006 continueront d'influencer la répartition des activités de l'IPEC dans les régions. Le Rapport global 2006 indique un recul important des formes dangereuses de travail des enfants en Amérique latine et demande qu'une attention plus soutenue soit accordée au travail des enfants en Afrique subsaharienne. Lors des réunions régionales de 2006, les membres de l'OIT en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Asie et dans le Pacifique ont réitéré leur engagement à éradiquer le travail des enfants.

Fin 2006, l'IPEC a finalisé un accord avec la Commission européenne en vue d'aider les pays ACP⁸ à lutter contre le travail des enfants par le biais de l'éducation et de la formation. Ce projet interrégional couvrira des activités en Angola, aux Fidji, en Guyane, en Jamaïque, au Kenya, au Mali, à Madagascar, en Sierra Leone, au Soudan et en Zambie. Cependant, comme ces activités n'ont pas démarré en 2006, elles ne sont donc pas incluses dans les tableaux ci-après.

⁷ Suite aux ateliers de l'IPEC, en Albanie, les syndicats d'enseignants ont commencé à tester SCREAM dans des contextes éducatifs formels et informels, et au Guatemala, les enseignants du syndicat STEG (Sindicato Trabajadores de la Educación) organisent des activités SCREAM dans les écoles de San Raimondo Villanueva et de Guatemala City.

⁸ Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de la Convention de Lomé.

AFRIQUE

Les dernières estimations mondiales montrent qu'en Afrique sub-saharienne l'élimination du travail des enfants a moins progressé que dans d'autres régions du monde. L'Afrique sub-saharienne comporte le plus grand nombre d'enfants économiquement actifs: 26,4 pour cent des 5-14 ans, alors qu'ils représentent 18,8 pour cent en Asie et dans le Pacifique et 5,1 pour cent en Amérique latine. L'Afrique se classe deuxième derrière l'Asie en termes absolus avec 49,3 millions d'enfants qui travaillent. Les défis constants liés à la pauvreté extrême et généralisée, à la forte croissance de la population, à la pandémie de VIH/SIDA, aux crises alimentaires récurrentes ainsi qu'à l'instabilité et aux conflits politiques ne font qu'exacerber le problème.

Dans son rapport pour le biennium 2004-2005, l'IPEC a proposé de donner la priorité à l'élimination du travail des enfants en Afrique. Le Rapport global de 2006 a rappelé la nécessité de concentrer tous les efforts sur l'Afrique et a mis l'accent sur les divers secteurs du travail de l'IPEC dans la région qui devraient être considérablement renforcés. Il a notamment mentionné la nécessité de:

- améliorer la base de connaissances sur le travail des enfants, notamment par le biais d'une plus grande coopération avec les instituts de recherche et réseaux africains, et surtout avec les unités de recherche des partenaires sociaux;
- fournir une assistance technique aux Etats membres pour la mise en place, là où elle n'existe pas, d'une politique nationale en matière de travail des enfants;
- promouvoir l'intégration dans les projets politiques des problèmes liés au travail des enfants;
- renforcer les liens entre éducation et travail des enfants, l'éducation primaire universelle devenant un objectif majeur en soi et l'un des piliers de la stratégie d'élimination du travail des enfants; et
- renforcer la capacité d'action, surtout pour les partenaires sociaux, aux divers niveaux du gouvernement, et pour les autres intervenants importants.

Ces orientations sont également intégrées aux Programmes nationaux de l'OIT pour le travail décent en Afrique. A cette fin, l'IPEC doit mettre en place des modalités pour fournir une assistance technique lui permettant de favoriser, si nécessaire, les efforts déployés par un bien plus grand nombre de pays africains. Il est malgré tout évident que l'action de l'IPEC ne peut être efficace que dans un environnement où les Etats membres s'engagent à mettre en place des politiques appropriées et à les financer avec des ressources internes en plus de celles fournies par la communauté internationale. Il convient également d'accorder une attention particulière à l'introduction de mesures contre le travail des enfants dans les programmes mis en place pour traiter diverses crises comme la pandémie de VIH/SIDA.

Plusieurs des pires formes de travail des enfants continuent à faire des victimes parmi les enfants de nombreux pays d'Afrique. Les plus préoccupantes sont la traite d'enfants, l'utilisation d'enfants dans des conflits armés, le travail dans les petites exploitations minières, le travail dangereux dans le secteur agricole, l'exploitation sexuelle commerciale et le travail domestique des enfants. Dans certaines régions, on signale encore des cas d'enfants vivant dans des conditions d'esclavage et d'asservissement.

Un nouvel accord régional sur la traite des enfants qui a été signé en 2006 par 26 pays d'Afrique occidentale et centrale pour lutter contre la traite des enfants montre que les pays touchés par le problème sont de plus en plus nombreux à vouloir s'y attaquer avec zèle. Les efforts déployés continuent à encourager de nouvelles ratifications des conventions n° 182 et n° 138 et à aider les Etats membres à remplir les obligations qui leur incombent aux termes desdites conventions. Nombre de pays africains ont également demandé l'aide de l'IPEC pour mettre en œuvre des mesures dans des délais déterminés contre les pires formes de travail des enfants.

Projets de l'IPEC en cours en 2006 (Afrique)

Projets d'appui aux PAD – 8: Afrique du Sud, Ghana, Kenya, Madagascar, Mali, Sénégal, République Unie de Tanzanie, Zambie

Programmes nationaux – 7: Burkina Faso, Bénin, Malawi, Mali, Maroc, Niger, Togo

Enquêtes nationales du SIMPOC – 9: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Niger, Rwanda, Sénégal

Projets régionaux mettant l'accent sur certaines des pires formes de travail des enfants – 6

- Conflits armés – phase I (Burundi, Congo, République démocratique du Congo, Rwanda)
- Lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les pays lusophones d'Afrique (Mozambique, Angola)
- Plantations de cacao/agriculture commerciale en Afrique occidentale et centrale (Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Nigeria)
- Prévention et élimination du travail des enfants dans les exploitations minières en Afrique occidentale (Burkina Faso, Niger)
- Traite d'enfants – phases I et II (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Mali, Nigeria, Togo)
- Travail domestique des enfants (Kenya, République unie de Tanzanie, Ouganda, Zambie)

Autres projets régionaux – 4

- Renforcement de la capacité régionale (Ghana, Kenya, Nigeria, Ouganda et Zambie, et quelques activités en Ethiopie, au Malawi, en Afrique du Sud et en République unie de Tanzanie) (terminé le 05.06)
- Projet régional: formation pratique et enseignement professionnel (Ghana, Kenya, République Unie de Tanzanie)
- Projet régional: formation professionnelle et apprentissage (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Togo, Madagascar, Maroc, Sénégal)
- Projet sous-régional: lutte contre le VIH/SIDA et le travail des enfants en Afrique sub-saharienne (projets pilotes en Ouganda et en Zambie)

Projets par pays, sectoriels ou régionaux ciblant certaines des pires formes spécifiques de travail des enfants – 3

- Maroc: Pires formes de travail des enfants dans les régions rurales (intégré dans le programme national)
- République unie de Tanzanie: Elimination du travail des enfants dans les plantations de tabac à Urambo (intégré dans le projet d'appui aux programmes assortis de délai)
- Zambie: Etude pour mesurer l'étendue et la nature du travail des enfants

ETATS ARABES

Dans les Etats arabes, les enfants et les jeunes représentent la moitié de la population, qui s'élève aujourd'hui à 280 millions. En 2050, le nombre d'habitants de la région devrait dépasser 550 millions, dont 300 millions seront des enfants et des jeunes de moins de 22 ans. Cette explosion démographique, accompagnée de tendances économiques à la baisse, de niveaux de pauvreté toujours plus élevés et de faibles performances dans le secteur de l'éducation, pousse les enfants à entrer plus jeunes sur le marché du travail.

Dans le monde arabe, on estime à 13,4 millions le nombre d'enfants qui travaillent. Cela représente environ 15 pour cent du nombre total d'enfants. Cependant, le niveau réel du travail des enfants est peut-être bien plus élevé du fait de la prédominance du travail des enfants dans le secteur informel, qui est difficile à évaluer. Le travail dans le secteur informel urbain, l'agriculture saisonnière, le travail des rues, le travail domestique ainsi que l'inégalité des sexes en matière de scolarisation posent un problème particulier.

La traite d'enfants est l'une des principales parmi les pires formes de travail des enfants dans les Etats arabes et des efforts sont actuellement déployés pour traiter le problème dans plusieurs pays. Le gouvernement du Yémen a signé des accords sur la traite d'enfants avec les pays voisins, a assuré la formation des fonctionnaires chargés de la sécurité et des frontières sur la façon de repérer et de prendre en charge les enfants victimes de la traite, sensibilisé les parents sur les dangers de la traite d'enfants et instauré un centre d'accueil et de réadaptation à la frontière avec l'Arabie saoudite destiné aux enfants victimes renvoyés dans leur pays. Les Emirats arabes unis tentent de faire rentrer dans leur pays les enfants impliqués dans les courses de chameaux, nombre d'entre eux étant des victimes de la traite d'enfants. Le projet de Constitution de l'Irak comporte des dispositions sur l'interdiction de la traite d'enfants.

L'IPEC encourage les gouvernements égyptien, jordanien, libanais et yéménite à adopter et à mettre en œuvre une politique claire en matière de travail des enfants et à retirer sans délai les enfants du marché du travail conformément aux objectifs de l'IPEC visant à mettre fin aux pires formes de travail des enfants avant 2016.

Projets de l'IPEC en cours en 2006

Projets d'appui aux programmes assortis de délais – 2: Liban, Yémen

Programmes nationaux – 2: Egypte, Jordanie

ASIE ET PACIFIQUE

Le récent Rapport global de l'OIT sur le travail des enfants a indiqué que le nombre d'enfants de moins de 15 ans qui travaillent en Asie et dans le Pacifique a diminué de 5 millions entre 2000 et 2004 pour passer à 122,3 millions. Malgré ce progrès, la région doit encore relever d'importants défis. Le nombre d'enfants qui travaillent en Asie et dans le Pacifique est de loin le plus élevé du monde et représente 18,8 pour cent des 650 millions d'enfants entre 5 et 14 ans de la région. De plus, les progrès réalisés dans l'élimination du travail des enfants sont encore modestes en comparaison de ceux réalisés dans d'autres parties du monde, comme en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Plusieurs des pires formes de travail des enfants constituent toujours d'importants sujets de préoccupation, notamment la traite d'enfants, l'exploitation sexuelle commerciale, l'asservissement des enfants, le travail domestique des enfants, le travail dangereux ainsi que le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés ou le trafic de drogue. La tolérance élevée pour le travail des enfants dans de nombreux pays et l'instabilité politique dans d'autres (comme en Afghanistan, au Népal, en Indonésie et au Sri Lanka) exacerbent le problème et peuvent entraver la mise en œuvre des mesures destinées à y remédier. De plus, dans les régions touchées par les catastrophes naturelles – tsunami (Inde, Indonésie, Sri Lanka) et tremblements de terre (Indonésie, Pakistan) – un grand nombre d'enfants risquent de devoir commencer à travailler.

Les stratégies telles que le renforcement de la capacité des partenaires sociaux et des agences d'exécution de l'IPEC, les plaidoyers en faveur de l'adhésion aux conventions de l'OIT et de leur application, les campagnes de sensibilisation du public et des groupes cibles, et l'assistance directe ciblée progressent lentement mais sûrement sur la voie de la résolution du problème du travail des enfants. Les campagnes de sensibilisation et de soutien en faveur de l'éradication du travail des enfants dans le monde commencent à donner des résultats. Sept pays de la région ont établi des objectifs à atteindre sous certains délais pour mettre fin à quelques-unes des pires formes de travail des enfants et des projets d'appui aux programmes nationaux sont en cours d'application pour aider à atteindre ces objectifs. Des progrès ont également été réalisés au niveau régional. Un séminaire régional tripartite sur la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son thème de suivi, l'élimination du travail des enfants, s'est tenu en juillet 2006 à Jakarta. Une série de programmes régionaux au niveau sectoriel portant sur la traite d'enfants et le travail domestique des enfants sont en cours d'application.

Les stratégies de l'IPEC en Asie sont conformes aux priorités de l'OIT dans la région. L'IPEC continue d'intégrer le travail des enfants dans les politiques, les stratégies, les plans et les budgets gouvernementaux. La question du travail des enfants est maintenant traitée dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) au Cambodge, en Indonésie, au Népal et au Pakistan, et commence à l'être dans d'autres pays comme les Philippines et le Viet Nam. Des efforts sont déployés pour intégrer les questions liées au travail des enfants et à la traite d'enfants dans l'initiative Education pour tous au Cambodge, en Chine, en Inde, en Indonésie, au Pakistan, aux Philippines, au Sri Lanka et au Viet Nam. Dix pays ont déjà admis que les actions ciblées contre le travail des enfants étaient l'un des résultats du Programme national sur le travail décent pour 2006-2007. Lors de la Quatorzième Réunion régionale asienne qui s'est tenue à Busan en Corée (29 août-1^{er} septembre 2006), tous les pays participants se sont engagés pour une Décennie de travail décent en Asie jusqu'en 2015. Les priorités qui ont été établies pour l'action nationale comportaient la lutte contre toutes les formes de travail des enfants telles que définies dans les conventions n° 182 et n° 138, la promotion de l'éducation pour tous et de l'égalité des chances au travail décent pour les jeunes femmes et les jeunes hommes, notamment en facilitant le passage de l'école à la vie active.

Projets de l'IPEC en cours en 2006

Projets d'appui aux PAD – 6 + 1: Cambodge, Népal, Philippines, Indonésie (y compris l'intervention après le tsunami dans la province d'Aceh), Pakistan, Mongolie, Bangladesh (phase préparatoire)

Enquêtes nationales du SIMPOC – 2: Achevées: Bangladesh; Mongolie

Projets par pays, sectoriels ou régionaux ciblant certaines des pires formes de travail des enfants – 17

- Bangladesh (2): travail dangereux, secteurs informels urbains
- Chine (1): Lutte contre la traite d'enfants et de femmes
- Inde (3): travail dangereux couvrant quatre Etats, projet d'Etat à Andhra Pradesh, sériciculture dans l'Etat de Karnataka
- Népal (1): travail en régime de servitude
- Pakistan (6): tissage de tapis, ballons de football, instruments chirurgicaux, éducation et formation, projet avec les médias, intervention après le tremblement de terre (en coordination avec le projet d'appui aux programmes assortis de délais)
- Philippines (1): enfants soldats
- Sri Lanka (2): Enfants soldats, prévention du travail des enfants dans les régions touchées par le tsunami
- Thaïlande (1): Encouragement des mesures nationales pour combattre le travail des enfants et ses pires formes (ciblant les enfants immigrants et migrants)

Projets sectoriels régionaux – 6

- Aide à l'intégration économique et sociale des victimes de la traite (Thaïlande, Philippines)
- Campagne de sensibilisation de l'APEC: Elimination des pires formes de travail des enfants et offre d'opportunités éducatives (Indonésie, Philippines, Thaïlande, Viet Nam) * (terminé le 06.06)
- Lutte contre la traite d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle et d'exploitation de leur travail, TICSa phase II (Bangladesh, Népal, Sri Lanka, Pakistan, Indonésie, Thaïlande) (terminé le 03.06)
- Lutte contre la traite d'enfants et de femmes dans les pays du Mékong (Cambodge, République démocratique populaire lao, Thaïlande, Viet Nam et province chinoise du Yunnan), phase II
- Lutte contre le travail domestique des enfants (Cambodge, Indonésie, Pakistan, Sri Lanka) (terminé le 02.06)
- Prévention de la traite des enfants et des femmes au niveau des communautés (Cambodge, Viet Nam,) (terminé le 10.06)

* Ce projet interrégional géré par le Bureau régional à Bangkok couvrirait également des composantes relatives au Mexique et au Pérou.

EUROPE ET ASIE CENTRALE

Les nouvelles estimations du travail des enfants mentionnées dans le Rapport global de 2006 indiquent un déclin du nombre d'enfants qui travaillent dans les économies en transition d'Europe et d'Asie centrale. La croissance économique et la réduction de la pauvreté liées à l'engagement politique dans la lutte contre le travail des enfants ont permis des progrès significatifs. Le taux de ratification en Europe des deux conventions de l'OIT relatives au travail des enfants est très encourageant. Seuls cinq des 49 pays doivent encore ratifier la convention de l'OIT n°138 sur l'âge minimum et seuls trois n'ont pas encore ratifié la convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants. Avec le soutien des partenaires nationaux, l'IPEC a commencé à élaborer et à intégrer des stratégies de sortie dans de projets mis en œuvre en Europe centrale et orientale.

Malgré l'amélioration générale de la situation, il y a encore des régions où le travail des enfants est endémique. En Asie centrale et dans le Caucase, de nombreux enfants des rues sont victimes des pires formes de travail des enfants et beaucoup d'enfants des zones rurales font des travaux agricoles dangereux. De plus, les enfants des zones rurales font souvent l'objet d'un trafic en direction des zones urbaines ou des pays riches à des fins d'exploitation de leur travail, y compris l'exploitation sexuelle commerciale.

Projets de l'IPEC en cours en 2006

Projets d'appui aux PAD – 1: Turquie

Programmes nationaux – 4: Albanie, Russie, Turquie, Ukraine

Enquêtes nationales du SIMPOC – 2: Achevées: Géorgie. En cours: Azerbaïdjan

Projets par pays, sectoriels ou régionaux ciblant certaines des pires formes de travail des enfants – 3

- Pires formes de travail des enfants (plusieurs provinces de Turquie)
- Pires formes de travail des enfants (région de Leningrad, Russie)
- Projet pour les enfants des rues, phase 2 (Saint-Pétersbourg, Russie)

Projets régionaux sectoriels – 3

- Pires formes de travail des enfants dans les Républiques d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Ouzbékistan)
- Projets de lutte contre certaines des pires formes de travail des enfants dans des pays participant au Pacte de stabilité d'Europe centrale et orientale, phase II (principaux pays: Albanie, Bulgarie, Kosovo, Moldavie, Roumanie, Ukraine)
- Traite d'enfants dans certains pays des Balkans et en Ukraine, phase II (Albanie, Moldavie, Roumanie, Ukraine)

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Même si le travail des enfants a sensiblement diminué en Amérique latine et dans les Caraïbes au cours des dernières années, il y a encore 5,7 millions de filles et de garçons qui travaillent alors qu'ils sont en dessous de l'âge minimum d'accès à l'emploi, ou qui sont affectés à des travaux qui devraient être abolis conformément à la convention de l'OIT n°182 sur les pires formes de travail des enfants. La majorité de ces enfants travaillent dans l'agriculture, mais il y a également des milliers de filles et de garçons qui travaillent dans d'autres secteurs à haut risque comme l'exploitation minière, le tri des ordures, le travail domestique, la fabrication de feux d'artifice et la pêche. La priorité va à la définition et à la localisation des formes dangereuses de travail, en développant des systèmes de suivi du travail des enfants et en impliquant les partenaires sociaux dans ces processus. Dans de nombreux pays de la région, le travail domestique est le second secteur de recrutement de main-d'œuvre enfantine, notamment de filles. Des programmes sous-régionaux sont mis en place en Amérique centrale et en Amérique du Sud pour régler cette question difficile. Les filles et garçons autochtones, qui sont souvent les plus pauvres d'entre les pauvres, font l'objet de discriminations et n'ont pas accès aux services sociaux, constituent également un groupe cible à étudier et à traiter en priorité.

Les formes de travail des enfants incontestablement considérées comme les pires, telles que l'exploitation sexuelle commerciale, la traite d'enfants à des fins de travail et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés et dans le commerce de stupéfiants, constituent de réels défis car il s'agit d'activités criminelles difficiles à détecter et à réprimer. Certaines d'entre elles sont particulièrement risquées pour les filles, souvent plus vulnérables en raison du caractère patriarcal qui prévaut dans les mœurs culturelles et sociales en Amérique latine. L'IPEC s'efforce d'élaborer des stratégies de lutte contre ces pires formes de travail des enfants et œuvre à la mise en place de cadres juridiques adéquats ainsi qu'au renforcement des capacités nationales en vue de leur application.

En Amérique latine, l'IPEC agit aussi bien au niveau régional et qu'au niveau sous-régional. Par le biais de groupes régionaux, comme le MERCOSUR, il favorise la promotion d'une législation conjointe sur la lutte contre le travail des enfants et ses pires formes. Un exemple en la matière est l'accord trilatéral signé par l'Argentine, le Paraguay et le Brésil fin 2005 sur la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants dans la zone frontrière. Lors du quatrième Sommet des Amériques qui a eu lieu en novembre 2005, 34 nations ont signé la Déclaration et le Plan d'Action de Mar del Plata qui engageait tous les Etats membres à concentrer leurs efforts sur le développement de l'éducation et des opportunités économiques pour les défavorisés. Dans ce contexte, ils se sont engagés à éliminer les pires formes de travail des enfants avant 2020 et à promouvoir l'égalité des sexes et l'emploi des jeunes. Cette initiative a été renforcée en 2006 par la Déclaration et le Plan d'Action des pays de langue portugaise contre les pires formes de travail des enfants annoncés en mai à Lisbonne.

Les priorités de l'IPEC comprennent l'emploi décent des jeunes, la réduction de la pauvreté, l'éducation pour tous, l'égalité entre les sexes, le renforcement des mécanismes de cohésion sociale, le travail décent et la protection sociale des travailleurs. L'intégration du travail des enfants dans les politiques et les programmes gouvernementaux en Amérique latine, notamment ceux concernant l'éradication de la pauvreté et l'éducation, y compris les projets de transferts conditionnels en espèces continueront à être l'un des axes principaux du travail de l'IPEC.

Projets de l'IPEC en cours en 2006 (Amérique latine et Caraïbes)

Projets d'appui aux PAD – 4 + 1: Brésil, El Salvador (phase I terminée le 09.06, phase II débutée le 10.06), République dominicaine, Equateur, Argentine (phase préparatoire)

Programmes nationaux – 2: Colombie (terminé le 12.06), Panama (phase I terminée le 05.06, phase II débutée le 10.06)

Enquêtes nationales et recherche du SIMPOC – 3: En cours: Argentine, Bolivie, Pérou

Projets régionaux – 3

- Elimination du travail des enfants en Amérique latine (AECL, phase II)
- Elimination du travail des enfants en Amérique latine (AECL, phase III)
- Lutte contre le travail dangereux des enfants en Amérique centrale (terminé le 03.06)

Projets par pays, sectoriels ou régionaux – 5

- Brésil: lutte contre la traite d'enfants et l'exploitation sexuelle
- Colombie: exploitation minière, secteur informel urbain, enfants soldats (terminé le 12.06)
- Costa Rica: Soutenir le programme assorti de délais contre les pires formes de travail des enfants (terminé le 06.06)
- Haïti: travail domestique des enfants (terminé le 09.06)
- Mexique: exploitation sexuelle commerciale des enfants

Projets sectoriels régionaux – 8

- Campagne de sensibilisation de l'APEC: Elimination des pires formes de travail des enfants et offre d'opportunités éducatives (Mexique et Pérou) (terminé le 06.06)
- Elimination et prévention et du travail des enfants dans l'agriculture en Amérique centrale et République dominicaine (terminé le 06.06)
- Exploitation sexuelle commerciale des enfants en Amérique centrale et dans la République dominicaine (Belize, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama) (phase I terminée le 04.06, phase II en cours)
- Exploitation sexuelle commerciale des enfants et travail domestique des enfants en Amérique du Sud (Chili, Colombie, Paraguay, Pérou)
- Lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les Antilles anglaises et néerlandaises (Bahamas, Belize, Guyane, Surinam, Trinité et Tobago)
- Prévention et élimination des pires formes de travail des enfants en Honduras, Nicaragua, Guatemala et Costa Rica (terminé le 06.06)
- Travail domestique des enfants en Amérique centrale et en République dominicaine (Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama) (terminé le 06.06)
- Tri des ordures par les enfants (El Salvador, Guatemala, Honduras) (terminé le 12.06)

3.2. EVALUATION DU PROGRAMME ET DE SON IMPACT

Le travail d'évaluation mené actuellement par l'IPEC est multidirectionnel: consolidation de l'expérience en matière d'évaluation de projets, mise en œuvre de nouvelles approches pour évaluer les programmes assortis de délais et perfectionnement des méthodologies d'évaluation de l'impact pour ce qui concerne le développement de politiques, le renforcement institutionnel et la mobilisation sociale. Les méthodes d'évaluation de l'IPEC sont pleinement compatibles avec le nouveau cadre stratégique de l'OIT en matière d'évaluation; l'unité de l'IPEC en charge de la conception, l'évaluation et la documentation (DED) a consulté l'unité centrale d'évaluation de l'OIT afin de partager les expériences et de garantir la cohérence des approches.

Trente-cinq évaluations ont été achevées en 2006, dont trois autoévaluations et deux évaluations finales élargies. Un nombre plus important d'évaluations devraient être menées en 2007, portant le nombre de projets évalués durant le bienium 2006-2007 à environ 90. Ce qui représente une progression de 20 pour cent par rapport à 2004-2005. La section Conception, évaluation et documentation de l'IPEC a commencé à combiner de façon stratégique les évaluations de projets interreliés pour évaluer plus largement les résultats, ce qui, au vu des contraintes en matière de ressources, constitue un moyen rentable de venir à bout du nombre croissant de projets nécessitant une évaluation. L'annexe IV dresse la liste des évaluations menées en 2006 par région et type.

Evaluation de l'impact

Le format des évaluations finales a été modifié afin de combiner les évaluations conventionnelles de projets avec les évaluations détaillées de l'impact, telles que les enquêtes auprès du groupe cible. Ces enquêtes constituent une base plus solide pour évaluer l'impact potentiel à long terme d'un projet donné sur les enfants et leur famille. Des efforts se poursuivent pour s'assurer que les enquêtes de base menées au démarrage du projet peuvent être utilisées à cette fin. L'accent est également mis sur l'intégration de l'impact du travail au niveau politique et du renforcement des capacités dans les évaluations finales.

Les évaluations finales des projets de première génération d'appui aux programmes assortis de délais ont été présentées comme des

évaluations finales élargies fondées sur un format type et un noyau central de questions. L'objectif est d'évaluer les résultats des projets d'appui individuels et de fournir une base pour l'évaluation de l'approche fondée sur les programmes assortis de délais en général. Les partenaires nationaux sont actuellement contactés afin d'étudier la façon dont ces évaluations peuvent devenir des initiatives conjointes pour mieux révéler les réalisations du programme assorti de délai dans le pays et évaluer les contributions des partenaires individuels du développement. Cette façon de procéder fournit également l'occasion de relier les évaluations des programmes nationaux pour le travail décent.

Désormais, les projets incluent systématiquement des méthodologies éprouvées pour suivre les enfants et les familles bénéficiaires et identifier l'incidence à long terme pour les anciens bénéficiaires en vue d'identifier l'impact à long terme. Les systèmes de suivi de l'impact fournissent des informations pour l'évaluation des projets en cours alors que les études rétrospectives de suivi permettent d'établir ou non l'efficacité sur le long terme des modèles d'intervention développés. Un projet sur quatre ans démarré en 2006 contribuera au développement et à la mise en œuvre du Cadre d'évaluation de l'impact de l'IPEC en se focalisant particulièrement sur le développement d'approches pour planifier et évaluer l'impact des interventions visant à instaurer un environnement favorable, telles que le développement de politiques et le renforcement des institutions

3.3. GESTION, PERSONNEL ET FINANCEMENT DU PROGRAMME

En 2006, l'IPEC a poursuivi son travail d'amélioration de la stratégie et de la gestion du programme pour faire suite à l'évaluation globale de l'IPEC en 2004, à l'examen de son fonctionnement en 2005, aux recommandations prônées par divers audits de projets menés par des évaluateurs internes et externes en 2005, et aux évaluations des projets achevées dans les dernières années. Cependant, la taille du programme, sa croissance continue et la complexité des interventions ont également eu un impact significatif sur les méthodes de travail et les besoins d'appui administratif.

Le suivi des différentes évaluations et audits a été au centre des priorités de l'IPEC en 2006

et continuera au cours du biennium. La direction de l'IPEC s'efforce de diffuser les résultats et les recommandations émanant de différentes sources. C'est ainsi que des guides de procédure actualisés ont été publiés et que le matériel de formation a été changé dans les secteurs nécessitant des améliorations. Des développements dans le secteur de la budgétisation stratégique, de la planification des ressources et de la tenue de rapports ont eu lieu suite à l'adoption d'IRIS. Ceci signifie que le temps dévolu à l'amélioration des procédures opérationnelles spécifiques à l'IPEC a été réduit, bien que ces changements devraient améliorer l'efficacité des opérations dans un avenir proche.

3.3.1. L'IPEC au siège

Au siège à Genève, l'IPEC fait partie du Secteur 1, Normes et principes et droits fondamentaux au travail. Les modifications de la structure organisationnelle spécifiées dans le programme et budget 2006-2007 n'ont pas évolué depuis le dernier rapport au Comité directeur international. Le Département des principes et droits fondamentaux au travail (FPRW) a été créé dans le but de générer des synergies entre les activités de l'IPEC et DECLARATION en fusionnant les deux divisions au sein d'une même structure départementale, chacune gardant son indépendance et sa visibilité opérationnelles. L'appui financier et administratif relève du Département. Les directeurs des programmes respectifs font rapport au directeur exécutif du Secteur.

Comme mentionné dans de nombreux rapports antérieurs, l'IPEC connaît toujours une situation tendue en termes de ressources humaines au siège, le programme étant toujours tributaire des fonds extra-budgétaires. L'adoption en 2002 de la planification biennale en matière d'utilisation des ressources en personnel pour l'ensemble de l'équipe, a amélioré la transparence. Elle garantit également une certaine sécurité au personnel de coopération technique sous contrat. Néanmoins, pour le deuxième biennium consécutif, le plan de dotation en personnel 2006-2007 a dû revoir à la baisse les effectifs des services organiques et, dans une moindre mesure, des services généraux en dépit de la forte hausse de l'exécution des programmes. La nécessité de garantir des ressources en personnel au siège pour les projets augmente le coût de gestion des projets sur le terrain, réduisant du même coup la compétitivité de l'IPEC par rapport à d'autres agences d'exécution.

3.3.2. L'IPEC sur le terrain

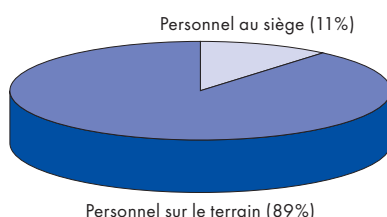
Au cours des dernières années, l'accent a été de plus en plus mis sur le travail politique en amont et les activités globales de sensibilisation fondées sur du concret; pourtant, l'IPEC reste avant tout un programme de terrain. Le Rapport global 2006 a réaffirmé que l'élimination effective du travail des enfants ne pourra se faire qu'à l'échelon national et que les Etats membres doivent être aux avant-postes des efforts consentis en ce sens.

Au rang des structures et mécanismes de terrain dont dispose l'IPEC pour appuyer les Etats membres dans cette tâche figurent les bureaux de l'OIT (nationaux, sous-régionaux et régionaux), le personnel de l'IPEC des bureaux extérieurs, les spécialistes du travail des enfants et les coordinateurs sous-régionaux basés à Addis Ababa, Bangkok, Dakar, New Delhi, Lima et San José. Divers membres du personnel d'assistance technique, allant des conseillers techniques principaux pour les projets régionaux aux spécialistes en matière d'évaluation, d'enquêtes et de programmation, travaillent actuellement dans les bureaux régionaux, sous-régionaux et nationaux.

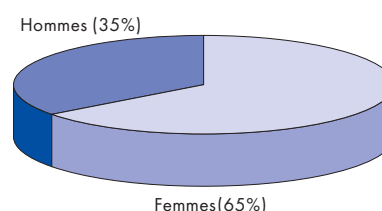
L'engagement de l'IPEC en faveur d'une décentralisation financière des projets de Genève vers les bureaux extérieurs de l'OIT a continué en 2006. Certains projets sont globaux par nature et Genève est le bureau régional pour l'Europe, y compris pour des pays d'Europe orientale et d'Asie centrale; la décentralisation totale ne peut donc être ni un objectif ni une éventualité. En 2006, la décentralisation financière du portefeuille de l'IPEC semble s'être stabilisée entre 70 et 75 pour cent. Le taux de décentralisation des fonds extra-budgétaires de l'OIT, hors portefeuille de l'IPEC, a été de 60 pour cent pour 2006. La décentralisation technique vers le terrain s'est intensifiée en même temps que le nombre de spécialistes du travail des enfants sur le terrain a progressé. En outre, l'importante décentralisation technique vers les conseillers techniques principaux expérimentés a augmenté la responsabilité du personnel de terrain.

Dans tous les pays où l'IPEC est opérationnel, les comités directeurs nationaux (CDN) et les comités consultatifs des projets/programmes (CCP) lui facilitent la tâche. Certains pays appliquent plusieurs programmes de l'IPEC, d'où des problèmes de cohérence, de coordination et d'efficacité. Au cours des années, l'IPEC a pris des mesures pour organiser les divers projets et

Graphique 3.
Le personnel de l'IPEC
au siège et sur le terrain



Graphique 4.
Le personnel de l'IPEC
selon le genre



activités, et aboutir à un programme national de l'IPEC cohérent et consistant, étroitement lié aux programmes nationaux de l'OIT, y compris les initiatives nationales en faveur du travail décent. En outre, la coordination et la mise en commun des ressources disponibles pour les projets de l'IPEC à l'échelon national ont généré des gains d'efficacité mais aussi des problèmes en termes de tenue de rapports pour les donateurs.

3.3.3. Développement des ressources humaines

L'IPEC dispose actuellement de 88 bureaux dans 75 pays et regroupe 474 membres des services organiques et des services généraux. Cinquante-trois salariés (soit 11 pour cent) travaillent au siège de Genève (Graphique 3). Les femmes représentent soixante-cinq pour cent du personnel de l'IPEC à travers le monde (Graphique 4). Le programme a su recruter de nombreuses femmes dans les services organiques aux niveaux international et national. Ainsi, elles sont plus nombreuses que les hommes au sein de ces services (38 contre 34).

Le processus de recrutement et de sélection de l'IPEC vise à attirer de nombreux candidats nationaux et internationaux hautement qualifiés. L'IPEC a pour politique d'afficher sur le site Internet de l'OIT les postes vacants pour tous les projets de coopération technique, même s'il ne s'agit pas d'une procédure requise par l'OIT. La durée réduite des projets de coopération technique (deux ou trois ans en général) conduit à d'importants mouvements de personnel; si le programme n'est pas en mesure de garder le personnel expérimenté, on assistera à une érosion de la base de compétences et de la mémoire institutionnelle. En conséquence, tous autres facteurs étant égaux, la priorité sera donnée, par le biais d'un plan de relève, au personnel de l'IPEC en service pour les vacances de poste. Jusqu'à présent,

en 2006, l'IPEC a pourvu 15 postes internationaux et 68 postes nationaux. Douze des 15 postes vacants à l'international ont été pourvu par un transfert ou une promotion interne alors que la majorité des postes nationaux ont été pourvus par des candidats externes.

Suite à la politique adoptée récemment par le Département de l'OIT en charge du développement des ressources humaines, relative à la décentralisation vers chaque secteur/département des fonds alloués à la formation, un coordonnateur de la formation a été nommé pour le Programme et une stratégie de formation IPEC a été développée de concert avec les membres du personnel. L'accent est mis sur le renforcement des compétences fondamentales et techniques du personnel en tenant compte des besoins de développement personnel lorsque ceux-ci présentent un intérêt à long terme pour l'OIT. Tous les membres nouvellement recrutés sont informés des valeurs et principes de l'OIT, des thèmes techniques spécifiques, de la planification stratégique et des procédures d'évaluation, d'établissement de rapports, de financement et d'administration.

Les consultations et les séminaires organisés régulièrement avec le personnel restent une composante essentielle du programme, qui vise à la fois à associer le personnel de terrain aux exercices de planification stratégique et à garantir un partage optimum des expériences et des enseignements.

Suite aux efforts consentis pour former l'ensemble du personnel de l'IPEC dans toutes les régions aux questions de l'intégration du genre, l'IPEC a désormais adopté une approche ad hoc, telle que suggérée par l'audit spécifique de l'OIT (2004-2005). Celle-ci inclut des notes d'information sur la notion de genre liées aux différents thèmes ainsi qu'une formation à l'intention des nouveaux membres du personnel et les conseillers techniques principaux de l'IPEC axée sur des questions de genre liées au travail des enfants et dispensée durant les programmes d'orientation.

3.3.4. Procédures opérationnelles

La saturation des ressources humaines et l'introduction d'IRIS a réduit le temps consacré à l'amélioration des procédures opérationnelles spécifiques de l'IPEC. Comme l'a noté le rapport de l'année précédente, le travail de l'IPEC sur les procédures opérationnelles est désormais réalisé dans le cadre des changements induits par IRIS. En 2005, la majorité du travail de l'IPEC dans ce domaine a essentiellement consisté à s'adapter au nouveau système IRIS et à collaborer avec l'équipe d'IRIS et le personnel du Secteur de la gestion et de l'administration dans l'objectif d'améliorer et de stabiliser le nouveau système au siège. Bien que très importante, cette phase est aussi très coûteuse en termes de temps; elle a absorbé pratiquement tous les efforts de l'IPEC durant 2005. L'OIT a également réuni plusieurs équipes pour préparer

le lancement d'IRIS sur le terrain; le personnel de l'IPEC a été étroitement associé à ce processus.

Le Manuel de gestion des programmes (POM) en ligne a continué d'évoluer durant cette année. Lancé il y a trois ans, le POM est actuellement remanié par des mises à jours constantes plutôt que par des changements d'envergure. Au cours de 2005, des conseils ont été ajoutés concernant la fermeture des programmes d'action, la partie consacrée au développement des ressources humaines a été élargie et le chapitre sur la communication a été actualisé.

Le travail avec les services des finances et des achats se poursuit afin de mettre à jour les circulaires d'achat de l'Organisation. Cela se traduira par une simplification des procédures, une amélioration de la documentation et l'intégration des méthodes de travail de l'IPEC dans celles de l'OIT.

PARTIE II

Points forts thématiques

II.1. LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE SECTEUR AGRICOLE

La grande majorité des enfants exploités à travers le monde ne travaillent pas dans les fabriques, les ateliers clandestins ou le commerce ambulant des régions urbaines; du lever au coucher du soleil, leur vie se résume à planter et récolter, épandre des pesticides et garder les troupeaux dans les fermes et les plantations des régions rurales. Le rapport global de l'OIT 2006, *La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée*, estime que 70 pour cent des enfants actifs à l'échelle mondiale sont absorbés par le secteur agricole. Ils exercent souvent des activités qui nuisent à leur santé, à leur sécurité, voire à leur vie, et les privent d'éducation.¹ Sans un effort concerté en vue de réduire le recrutement d'enfants par le secteur agricole, il sera impossible de réaliser l'objectif lié à l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016.

Alors que de nombreux pays sont parvenus à faire reculer les formes dangereuses de travail des enfants dans d'autres secteurs, divers facteurs alourdissent la tâche dans le secteur agricole, au rang desquels figurent la prépondérance de l'agriculture dans de nombreux pays en développement et les comportements et préjugés bien ancrés sur le rôle dévolu aux enfants des régions rurales. Lors de la discussion du rapport global pendant la Conférence internationale du Travail de juin 2006, la nécessité pour l'OIT d'axer plus particulièrement sur l'agriculture son action contre le travail des enfants au cours des quatre prochaines années a fait l'objet d'un large consensus parmi les gouvernements, les employeurs et les travailleurs.

1.1. FAIRE DE L'ÉLIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS L'AGRICULTURE UNE PRIORITÉ

Grandir dans une ferme: les images de filles et de garçons travaillant au grand air auprès de leurs parents ou grands-parents tout en apprenant les valeurs du travail et la satisfaction qu'il apporte semblent idylliques de prime abord. Mais la réalité est tout autre. Actuellement des millions d'enfants à travers le monde sont victimes d'exploitation dans des fermes et des plantations de tous types et de toutes tailles, et triment dans des conditions souvent effroyables, astreints à des travaux dangereux contre un maigre salaire, voire aucun salaire.

Indépendamment de l'âge, l'agriculture compte, avec l'extraction minière et la construction, parmi les trois secteurs les plus dangereux en termes de morts, d'accidents et de blessés. Selon les statistiques de l'OIT, l'agriculture concentre près de la moitié des accidents mortels dans l'agriculture.² Les risques potentiels sont nombreux et les niveaux de risque élevés. Bien souvent, les enfants sont contraints à travailler de longues heures, à utiliser des outils affilés conçus pour des adultes, à porter des charges trop lourdes pour leurs petits corps immatures et à manipuler des machines dangereuses. Ils sont également exposés aux pesticides toxiques, aux maladies, à des températures extrêmes et à des conditions hygiéniques malsaines, et ils sont souvent victimes de harcèlement et d'abus psychologique.³ Cette liste est loin d'être exhaustive.

¹ BIT: *La fin du travail des enfants: Un objectif à notre portée*, Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail 2006 (Genève, 2006), p. 8.

² OIT: *Sécurité et santé dans l'agriculture: Rapport (VI) I*, Conférence internationale du Travail, 88^e session, Genève, 2000, p. 3.

³ Pour plus d'information sur les risques encourus par les enfants engagés dans le secteur agricole, veuillez consulter *Guidebook 3: Eliminating hazardous child labour* tiré de la série de guides publiés récemment par l'IPEC *Tackling hazardous child labour in agriculture: Guidance on policy and practice* (Genève, BIT, 2006).

ENCADRÉ 6. EXPOSITION AUX PESTICIDES – UN GRAVE DANGER POUR LES ENFANTS

L'exposition des enfants aux pesticides et autres produits agrochimiques pose un problème particulier. Le corps des enfants absorbe davantage les substances toxiques à la fois par inhalation, absorption cutanée et ingestion. Ils ont une plus grande surface cutanée exposée que les adultes par rapport à leur poids. Affichant des comportements exploratoires et portant couramment «la main à la bouche», ils sont donc plus enclins d'entrer en contact et d'ingérer des pesticides et des résidus chimiques; ils sont aussi plus vulnérables aux accidents lorsque les pesticides et autres produits chimiques ne sont pas correctement entreposés (dans des bouteilles ou des récipients alimentaires par exemple) ou lorsque l'eau est stockée dans des récipients contaminés par des produits chimiques.

Dans le cas d'intoxications chimiques, la capacité du corps à éliminer la toxicité et rejeter les pesticides est une donnée importante. Le métabolisme des enfants diffère de celui des adultes. Ainsi, une recherche approfondie en laboratoire a montré une sensibilité accrue des enfants aux pesticides organophosphorés.¹

L'adolescence est la dernière période de croissance cellulaire rapide pendant laquelle s'accomplit une différenciation complète des organes reproducteurs. Une exposition durant cette période critique peut être particulièrement dangereuse.² On ne sait pas tout sur la nocivité de nombreux produits chimiques mais on sait que de nombreux facteurs contribuent à la vulnérabilité particulière des enfants aux produits chimiques, notamment leurs biologie, physiologie et comportement.

- **Biologie:** Les divers systèmes (nerveux central, immunitaire, reproducteur, hormonal et digestif) ainsi que les reins et les poumons du fœtus, du nouveau-né et de l'enfant sont immatures et en constante évolution. En fonction de l'état de développement et de divers autres facteurs, la capacité d'un enfant à éliminer la toxicité et rejeter les toxines diffère de celle d'un adulte; elle peut leur conférer une plus grande protection ou accroître leur vulnérabilité.
- **Physiologie:** Les enfants respirent plus d'air, consomment plus d'aliments et boivent plus d'eau que les adultes en proportion de leur poids corporel et leur épiderme est plus perméable aux pesticides.
- **Comportement:** Les jeunes enfants passent plus de temps que les adultes à l'extérieur; ils jouent et explorent le monde près du sol, là où se retrouvent souvent les concentrations les plus élevées de polluants. Ils ont tendance à tout porter à la bouche. Ignorant les risques potentiels qui les entourent, ils ne sont pas en mesure de se protéger des expositions éventuelles.

¹ Natural Resources Defense Council: *Trouble on the farm: Growing up with pesticides in agricultural communities* (Washington DC, 1998). ² National Research Council of the Institute of Medicine: *Protecting Youth at Work: Health, Safety and Development of Working Children and Adolescents in the United States* (Washington DC, the National Academy Press, 1998).

Mais toutes les formes de travail auxquelles sont affectés des enfants dans le secteur agricole ne leur portent pas préjudice ou n'entrent pas dans la catégorie des travaux à éliminer conformément à la convention (n° 138) sur l'âge minimum ou la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants. L'OIT n'entend pas interdire tous types de travaux agricoles aux enfants de moins de 18 ans. Il n'est pas question de bannir les activités appropriées à l'âge des enfants, présentant un risque mineur et n'entravant pas leur éducation et leur temps libre. En fait, de nombreux types de travail peuvent être bénéfiques aux enfants car ils les dotent de compétences pratiques et sociales utiles à leurs moyens d'existence une fois adultes. Les jeunes astreints à certains travaux agricoles font sou-

vent preuve de confiance en soi, d'estime de soi et de compétences professionnelles.

L'exploitation des enfants est ailleurs; vu le caractère intrinsèquement dangereux de nombreux types d'activités agricoles, la ligne entre l'acceptable et l'inacceptable est aisément franchie. Le problème ne se cantonne pas aux pays en développement et frappe aussi les pays industrialisés. Que les enfants travaillent sur la ferme familiale, louent leurs services à d'autres agriculteurs ou planteurs, ou migrent avec leurs parents pour travailler comme ouvriers agricoles, ils sont confrontés à des risques et des niveaux de risques plus élevés que les travailleurs adultes. Leur corps et leur esprit étant en pleine croissance et développement, l'exposition à des risques sur le lieu de travail peut avoir

des conséquences plus dévastatrices et durables, entraînant parfois des handicaps irréversibles. En outre, l'inexpérience et l'immaturité des enfants peuvent accroître le risque d'accident et d'autres types de préjudices physiques et psychologiques. L'encadré 6 illustre par exemple la nocivité pour les enfants d'une exposition aux pesticides et autres produits agrochimiques.

1.2. POUR RÉDUIRE LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS L'AGRICULTURE, IL FAUT SURMONTER D'ÉNORMES OBSTACLES

Il est difficile de faire évoluer les choses dans le secteur agricole pour de multiples raisons. Outre l'ampleur du phénomène, dans différentes cultures et régions du monde, il est par tradition difficile d'admettre que le «coup de main» donné par les enfants aux travaux agricoles, notamment dans le cadre d'une exploitation familiale, puisse constituer une forme de travail des enfants. Plus que tout autre secteur, l'agriculture est considérée comme une expérience utile et normale qui permet aux enfants d'acquérir les compétences qu'ils utiliseront dans leur vie d'adulte. Cette notion d'«exploitation familiale», profondément ancrée dans la culture et la tradition, fait qu'on imagine mal que des enfants sont exploités dans un tel environnement et qu'il est difficile d'entrer en contact avec eux pour s'attaquer au problème. Malheureusement, dans certaines régions du monde, ce «coup de main» démarre à l'âge de la scolarisation dans le primaire. Dans de nombreuses régions de pays en développement, des enfants pauvres, et en particulier des filles, sont recrutés par le secteur agricole dès leur plus jeune âge, parfois même dès 5 ans. Dans certains pays, on estime que 20 pour cent de la main-d'œuvre enfantine rurale a moins de 10 ans.⁴

L'invisibilité et le manque de reconnaissance du problème sont d'autres facteurs entravant la lutte contre le travail des enfants dans l'agriculture. Le travail des enfants peut échapper aux regards extérieurs lorsqu'il s'agit d'un travail à la pièce ou que l'enfant aide ses parents migrants à respecter les quotas imposés dans les grandes exploitations agricoles ou les plantations. De même, les accords de sous-traitance utilisés par les entreprises agricoles dans certains pays peuvent dissimuler une exploitation des enfants et permettre

aux employeurs de nier toute responsabilité à l'égard de cas de recrutement d'enfants sur leurs exploitations ou leurs plantations.

Historiquement et traditionnellement, l'agriculture est un secteur sous-réglementé dans de nombreux pays. De ce fait, la législation sur le travail des enfants, lorsqu'elle existe, est moins draconienne dans le secteur agricole que dans d'autres secteurs. Dans certains pays, les adultes et les enfants qui travaillent dans l'agriculture ne sont pas couverts ou sont exclus de la législation sur la santé et la sécurité applicable aux autres catégories de travailleurs adultes. Dans le secteur agricole, les enfants par exemple sont généralement affectés au fonctionnement de machines et à la conduite de tracteurs à un âge souvent plus jeune que dans d'autres secteurs.

Le manque d'éducation de qualité dans les régions rurales reculées constitue un autre écueil auquel se heurte la réduction du travail des enfants dans l'agriculture. Lorsqu'elles existent, les écoles sont souvent de piètre qualité et incapables de retenir les enseignants; l'assiduité scolaire est faible tout comme les normes de performance et les résultats scolaires. Pour les familles agricoles pauvres, la scolarisation, notamment au niveau du secondaire, est un luxe inabordable ou qui n'a pas lieu d'être, notamment lorsque parents et enfants n'envisagent pas l'éducation comme un moyen d'améliorer leurs chances d'avenir ou d'élargir leur choix de carrière.

A ces obstacles s'ajoute la pauvreté rurale. Il est désormais largement admis que pour réduire durablement le travail des enfants, il faut le relier à l'action en faveur du développement rural et de la réduction de la pauvreté. Bien souvent, les enfants des régions rurales représentent une main-d'œuvre bon marché qui tire les salaires vers le bas et freine l'adoption de méthodes ou de technologies de production plus performantes en vue d'améliorer la productivité des exploitations. En augmentant le salaire des ouvriers agricoles adultes et des agriculteurs, on pourra faire reculer le travail des enfants à long terme en garantissant à ces groupes des moyens économiques suffisants pour faire vivre leur famille et scolariser leurs enfants.

⁴ IPEC: *Le travail des enfants: L'intolérable en point de mire* (Genève, BIT, 1996).

1.3. LE TRAVAIL DE L'IPEC DANS LE SECTEUR AGRICOLE

Sa contribution substantielle à la lutte contre le travail des enfants dans de nombreux autres secteurs fait que l'IPEC est désormais mieux à même de se consacrer à une tâche immense et complexe: l'élimination des formes dangereuses de travail des enfants dans l'agriculture. Les projets et programmes d'action de l'IPEC se focalisant spécifiquement sur le secteur agricole comptent pour 15 pour cent de l'ensemble des activités du programme. Cependant, plusieurs grands projets pilotes plurinationaux ont été appliqués dans l'agriculture commerciale en Afrique et en Amérique latine au cours des cinq dernières années et plusieurs projets récents menés par l'IPEC dans les zones rurales de ces régions notamment incluent une composante axée sur l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture. Ces projets mettent l'accent sur la communauté: ils s'efforcent généralement d'améliorer la capacité des parties prenantes à lutter contre le travail des enfants, de renforcer la sensibilisation à l'échelon des villages et des communautés, et d'associer les membres des communautés aux activités telles que le suivi du travail des enfants. Les projets font également appel aux organisations patronales et aux syndicats le cas échéant dans l'objectif de renforcer le dialogue social entre ces groupes. Parfois, ils sollicitent aussi les organisations non gouvernementales. L'encadré 7 décrit la façon dont un projet mené par l'IPEC en Turquie vient en aide aux enfants des travailleurs migrants qui travaillent aux côtés de leurs parents.

Une des tendances récentes en matière d'élimination du travail des enfants dans l'agriculture concerne l'émergence d'initiatives axées sur un produit agricole spécifique et l'implication des parties prenantes intervenant tout au long de la chaîne d'approvisionnement du secteur choisi. Certaines se focalisent sur l'action directe auprès des enfants et de leur famille, la sensibilisation et le renforcement de la capacité des agences locales. D'autres concentrent leurs efforts à l'échelon national et global, et définissent des codes de conduite et des programmes de labellisation dans l'objectif de contraindre les exportateurs et les fournisseurs à interdire le travail des enfants et à contrôler son éradication. L'IPEC a appuyé plusieurs de ces alliances sectorielles au cours des dernières années, notamment dans le secteur de la banane, du cacao et du tabac.⁵

1.4. ALLER DE L'AVANT

Afin d'accélérer l'élimination du travail des enfants dans le secteur agricole, l'IPEC développe actuellement de nouvelles stratégies fondées sur une concertation et une collaboration plus étroites avec les organisations agricoles internationales et les organisations d'employeurs et de travailleurs, et il accentue l'effort de communication centré sur la Journée mondiale contre le travail des enfants 2007, qui aura pour thème l'agriculture. L'IPEC s'efforcera également d'intégrer cette question dans les activités en cours de l'OIT concernant l'emploi des jeunes et le développement rural par l'emploi.

1.4.1. Coopération avec les agences et les organisations agricoles internationales

Les agences et les organisations agricoles internationales peuvent contribuer fortement à l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture, notamment pour ce qui concerne les travaux dangereux. Ces organisations sont un intermédiaire influent à l'échelon national du fait des relations étroites qu'elles entretiennent avec les ministères ou départements nationaux en charge de l'agriculture, des services de vulgarisation agricole, des organisations et coopératives d'agriculteurs, des organisations de producteurs agricoles, des organismes de recherche agricole, etc.

Pour définir les actions à mettre en œuvre en vue d'éliminer les formes dangereuses de travail des enfants dans le secteur agricole, l'IPEC accentue la coopération avec les organisations agricoles internationales telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole, et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA), qui représente les agriculteurs/employeurs et leurs organisations, et l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA, qui représente les travailleurs et leurs organisations).

La consultation politique sur l'élimination du travail des enfants dans le secteur agricole

⁵ Pour plus d'information sur les initiatives à plusieurs parties prenantes, voir *Guidebook 3: Initiatives to tackle de la série Tackling hazardous child labour in agriculture: Guidance on policy and practice* (Genève, BIT, 2006).

ENCADRÉ 7. UN PROGRAMME PILOTE POUR LES ENFANTS TRAVAILLEURS DES FAMILLES AGRICOLES MIGRANTES EN TURQUIE

En Turquie, environ 65 pour cent des enfants actifs de moins de 15 ans travaillent dans l'agriculture. Dans les régions productrices de coton du sud du pays, de nombreux enfants d'ouvriers agricoles migrants travaillent aux côtés de leurs parents et migrent avec eux au gré du cycle des moissons. Ils peuvent difficilement être scolarisés attendu que la saison du coton, qui s'étend de mai à novembre, coïncide avec l'année scolaire. La majorité d'entre eux abandonnent leurs études et certains n'ont jamais fréquenté l'école.

Dans la région de Karatas près d'Adana, le ministère turc de l'Éducation nationale (MONE) applique actuellement un programme de l'OIT-IPEC (2005-2007) axé sur les besoins spécifiques des enfants astreints à des travaux agricoles saisonniers et sur l'impact de leur activité sur l'éducation. Ce projet prévoit la création d'internats ouverts toute l'année et d'un système de suivi du travail des enfants par le milieu scolaire réunissant éducateurs, parents, employeurs (agriculteurs), travailleurs sociaux et autorités locales dans l'objectif d'identifier les enfants actifs et de s'assurer qu'ils ne réintègrent pas le monde du travail. Divers services, dont des programmes préscolaires spéciaux et des maternelles ouvertes toute l'année, prennent également en charge les frères et sœurs plus jeunes afin de les empêcher d'alimenter la main-d'œuvre enfantine.

Le projet regroupe deux composantes essentielles. La première vise à créer un environnement politique favorable afin de réaliser les objectifs de la Turquie en matière d'éducation pour tous et d'élimination du travail des enfants. La seconde est une aide directe qui vise à soustraire les enfants des travaux agricoles dangereux, à les éloigner des travaux agricoles saisonniers et à les faire bénéficier de programmes éducatifs formels/non formels ou d'une formation préprofessionnelle ou professionnelle. Ces composantes tiennent compte de données transverses, comme la notion de genre et la sensibilisation.

Un centre d'aide sociale axé sur la communauté a été créé à Karatas pour répondre aux besoins spécifiques des enfants ciblés par le programme et leur offrir diverses solutions de rechange mises sur pied à leur intention. Le centre a également pour vocation de suivre le déroulement de la scolarité de ces enfants.

Une autre activité majeure du projet concerne un service de proximité censé venir en aide de façon novatrice aux enfants économiquement actifs des régions rurales reculées, notamment par le biais de programmes d'éducation par les pairs et la création de réseaux avec d'autres programmes axés sur le bien-être des enfants.

Le programme a démarré en 2005 et jusqu'ici, près de 1400 enfants (dont 45 % de filles) ont été identifiés et enregistrés. Près de 700 d'entre eux ont été soustraits du secteur agricole et enrôlés dans le primaire. Plus de 100 enfants (majoritairement des garçons) ont abandonné le monde du travail pour intégrer un internat à Karataş, Kozan, Mustafabeyli ou Hilvan. Les enfants restants ont bénéficié de programmes d'éducation complémentaires et d'activités sociales mis sur pied par le centre d'aide sociale et les écoles primaires environnantes dans le cadre du programme.

organisée par l'IPEC en mai 2006 avec ces organisations a été l'occasion d'admettre l'importance de renforcer la cohérence des politiques sur le travail des enfants. Les organisations ont reconnu à l'unanimité que la Journée mondiale contre le travail des enfants offre l'occasion unique de faire passer un message consensuel fort sur l'élimination du travail des enfants dans l'agriculture.

Une deuxième concertation organisée en septembre 2006 à Rome a mis en évidence la nécessité d'élaborer conjointement des messages, des brochures, une stratégie de communication et des activités de terrain; la promotion des programmes pourrait se faire lors de la Journée mondiale contre le travail des enfants et autres événements à venir.

1.4.2. Journée mondiale contre le travail des enfants 2007

La Journée mondiale contre le travail des enfants 2007 offrira une importante plate-forme de communication pour renforcer la sensibilisation sur le travail des enfants dans le secteur agricole. Au rang des messages essentiels que l'IPEC fera passer à cette occasion, figurent les points suivants:

- L'élimination des pires formes de travail des enfants à l'échelon mondial d'ici à 2016 passe obligatoirement par un redoublement des efforts en vue de réduire le travail des enfants dans l'agriculture, ce secteur étant le plus grand consommateur de main-d'œuvre enfantine.

- Certaines activités agricoles sont si dangereuses qu'il faut en bannir totalement le recrutement d'enfants. Par exemple, les enfants ne devraient pas manipuler ou épandre des pesticides et autres produits agrochimiques; ils devraient être protégés des expositions accidentelles et ne pas utiliser certains types de machines agricoles dangereuses.
- La création d'emplois pour les jeunes peut contribuer à l'éradication du travail des enfants dans l'agriculture, promouvoir l'emploi et le développement dans les régions rurales, et éliminer ou faire reculer la pauvreté.

1.4.3. L'emploi des jeunes dans l'agriculture

Un autre axe clé de l'activité de l'IPEC pour réduire le travail des enfants concernera la promotion de l'emploi des jeunes⁶ dans l'agriculture dans le contexte du travail décent. La création d'emplois pour les jeunes dans ce secteur peut contribuer à mettre un terme au travail des enfants, à promouvoir l'emploi et le développement dans les régions rurales, et à faire reculer la pauvreté par une augmentation des salaires. Mais de nombreux jeunes ne souhaitent pas travailler dans l'agriculture en raison des salaires peu attractifs, des horaires interminables, de la difficulté et de la dangerosité du travail, et des faibles perspectives de carrière.

Pour attirer les jeunes (de plus de 15 ans) dans ce secteur, il faut se pencher sur la formation spécifique, les emplois de qualité, les opportunités de carrière, les conditions de travail et les salaires décents, et les normes de santé et de sécurité élevées. La mise en place de ces conditions et normes constituera un défi majeur. L'autre problème concernera la recherche de moyens sûrs et créatifs de permettre aux jeunes ayant atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi de travailler dans l'agriculture sans que leur scolarité n'en soit affectée.

1.4.4. Liens avec l'emploi rural et la réduction de la pauvreté

En juin 2008, la 97^e session de la Conférence internationale du Travail abordera la question de la promotion de l'emploi rural dans l'objectif de réduire la pauvreté. L'élimination du travail des enfants dans l'agriculture est étroitement liée à la création d'emplois ruraux à la fois pour

les adultes et les jeunes dans le contexte du travail décent. Les enfants sont exploités comme main-d'œuvre bon marché dans des emplois qui devraient légitimement être occupés par des adultes. L'IPEC participe actuellement au groupe de travail interdépartemental chargé de préparer le document de discussion pour la CIT.

1.5. CONCLUSION

L'éradication du travail des enfants à l'échelon mondial d'ici à 2016 passe obligatoirement par l'intensification des efforts en vue de réduire le recrutement d'enfants par le secteur agricole. L'IPEC dispose d'une solide expérience en matière d'élimination du travail des enfants dans ce secteur; il faudrait en tirer parti d'autant que tous les projets menés en Afrique et en Amérique latine sur l'agriculture commerciale sont arrivés à terme.

L'IPEC pourrait notamment axer son travail sur le développement de partenariats avec les organisations agricoles internationales: le ferme engagement des agences agricoles internationales basées à Rome, des agriculteurs/employeurs et des travailleurs/syndicats agricoles, offre à l'OIT et à l'IPEC une occasion unique de jouer un rôle de premier plan dans l'éradication du travail des enfants dans l'agriculture. Il faudrait développer conjointement un communiqué, des informations et des programmes d'action bien conçus, et les lancer lors de la Journée mondiale contre le travail des enfants et au-delà.

L'agriculture pourrait être un secteur idéal pour promouvoir l'emploi des jeunes et le travail décent tout en faisant passer un important message aux agriculteurs, aux agences agricoles internationales et autres, qui confondent souvent l'interdiction du travail des enfants avec l'exclusion de toute forme de travail des enfants du secteur agricole, même sur les exploitations familiales.

En conclusion, il faut, sous l'égide de l'IPEC et de l'OIT, mener une campagne massive d'information et de sensibilisation sur l'éradication du travail des enfants dans l'agriculture si on veut que soit réalisé l'objectif lié à l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici à 2016.

⁶ D'un âge minimum légal d'admission à l'emploi tel que défini par la convention n° 138 de l'OIT.

II.2. LE RÔLE DES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS ET DE TRAVAILLEURS DANS LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

Les organisations d'employeurs et de travailleurs sont des acteurs incontournables de la lutte contre le travail des enfants. Le récent Rapport global de l'OIT¹ sur le travail des enfants souligne le rôle important joué par les partenaires sociaux dans le mouvement mondial contre le travail des enfants. Il insiste sur la nécessité d'approfondir et de renforcer ce mouvement pour en faire une stratégie centrale contribuant à la réalisation des objectifs de la communauté internationale.² Mais le rapport reconnaît aussi qu'à cette fin, des défis doivent encore être relevés et il demande aux partenaires sociaux d'approfondir et d'élargir leur engagement dans la campagne en faveur de l'élimination du travail des enfants et à l'OIT de renforcer leurs capacités.³

Les défis sont au nombre de trois: premièrement, il faut renforcer la capacité des partenaires sociaux, notamment d'opérer dans l'économie informelle, grand consommateur de main-d'œuvre infantile. Deuxièmement, l'ampleur prise par le mouvement mondial au cours de la dernière décennie a attiré une multitude d'acteurs, qui augmente le risque d'une duplication des activités. Dans ce contexte, les organisations d'employeurs et de travailleurs doivent définir rigoureusement leurs rôles respectifs et leurs avantages comparatifs. Troisièmement, l'IPEC connaît des contraintes en matière de capacité liées notamment aux délais pour la réalisation des objectifs et la mise en œuvre des programmes d'action.

2.1. LE RÔLE CENTRAL DES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS ET DE TRAVAILLEURS DANS LE MOUVEMENT MONDIAL CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

Quelle est la contribution des partenaires sociaux au mouvement mondial? A la fois les organisations d'employeurs et de travailleurs ont tout intérêt à engager la lutte contre le travail des enfants. Pour les employeurs, l'éradication du travail des enfants de la chaîne d'approvisionnement est un moyen d'accéder durablement aux marchés et d'améliorer leur productivité. Pour les syndicats, le travail des enfants à des fins économiques enfreint les objectifs fondamentaux des syndicats – emplois en plus grand nombre et droits au travail – et réduit les occasions des travailleurs adultes de gagner un revenu décent. Employeurs et syndicats ont tout intérêt à ce que le marché du travail fonctionne sur de bonnes bases⁴ et garantisse un travail décent.

Les organisations syndicales et patronales disposent d'effectifs importants et sont des organisations verticalement intégrées faisant le lien entre les niveaux local et mondial; à ce titre, elles offrent un potentiel considérable au mouvement mondial contre le travail des enfants. A chaque niveau ses avantages comparatifs sont susceptibles d'être exploités. Les organisations syndicales et patronales sectorielles sont les mieux placées pour agir à l'échelon local avec l'appui

¹ BIT: *La fin du travail des enfants: Un objectif à notre portée*, Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, CIT, 95^e session, Rapport I (B), 2006.

² Le plan d'action réaffirme l'objectif global lié à l'élimination effective du travail des enfants tel que défini par la Résolution de la Conférence internationale du Travail de 1996.

³ BIT, 2006, op. cit., p. 87.

⁴ B. Grimsrud. et T. Noonan: «The next steps» dans Grimsrud (ed.): *The Next Steps: Experiences and analysis of how to eradicate child labour* (Oslo, Fafo, 2002), p. 123.

de leurs centrales nationales, qui peuvent jouer un rôle décisif, et travailler dans l'arène politique aux côtés des gouvernements. A l'échelon international, des organismes tels que l'Organisation internationale des employeurs, la Confédération internationale des syndicats libres, la Confédération mondiale du travail et les fédérations syndicales peuvent soutenir les centrales nationales et exercer des pressions lors des débats politiques à l'échelon mondial.

Chaque partie dispose de ses propres armes pour lutter contre le travail des enfants, par exemple, la négociation collective pour les syndicats et les codes de conduite pour les organisations d'employeurs.

Pour engager la lutte contre le travail des enfants, les syndicats doivent avant tout s'en tenir à leurs avantages comparatifs et à leurs objectifs en qualité d'organisations de travailleurs. En fait, le respect des droits fondamentaux au travail est le meilleur moyen d'éliminer systématiquement et durablement le travail des enfants.

Les organisations d'employeurs ont également joué un rôle moteur dans le développement des normes internationales du travail et la réglementation du travail des enfants. Au même titre qu'elles influencent la demande de main-d'œuvre enfantine en recrutant des enfants, les entreprises de toutes tailles peuvent contribuer à l'éradication du problème. En tant qu'institutions citoyennes, elles doivent adopter un comportement éthique et respecter la législation nationale. La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est un concept par lequel les entreprises dépassent le cadre juridique pour faire, sur une base volontaire, une contribution positive conforme à leur rôle dans la société.⁵

2.2. TYPES D'ENGAGEMENT DE LA PART D'ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS ET DE TRAVAILLEURS

Avec l'appui de l'IPEC, les organisations d'employeurs et de travailleurs se sont engagées dans diverses actions de lutte contre le travail des enfants, qui peuvent être classifiées dans les rubriques suivantes:

- ☐ Campagnes de promotion et de sensibilisation
- ☐ Dialogue social et alliances sectorielles
- ☐ Renforcement de la capacité
- ☐ Observation et suivi du travail des enfants
- ☐ Elaboration des politiques nationales
- ☐ Promotion des normes internationales
- ☐ Collaboration avec les organismes régionaux
- ☐ Participation aux groupes de travail internationaux
- ☐ Assistance directe aux enfants travailleurs et à leur famille
- ☐ Création de réseaux avec d'autres partenaires de la société civile
- ☐ Recherche
- ☐ Réunions pour échanger l'expérience et développer des politiques
- ☐ Mobilisation des ressources

Même s'il existe un risque de chevauchement entre ces différentes catégories, cette classification est utile pour examiner les engagements multifacettes des partenaires sociaux dans le cadre du Programme.

2.2.1. Campagnes de promotion et de sensibilisation

Les campagnes de promotion et de sensibilisation, dont le lobbying, sont au cœur des activités des partenaires sociaux. Ainsi, au cours des dernières années, un des objectifs croissants des syndicats du monde entier a été de mener campagne en faveur de l'éradication du travail des enfants dans le secteur domestique. En Tanzanie, le Syndicat des travailleurs de la conservation, de l'hôtellerie, des gens de maisons et associés (CHODAWU) a adopté en 2004 une résolution en vue d'affecter 25 pour cent de ses ressources à la lutte contre le travail domestique des enfants. Au Pérou, le projet de l'IPEC contre l'exploitation des enfants domestiques a aidé le Syndicat des travailleurs domestiques à faire pression en faveur d'une nouvelle législation pour réglementer le secteur. Des activités de lobbying similaires ont été menées au Costa Rica et au Guatemala en vue d'une réforme de la protection juridique des enfants domestiques.

⁵ Voir BIT: *L'évolution du débat sur la responsabilité sociale des entreprises: enjeux pour les employeurs et leurs organisations*, Colloque des employeurs, 5-7 octobre, Genève, 2005.

2.2.2. Dialogue social et alliances sectorielles

On dispose de plus d'une décennie d'expérience en matière de création d'alliances sectorielles contre le travail des enfants. De par leur nature, ces initiatives contribuent à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et au dialogue social. A cet égard, le programme global de lutte contre le travail des enfants dans les mines «*Minors out of Mining*» (Les enfants hors des mines) lancé lors de la Conférence internationale du Travail de juin 2005, est un modèle de collaboration entre les partenaires sociaux du secteur. Cette initiative vise à éliminer complètement, dans un délai de dix ans, le travail des enfants dans les petites exploitations minières, dans lesquelles on estime qu'un million d'enfants sont affectés à des travaux particulièrement dangereux.

A un autre niveau, l'Association sucrière nationale (NSA) d'El Salvador a signé un protocole d'accord avec le ministère de l'Emploi et l'OIT en vue d'éliminer le travail des enfants dans le secteur. L'application de cette politique aux fournisseurs, majoritairement des coopératives, et l'offre de solutions de rechange non dangereuses pour les jeunes travailleurs ont permis à la NSA d'enregistrer un recul de 30 pour cent du travail des enfants entre 2004 et 2005.

2.2.3. Renforcement des capacités

Au fil des années, l'IPEC a développé divers outils en vue de soutenir le travail des partenaires sociaux sur des thèmes allant du suivi du travail des enfants à l'élaboration et la mise en œuvre des enquêtes d'évaluation rapide.

L'accord-cadre OIT-Norvège signé fin 2003 a fortement dynamisé les efforts de l'OIT en matière de renforcement de la capacité des partenaires sociaux. Cet accord a permis la promotion d'activités coordonnées à l'échelon national entre l'IPEC, ACTRAV et ACT/EMP. Ainsi, l'IPEC et ACTRAV ont collaboré à la mise sur pied d'ateliers de formation de formateurs destinés aux agriculteurs sur le thème de l'élimination des formes dangereuses de travail des enfants au Ghana, au Kenya, en Ouganda et en Roumanie.

L'IPEC a également souligné l'importance de l'éducation comme composante clé et, grâce à l'appui des gouvernements de Norvège et des Pays-Bas, il a, pendant plusieurs années, développé des outils en vue de renforcer la capacité des organisations d'enseignants à lutter contre le travail des enfants.⁶

2.2.4. Observation et suivi du travail des enfants

Le matériel développé par l'IPEC sur l'observation et le suivi du travail des enfants⁷ précise bien que, pour être efficace, le suivi exige une coopération active des organisations d'employeurs et de travailleurs du fait de leur expérience et connaissance spécifiques du lieu de travail.

L'atelier sous-régional organisé par l'OIT à Blantyre au Malawi du 21 au 23 novembre 2005 sur le thème des stratégies syndicales de lutte contre le travail des enfants dans l'agriculture commerciale, a rassemblé des représentants de 27 syndicats originaires de neuf pays d'Afrique australe. Cet atelier organisé conjointement entre l'IPEC et ACTRAV avait pour objectif d'analyser les résultats de la campagne «*Make your farm a child labour free zone*» (Faites de votre ferme une zone libre de travail des enfants) menée en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Son objectif principal étant l'éradication du travail des enfants dans les exploitations agricoles et de définir des stratégies visant à garantir la durabilité de ce type d'accord par le biais de mécanismes d'observation et de suivi appropriés.

2.2.5. Développement des politiques nationales

En participant à tous les comités directeurs nationaux de l'IPEC, les partenaires sociaux sont aux avant-postes de l'élaboration du programme national et donc en mesure d'influencer la politique nationale. De même, la ratification des conventions de l'OIT sur le travail des enfants offre aux partenaires sociaux l'occasion d'influer sur les politiques nationales et les plans d'action que doivent développer les gouvernements conformément aux termes de ces conventions.

En 1987, l'Inde a adopté une politique nationale sur le travail des enfants mise en œuvre dans le cadre de son programme national phare contre le travail des enfants (NCLP). Ce programme est actuellement complété par un vaste

⁶ Voir IPEC: *Le travail des enfants: matériel d'information à l'intention des enseignants, des éducateurs et de leurs organisations*, édition révisée (Genève, BIT, 2004).

⁷ IPEC: *Kit de ressources sur l'observation et le suivi du travail des enfants, Principes directeurs pour l'élaboration de processus d'observation et de suivi du travail des enfants* (Genève, BIT, 2005). Voir également IPEC: *Coffret pédagogique SCREAM (La défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias)*, (Genève, BIT, 2002).

projet INDUS⁸ appuyé par l'IPEC qui associe les partenaires sociaux au dialogue social. Les syndicats des 15 districts bénéficiant du projet INDUS sont représentés au sein du programme NCLP à l'échelon politique.

Les organisations d'employeurs et de travailleurs ont également été mobilisées en vue d'influencer la politique de développement. Au Honduras et en Tanzanie, les partenaires sociaux ont prôné avec succès l'intégration du travail des enfants dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et au Mexique, les principaux syndicats ont demandé que soit créée une commission nationale sur le travail des enfants.

2.2.6. Promotion des normes internationales

La récente ratification par le Pakistan de la convention n° 138 est le résultat du soutien et de la pression exercés par l'OIT, la Fédération des travailleurs du Pakistan et la Fédération des employeurs du Pakistan. De même, en Amérique latine, les syndicats ont joué un rôle de premier plan dans la promotion de la ratification des conventions n° 138 et n° 182.

L'atelier tripartite régional sur les ressources et le processus de mise en œuvre des dispositions des conventions n°s 138 et 182 de l'OIT relatives aux formes dangereuses de travail des enfants, qui s'est déroulé à Phuket (Thaïlande) en juillet 2005, a permis de dégager des plans de travail pour la période 2005-2007 et d'échanger les expériences. Ainsi, au Sri Lanka, un sous-comité technique, au sein duquel siègent les partenaires sociaux, a été créé dans le cadre du comité directeur national de l'IPEC afin de déterminer les formes dangereuses de travail des enfants.⁹

2.2.7. Participation à des groupes de travail mondiaux

Au cours des dernières années, l'IPEC s'est focalisé sur le dialogue politique international dans deux secteurs thématiques importants – l'éducation et l'agriculture – en créant des groupes de travail à l'échelon mondial. En 2005, un groupe de travail mondial sur le travail des enfants et l'Education pour tous a été mis sur pied; il réunit actuellement l'OIT, l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque mondiale, la Marche mondiale contre le travail des enfants et l'Internationale de l'éducation. En mai 2006, l'IPEC a organisé une

concertation politique avec cinq organisations internationales, dont celles représentant les partenaires sociaux, afin de débattre de l'abolition du travail des enfants dans l'agriculture. Elle était axée sur la cohérence et l'intégration. Une réunion s'est tenue à Rome en septembre 2006 afin de s'entendre sur un programme devant être lancé à l'occasion de la Journée mondiale 2007.

2.2.8. Collaboration avec les institutions régionales

Une des initiatives clés de l'IPEC a été la collaboration avec MERCOSUR¹⁰ et l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC). L'IPEC a fait la promotion d'un plan sous-régional triennal lancé par MERCOSUR et le Chili en 2001. Le plan de MERCOSUR incluait la création de liens entre les filets de sécurité sociaux et le mouvement syndical. Les syndicats ont joué un rôle central dans l'inscription de l'élimination du travail des enfants au rang des priorités régionales en juillet 2002. Depuis 2001, six pays de l'APEC (Indonésie, Mexique, Pérou, Philippines, Thaïlande et Viet Nam) ont noué des alliances dans lesquelles les partenaires sociaux ont joué un rôle essentiel aux niveaux national et régional pour ce qui concerne les travaux dangereux et l'importance de l'éducation.¹¹

2.2.9. Assistance directe aux enfants travailleurs et à leur famille

L'assistance directe aux enfants travailleurs est la réponse immédiate concrète au problème du travail des enfants et il n'est pas surprenant que les partenaires sociaux s'y soient intéressés.

Au Brésil, la Fondation *Abrinq* est un modèle efficace illustrant la façon dont le monde des affaires peut promouvoir les droits des enfants à l'instar de nombreux autres pays. Les exemples d'un engagement patronal à ce niveau s'accumulent. Au Pakistan par exemple, dans le cadre du

⁸ INDUS est un partenariat créé entre l'Inde et les Etats-Unis en vue d'éliminer le travail des enfants.

⁹ Voir IPEC: *Step by step: Examples of how countries determine hazardous child labour* (Genève, BIT, 2006).

¹⁰ MERCOSUR est un accord visant à promouvoir une intégration économique plus étroite entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay.

¹¹ Voir IPEC: *Out of work and into school: Our development challenge* (Bangkok, OIT, 2006).

projet mené par l'IPEC dans le secteur du tapis, l'Association des fabricants et des exportateurs de tapis du Pakistan a créé une ONG, la *Child Care Foundation*, en vue de fournir une éducation non formelle aux enfants recrutés par ce secteur. Cette initiative a été reproduite par l'association des employeurs du secteur des fours à briques dans l'Etat de Tamil Nadu en Inde dans le cadre du projet INDUS. La Confédération des employeurs des Philippines mène actuellement, dans divers secteurs, des actions pilotes axées sur l'assistance directe aux enfants, en matière d'éducation et de formation professionnelle.

2.2.10. Création de réseaux avec d'autres partenaires de la société civile

L'élimination du travail des enfants résulte d'un effort collectif plutôt qu'individuel. Dans cette optique, le Brésil a créé des structures décentralisées en vue de faciliter la mise sur pied de réseaux avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales. L'IPEC fait partie d'un réseau de dialogue social sur le travail des enfants à la fois au niveau central et au niveau gouvernemental.

L'exemple de l'Etat indien d'Andhra Pradesh illustre la façon dont les syndicats peuvent s'unir avec d'autres pour engager la lutte contre le travail des enfants. Il montre que la collaboration peut constituer un excellent point d'entrée permettant d'entrer en contact avec les travailleurs de l'économie informelle et de défendre les droits fondamentaux sur le lieu de travail.¹² L'OIT a facilité la collaboration entre six grands syndicats d'Andhra Pradesh peu habitués à coopérer et les a encouragés à rejoindre une coalition plus vaste en faveur de la convention n° 182, incluant d'autres partenaires de la société civile telles que des organisations patronales et des ONG.

2.2.11. Recherche

Les partenaires sociaux peuvent également contribuer à la recherche sur la nature et l'ampleur du travail des enfants. Au cours de la dernière décennie, la méthodologie d'évaluation rapide s'est imposée comme un important instrument¹³ de mesure des pires formes de travail des enfants qui échappent aux méthodes d'enquête plus traditionnelles. Les syndicats en particulier peuvent accueillir les chercheurs intéressés par le travail des enfants et participer au

processus d'enquête. Par exemple, au Sri Lanka, les représentants de la Centrale syndicale nationale se sont chargés des questionnaires lors d'une enquête d'évaluation rapide sur les enfants domestiques.¹⁴

2.2.12. Réunions en vue de partager les expériences et de développer des politiques

Au cours des trois dernières années, l'IPEC a organisé 16 réunions tripartites en Afrique, en Asie et en Amérique latine dans l'objectif de partager l'expérience et de promouvoir le dialogue politique autour de différents thèmes liés au travail des enfants, depuis les listes de travaux dangereux jusqu'au travail domestique des enfants. L'Atelier sous-régional sur les bonnes pratiques des syndicats en matière de lutte contre le travail des enfants (Chennai, Inde, décembre 2005) et l'Atelier interrégional sur le travail domestique des enfants et les syndicats (février 2006) sont deux initiatives importantes de partage des bonnes pratiques et d'identification des déficits en matière de politique sur les pires formes de travail des enfants dans l'économie informelle.

2.2.13. Mobilisation des ressources

L'IPEC reçoit des contributions d'organisations d'employeurs et de travailleurs en provenance de pays développés et de pays en développement. L'Initiative des partenaires sociaux italiens (IPSI), lancée en 1998, est un important modèle du Nord. Les syndicats italiens, en collaboration avec la Confédération générale de l'industrie italienne (CONFININDUSTRIA), ont contribué à hauteur d'un million de dollars à des projets de l'OIT et de l'UNICEF au Bangladesh, au Népal et au Pakistan. Le gouvernement italien a fait un versement équivalent et poursuivi l'action dans d'autres pays.

¹² Voir IPEC: *Coming together: From confrontation to collaboration – A tale of trade unions joining hands against child labour*, (Hyderabad, OIT, 2002).

¹³ Voir OIT/UNICEF: *Manuel sur la méthodologie d'évaluation rapide du travail des enfants* (Genève, OIT, 2005).

¹⁴ Voir N. Kannanga; H. de Silva et N. Parndigamage: *Sri Lanka-Child domestic labour: A rapid assessment*, Investigating the worst forms of child labour No. 26 (Genève, BIT, 2003), pp. 44-45.

2.3. DÉFIS POSÉS AUX PARTENAIRES SOCIAUX

L'évaluation par l'OIT de l'IPEC¹⁵ a conclu que sa collaboration avec les partenaires sociaux, fondée sur un soutien au renforcement de la capacité et à l'intégration d'activités, était bien établie. Cependant, le rapport précise que «la participation des partenaires sociaux au plan national pourrait encore être accrue par des actions stratégiques et ciblées».¹⁶

L'IPEC sert de catalyseur et de facilitateur; il offre aux partenaires sociaux de nombreuses occasions de s'engager davantage dans la lutte contre le travail des enfants, au rang desquelles figurent la promotion du dialogue social, le renforcement de la capacité organisationnelle, l'accès aux outils techniques, l'utilisation des plates-formes politiques, la création de réseaux, l'affectation de ressources aux programmes et l'appui financier.

Dans quelle mesure ces opportunités ont-elles été bien utilisées? Quatre composantes soulèvent des interrogations: capacité, engagement, cohérence et coopération.

Les syndicats font face à certaines contraintes particulières en termes de capacité et à des dilemmes politiques qui freinent leur engagement. Il faudra encore beaucoup de temps pour convaincre de nombreux syndicats que la lutte contre le travail des enfants, dans l'économie informelle notamment, contribue au renforcement de l'efficacité des structures syndicales pour l'avenir, autrement dit que la question du travail des enfants est un vecteur important de promotion du dialogue social dans le secteur des droits fondamentaux au travail et un point d'entrée dans l'économie informelle.¹⁷

Les organisations d'employeurs risquent d'être plus réactives que proactives quant à la perception qu'à l'opinion publique du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Cependant, rien ne sert d'anticiper la publicité négative; les éventuelles pressions des acheteurs peuvent avoir un impact négatif involontaire sur les enfants travailleurs et leur famille.¹⁸ Il est important que la protection des enfants passe avant toute tentative à court terme de protection du secteur. Les organisations patronales doivent aller au-delà d'un engagement minimaliste et s'impliquer davantage dans la lutte contre le travail des enfants – il est important qu'elles collaborent avec d'autres et se focalisent sur leurs sphères d'influence, non seulement sur leurs propres lieux de travail mais également au-delà.

A la fois les organisations d'employeurs et de travailleurs doivent exploiter leurs points forts, qui se résument à des activités de lobbying auprès des gouvernements afin qu'ils se conforment aux dispositions des normes internationales qu'ils ont ratifiées. En règle générale, l'assistance directe aux enfants travailleurs et à leur famille ne relève pas de cet avantage comparatif.

L'IPEC doit reconnaître ses propres contraintes en termes de capacité pour ce qui concerne le suivi des activités des partenaires sociaux et les exemples d'activités conjointes et leur diffusion. L'IPEC rend sans doute insuffisamment compte des activités menées avec les partenaires sociaux. Il faut résoudre les problèmes de communication externe et interne. Le personnel de l'IPEC reçoit actuellement une formation et des instructions spécifiques sur la collaboration avec les partenaires sociaux; celles-ci doivent s'intensifier, notamment en cas de renouvellement rapide du personnel.

2.4. VERS UN PLAN D'ACTION

Le rapport global demande aux partenaires sociaux de s'engager plus activement et stratégiquement dans la lutte contre le travail des enfants. L'OIT considère cette recommandation comme une priorité mais les moyens efficaces d'y parvenir ne sont pas spécifiés. L'IPEC a identifié une série d'opportunités pour développer des partenariats futurs avec les organisations d'employeurs et de travailleurs.

Ces opportunités sont à deux niveaux. Au premier rang, se trouvent les questions générales d'«ordre administratif» liées à l'amélioration des circuits de communication, au renforcement général de la capacité autour de thèmes comme l'établissement de rapports, le recours à la mobilisation des ressources, etc. Le deuxième rang regroupe des secteurs importants qui exigent une recherche et le développement de politiques,

¹⁵ Voir Conseil d'administration, novembre 2004: GB.291/PFA/11 291^e session.

¹⁶ *ibid*, para. 10.

¹⁷ La définition et le point de vue de l'OIT sur l'économie informelle sont tirés des *Conclusions concernant le travail décent et l'économie informelle* adoptée par la CIT à sa 90^e session, Genève 2002.

¹⁸ Voir OIT/UNICEF: *Addressing child labour in the Bangladesh garment industry 1995-2001: A synthesis of UNICEF and ILO evaluation studies of the Bangladesh garment sector projects* (New York et Genève, 2004).

particulièrement les jeunes travailleurs de l'économie informelle.

L'IPEC dispose d'une vaste expérience en matière de participation des partenaires sociaux mais, selon toute probabilité, il ne fait pas assez état de l'ampleur de ses activités. Il faut améliorer les réseaux de communication entre le siège de l'IPEC et le terrain et mieux documenter l'expérience (positive ou négative) avec les partenaires sociaux. En outre, l'IPEC devrait se montrer plus proactive et communiquer de manière plus régulière et directe avec les partenaires sociaux lors des réunions périodiques, telles que le Conseil d'administration du BIT et la Conférence internationale du Travail, et par le biais de l'internet. Concernant ce dernier point, l'IPEC a lancé deux initiatives intéressantes. Les partenaires sociaux devraient figurer en bonne place de la lettre électronique de l'IPEC tandis que le portail communautaire du 12 au 12, lancé par l'IPEC en octobre 2006, offre l'occasion unique d'un échange d'expériences avec les partenaires sociaux.

Les activités de formation et d'information du personnel de l'IPEC dans le secteur de la collaboration avec les partenaires sociaux doivent se poursuivre et il faut renforcer davantage la capacité relative à l'établissement de rapports, notamment de rapports financiers par les partenaires sociaux, dans le cadre d'un plan stratégique.

Il faut explorer de nouvelles opportunités pour mobiliser des ressources auprès des dona-

teurs qui n'ont pas pour habitude de travailler étroitement avec les partenaires sociaux. En outre, le modèle proposé par l'Initiative des partenaires sociaux italiens (IPSI) devra être élargi et il faudra dresser l'inventaire des initiatives similaires.

A un niveau politique supérieur, il y a urgence à analyser avec les partenaires sociaux l'évolution de l'interdiction du travail des enfants conformément à la convention n° 138 sur l'emploi des jeunes selon l'approche fondée sur le cycle de vie adoptée dans l'Agenda du travail décent. Les partenaires sociaux peuvent contribuer de manière importante à la clarification des politiques répondant aux besoins des jeunes travailleurs de l'économie informelle. Par exemple, si tous les travailleurs ont des droits, ceux-ci s'appliquent-ils aux jeunes travailleurs et incluent-ils le droit d'adhérer à un syndicat? Actuellement, de nombreux obstacles juridiques et politiques entravent ces efforts et retardent la réalisation de l'objectif lié à l'éradication du travail des enfants.

Cette clarification politique conceptuelle par les partenaires sociaux doit être étayée par la recherche avec l'appui de l'IPEC. Dans le cadre de son propre agenda de recherche, l'IPEC doit examiner les droits et besoins des jeunes travailleurs du secteur informel et le rôle que peuvent jouer les partenaires sociaux à ce niveau dans le cadre de l'Agenda du travail décent.

II.3. LES TRANSFERTS CONDITIONNELS EN ESPÈCES ET LE TRAVAIL DES ENFANTS: EXPÉRIENCES ET OPPORTUNITÉS *

Au cours des dernières années, le succès rencontré par plusieurs grands programmes de transferts conditionnels en espèces (TCE) menés en Amérique latine a suscité un intérêt en vue de les reproduire dans d'autres pays en développement. Les agences des Nations Unies et les banques de développement font désormais la promotion de ces programmes qu'ils considèrent comme une approche efficace permettant d'élargir l'assistance sociale aux plus démunis. La littérature sur ces programmes prolifère rapidement; elle se focalise surtout sur leur évaluation de différents points de vue.

Comme leur nom l'indique, les *transferts conditionnels en espèces* sont des programmes d'assistance sociale qui distribuent régulièrement de l'argent liquide aux ménages pauvres à la condition que les bénéficiaires respectent certaines obligations axées sur le développement humain, comme la scolarisation des enfants ou la participation à des programmes de santé (vaccination, visites régulières dans une clinique). Ils permettent donc d'utiliser des incitations financières pour motiver les participants et les convaincre d'adopter un comportement qui ne va peut-être pas dans le sens de leur intérêt individuel à court terme mais qui est important pour la société. Le prix Nobel Gary Becker considère ces programmes de façon assez abrupte bien qu'approbative, comme un moyen de «soudoyer» les parents pour qu'ils maintiennent leurs enfants à l'école.¹

La réduction du travail des enfants est rarement un objectif explicite dans la série actuelle des programmes de transferts conditionnels en espèces, à l'exception notable du Programme d'éradication du travail des enfants (*Programa de Erradicaçao do Trabalho Infantil, PETI*) au Brésil, qui cible les pires formes de travail des enfants. Néanmoins, plusieurs évaluations ont montré que certains de ces programmes ont contribué au recul du travail des enfants, même s'il ne s'agissait pas d'un objectif affiché. Mais bien souvent, ces programmes ne cherchent pas spécifiquement à lutter contre le travail des enfants pas plus qu'on n'évalue leur impact sur l'activité des enfants.

Ces programmes varient en taille, allant de programmes pilotes modestes pour quelques centaines de ménages et un faible coût (quelques millions de dollars des E.-U.) à des programmes plus vastes ciblant des millions de ménages et disposant d'un budget annuel de l'ordre de trois milliards de dollars des E.-U., comme au Brésil et au Mexique. Le montant du transfert, généralement versé tous les mois ou tous les deux mois, peut être fonction du nombre d'enfants éligibles au sein du ménage, de leur âge, niveau d'instruction et sexe, de la durée du programme, etc. Les fonds sont généralement versés aux femmes de la famille; cette façon de procéder s'est avérée un bon moyen de promouvoir l'autonomisation des femmes et le bien-être des enfants. Outre l'obligation d'une fréquentation scolaire minimale (normalement 80-90 pour cent du temps), la composante éducative peut inclure des conditions additionnelles, notamment la participation des enfants à des activités extrascolaires, comme pour le programme *PETI*, dans l'objectif de réduire le temps disponible pour occuper un emploi sans rapport avec leur éducation.

Ces programmes sont essentiellement des interventions qui cherchent à promouvoir la demande et l'utilisation de services sociaux. On part du principe que l'utilisation insuffisante de tels services par les pauvres est en partie imputable au manque d'informations sur leur disponibilité, à leur coût direct (transport, uniformes, etc.), et/ou au coût d'opportunité de la participation (comme le revenu du travail des enfants perdu pour cause de scolarisation). Mais pour que de telles interventions soient efficaces, il faut évidemment que des services sociaux existent, sous la forme d'écoles, d'enseignants et de cliniques et être de bonne qualité. En fait, la disponibilité même de ces services est souvent une considération clé

* Ce chapitre est une version réadaptée du résumé exécutif de H. Tabatabai: *Éliminer le travail des enfants: les potentialités des transferts conditionnels en espèces*, IPEC note de discussion (Genève, OIT, 2006)

¹ G.S. Becker: «'Bribe' third world parents to keep their kids in school», dans *Business Week* (1999), Vol. 11.22, Numéro 3656, p. 15.

pour le choix de la zone géographique bénéficiaire, ce qui désavantage forcément les régions les plus reculées, notamment les régions rurales. C'est pourquoi certains de ces programmes intègrent aussi des mesures pour améliorer l'offre de services sociaux adéquats (écoles, cliniques, etc.).

3.1. L'IMPACT DES PROGRAMMES DE TRANSFERTS CONDITIONNELS EN ESPÈCES SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS

Diverses évaluations ont étudié l'impact de ces programmes sur toute une série de résultats: pauvreté et consommation alimentaire, assiduité scolaire et performance, questions liées au genre, démographie, relations intrafamiliales, relations sociales à l'échelon de la communauté, et le travail des enfants.² D'une manière générale, les résultats concordent et sont positifs: ces programmes donnent des résultats encourageants pour ce qui concerne les objectifs clés. L'enquête de Rawlings sur les programmes de première génération menés en Amérique latine et aux Caraïbes conclut que «ce programme novateur a parfaitement réussi à s'attaquer à de nombreuses failles affectant la fourniture de l'assistance sociale, telles qu'un ciblage médiocre de la pauvreté, des effets dissuasifs et un impact limité sur le bien-être».³

Du point de vue du travail des enfants, le principal intérêt de l'approche des transferts conditionnels tient à ce qu'elle tend à s'attaquer aux racines du mal: pauvreté chronique, vulnérabilité aux chocs économiques, absence d'alternatives éducatives, discrimination par rapport au genre et autres facteurs culturels. L'étude de Rawlings sur les programmes appliqués en Amérique latine et dans les Caraïbes a également conclu qu'ils contribuaient au recul du travail des enfants.⁴ Pour ce qui est du projet brésilien *PETI*, seul programme s'étant fixé pour objectif premier de faire reculer les pires formes de travail des enfants dans les régions rurales, Yap et al. estiment qu'il a d'une part amélioré l'assiduité et les résultats scolaires, et d'autre part freiné le recrutement d'enfants sur le marché du travail et leur affectation à des travaux dangereux.⁵ Selon leurs estimations, la probabilité des enfants de 7 à 14 ans d'intégrer le monde du travail a chuté, passant de 17 pour cent à 10-13 pour cent dans l'Etat de Pernambuco, de 17 à 4 pour cent à Sergipe et de 38 à 12 pour cent à Bahia, Etat enregistrant le plus fort taux de participation des enfants à la main-d'œuvre à l'échelon national.⁶

De plus, *PETI* diminue la probabilité de voir des enfants assujettis à des activités à haut risque, à savoir celles susceptibles de figurer parmi les pires formes de travail des enfants. Mais le programme semble avoir eu peu d'influence sur la durée du travail (dix heures ou plus).

Une des composantes importantes de *PETI* est son programme extrascolaire (*Jornada Ampliada*) qui est obligatoire pour les enfants bénéficiant d'une bourse. L'objectif de base est de faire reculer le travail des enfants en maintenant les enfants à l'école deux fois plus longtemps et limiter ainsi le temps disponible pour le travail. Yap et al. estiment que, s'il est un volet essentiel de la lutte contre le travail des enfants, le programme extrascolaire ne suffit pas; le transfert ciblé apparaît nécessaire pour augmenter fortement la durée scolaire sur une base volontaire et réduire le travail des enfants.⁷

A la différence du *PETI*, le programme *Progres* mis en œuvre au Mexique n'avait pas pour objectif explicite de réduire le travail des enfants; néanmoins, ce programme «a réduit la probabilité du travail parmi les enfants de 8 à 17 ans de 10-14 pour cent par rapport au niveau observé antérieurement au programme».⁸ L'impact a été plus marqué pour les garçons de 12 à 13 ans mais on n'a noté aucune réduction significative pour les garçons âgés de 16 à 17 ans. Pour les filles, le recul a été tout aussi significatif.⁹ Le programme mis en œuvre en Equateur a également eu pour effet une grande baisse du travail des enfants.¹⁰

² Voir J. Das; Do Quy-Toan et B. Özler: «Reassessing conditional cash transfer programs», in *World Bank Research Observer*, 20.1, (Washington, 2005), pp. 57-80; L.B. Rawlings. «Une nouvelle approche de l'assurance sociale: l'expérience de l'Amérique latine avec les programmes de transferts conditionnels en espèces», dans *Revue internationale de sécurité sociale* (Genève, AISS, 2005), Vol. 58.2-3, pp. 133-61; E. Skoufias, *PROGRESA and Its Impacts on the Welfare of Rural Households in Mexico*, Research Report 139 (Washington DC, International Food Policy Research Institute (IFPRI), 2005).

³ L.B. Rawlings, op. cit.

⁴ *ibid.*

⁵ Y.T. Yap, G. Sedlacek et P.F. Orazem: «Limiting child labor through behavior-based income transfers: An experimental evaluation of the PETI program in rural Brazil» 18 juin 2002, Washington DC.

⁶ *ibid.*, pp. 13-14, 27.

⁷ *ibid.*, pp. 14, 19.

⁸ Rawlings, op. cit.

⁹ *ibid.*, p. 150.

¹⁰ N. Schady et M.C. Araujo: *Cash transfers, conditions, school enrolment, and child labour: Evidence from a randomised experiment in Ecuador*, Policy Research Working Paper 3930 (Impact Evaluation Series No. 3, Washington DC, Banque Mondiale, 2006).

D'autres programmes laissent apparaître un faible impact pour ce qui concerne le travail des enfants. Au Brésil, la réduction du travail des enfants était un des objectifs du programme *Bolsa Escola* lors de son lancement en 1996 dans certaines régions urbaines, mais le retrait des enfants du monde du travail ne l'était pas. Par la suite, le programme s'est révélé «peu» efficace sur le travail des enfants, en partie du fait d'une concentration de main-d'œuvre enfantine plus faible dans les régions urbaines par rapport aux régions rurales.¹¹ De même, en se basant sur une revue de la littérature et en analysant les données relatives à *Superémonos* (Costa Rica), Duryea et Morrison estiment que «ces programmes parviennent bien à promouvoir certains résultats comme la fréquentation scolaire, mais que d'autres objectifs, comme la réduction du travail des enfants, sont plus difficiles à réaliser».¹² Mais Yap et al. semblent considérer ce point comme une distinction qui ne fait pas de différence lorsqu'ils estiment que «l'expérience *PETI* suggère qu'en augmentant le temps scolaire, sur une base volontaire ou par décision gouvernementale, le travail des enfants peut reculer».¹³

3.2. LES INCONVÉNIENTS ET LA REPRODUCTIBILITÉ

Mais les programmes de transferts conditionnels en espèces ne présentent pas que des avantages. Il faudra sans doute des ressources importantes pour financer les transferts, toucher une large frange de la population et maintenir le programme suffisamment longtemps pour garantir la durabilité des résultats. Le ciblage, le suivi et l'évaluation s'appuyant sur des données importantes, de nombreux pays classés parmi les moins avancés seront désavantagés. La disponibilité et la qualité des services sociaux sont une condition préalable qui n'est pas toujours satisfaite. Les programmes devront également prévoir des options de sortie appropriées afin d'éviter une dépendance à long terme des bénéficiaires. Parmi les alternatives actuellement à l'étude figurent une baisse de l'allocation au-delà d'un certain temps et/ou la fixation d'un délai maximum pour bénéficier du programme. Dans d'autres cas, l'accent a été mis sur le développement d'opportunités additionnelles pour ceux qui sont arrivés au terme du programme et qui ont besoin d'autres types d'appui pour préserver les avantages acquis. Elles peuvent prendre la forme de

projets générateurs d'emplois, d'une formation professionnelle et d'un accès au micro-crédit, notamment pour les jeunes.

Le potentiel de reproductibilité est une question essentielle. La plupart de ces programmes ont été mis en œuvre en Amérique latine et dans les Caraïbes; or cette région recourt moins intensivement au travail des enfants que l'Afrique et l'Asie et les problèmes de ressources et de contraintes d'offre (disponibilité d'infrastructures éducatives, cliniques, etc.) y sont également moins graves que dans d'autres régions en développement. Mais, du point de vue du travail des enfants, la pertinence de ces programmes réside précisément dans son potentiel de reproductibilité dans d'autres parties du monde en développement. Ce qui nécessite à la fois une recherche et une expérimentation avec de nouveaux programmes. Par chance, les nouvelles initiatives abondent, notamment au Bangladesh, en Indonésie et en Turquie où les enfants bénéficiaires se comptent par millions. Dans les pays africains les plus pauvres (Ethiopie, Malawi, Mozambique et Zambie), les programmes de transfert de fonds sont plus modestes et de nature expérimentale. Contrairement aux programmes appliqués en Amérique latine, ils se focalisent davantage sur la réduction de la pauvreté à court terme plutôt que sur le développement humain à long terme, et aucun d'eux n'a jusqu'ici été conditionnel. Schubert et Slater attribuent ce fait à une série de problèmes qui se posent aux programmes de transferts conditionnels sur la scène africaine, à savoir si la prestation de service peut s'adapter à la demande additionnelle alors que les bénéficiaires s'efforcent de respecter les conditions imposées; les contraintes liées à la capacité de mise en œuvre qui freinent l'élargissement des projets pilotes; l'analyse bénéfices-coûts liées à l'imposition de conditions; et les considérations socio-culturelles, ethniques et politiques qui sont souvent d'ordre régional et national.¹⁴

¹¹ Le programme *Bolsa Escola* est devenu le programme *Bolsa Familia* auquel est désormais intégré le PETI; Yap et al., op. cit., p. 3.

¹² S. Duryea y A. Morrison: *The effect of conditional transfers on school performance and child labor: Evidence from an ex-post impact evaluation in Costa Rica*, Research Department Working Paper No. 505 (Washington DC, Banque interaméricaine de développement (BID), 2004).

¹³ Yap et al., op. cit., p. 19.

¹⁴ B. Schubert et R. Slater: «Social cash transfers in low-income African countries: Conditional or unconditional?» in *Development Policy Review*, 24.5 2006, pp. 571-78.

3.3. QUELLE VOIE POUR L'AVENIR?

Il faut renforcer la recherche pour mieux cerner la contribution potentielle des transferts conditionnels en espèces à la lutte contre le travail des enfants. Une des tâches à venir concerne la promotion de l'intégration du travail des enfants dans la recherche d'envergure actuellement en cours sur ces programmes. L'évaluation des programmes de transferts conditionnels en espèces et des programmes similaires doit prendre en compte leur impact sur le travail des enfants. Et surtout, un projet d'agenda de recherche qui, sans être exhaustif, va au-delà de ce que l'OIT peut, ou devrait faire, seule, et qui oriente son action dans au moins quatre grands domaines: 1) recensement de la littérature et de l'expérience disponibles; 2) évaluation de l'impact sur le travail des enfants; 3) reproductibilité, et 4) projets pilotes.

Il faut renforcer la recherche en matière de politique en vue d'orienter l'action; l'OIT devra faciliter l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de transferts conditionnels en espèces dans les Etats membres qui sollicitent son assistance, à l'instar de la Colombie, du Costa Rica, de l'Indonésie et du Mexique notamment. Au départ, elle peut prendre la forme d'études spécifiques et de petits projets pilotes exigeant de faibles ressources. Ces projets permettraient également à l'OIT d'améliorer sa base de connaissances et sa capacité de fournir des conseils en matière de politiques et une assistance technique appropriée sur demande, notamment par le biais de projets d'appui en vue d'aider les Etats membres à élaborer et mettre en œuvre des programmes assortis de délais dans l'objectif d'éliminer les pires formes de travail des enfants.

Au cours des derniers mois, l'OIT-IPEC a lancé plusieurs activités de faible envergure en vue de jeter les bases d'un travail plus important conformément à l'agenda proposé pour la recherche. Parmi celles-ci figurent la préparation d'une bibliographie annotée de la littérature sur les transferts conditionnels en espèces,¹⁵ l'examen de programmes existants sélectionnés (Bulgarie et Roumanie pour l'instant), des études thématiques, la participation à l'évaluation de l'impact sur le travail des enfants et la scolarité des divers programmes en cours (*PETI* au Brésil, *Familias en Acción* en Colombie, *Oportunidades* au Mexique et *Child Support and Old Age Grants* en Afrique du Sud¹⁶). Des consultations se déroulent actuellement en vue de développer la collaboration avec d'autres unités de l'OIT dans l'objectif de lancer

des activités communes reliant les problèmes liés au travail des enfants dans le contexte de l'approche de ces programmes avec les mesures en faveur du micro-crédit (par exemple, l'octroi initial de transferts aux plus démunis en vue de réduire leur vulnérabilité pourrait progressivement se changer en programme de micro-crédit), les programmes d'emploi des jeunes et les investissements à forte intensité de main-d'œuvre dans les activités d'infrastructure. Un atelier sur le thème des transferts et du travail des enfants devrait avoir lieu prochainement en collaboration avec l'UNICEF et la Banque mondiale.

La lutte contre le travail des enfants se résume généralement à deux approches: des interventions directes en vue de soustraire, réadapter et réintégrer les enfants travailleurs et des interventions indirectes prenant la forme d'actions politiques au niveau macro-économique incluant des efforts d'intégration visant à renforcer le rôle des politiques. L'approche des programmes de transferts conditionnels en espèces se situe entre ces deux axes; elle se définit comme un instrument ou une réponse politique capable de se focaliser spécifiquement sur la réduction du travail des enfants, mais qui ne cherche pas à s'engager plus directement dans le contrôle des processus liés à la prévention, au retrait, à la réhabilitation et à la réintégration. Il faut absolument évoluer vers des approches moins directes si on veut réellement éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016 comme le demande le *Rapport global sur le travail des enfants* (OIT, 2006).¹⁷ L'approche fondée sur les transferts en espèces peut être un outil puissant au service de cet objectif.

¹⁵ A. Schappe: *Conditional cash transfer: An annotated bibliography* (Genève, BIT, 2006), polycopié.

¹⁶ D. Budlender et I. Woolard: *The impact of the South African Child Support and Old Age Grants on children's schooling and work* (Pretoria et Genève, BIT, 2006).

¹⁷ BIT: «La fin du travail des enfants: Un objectif à notre portée», Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, CIT, 95^e session, Rapport I (B), Genève, 2006.

Annexes

ANNEXE I. SUIVI DE L'ÉVALUATION GLOBALE DE L'IPEC 2004

Evaluation du Programme focal sur l'abolition du travail des enfants (IPEC), novembre 2004

Champ d'application	Suivi proposé	Situation en décembre 2006
Campagnes de sensibilisation pour poursuivre l'effort de lutte contre le travail des enfants	■ Une stratégie claire remaniée en collaboration avec le Département de la communication et d'autres sur le plaidoyer et la mobilisation sociale	■ En cours de discussion
	■ Une évaluation globale réalisée par SCREAM	■ Ressources en cours d'identification
Mise en place de partenariats stratégiques permettant de bénéficier de l'appui et de l'expérience d'organisations et de mouvements internationaux et nationaux, notamment d'organisations d'employeurs et de travailleurs	■ Une stratégie conjointe claire sur les partenariats stratégiques	■ En cours de discussion
	■ Une évaluation stratégique globale des modalités du programme d'action	■ Modalités et ressources en cours d'identification; possibilité d'examen des évaluations des projets
Intégration du thème du travail des enfants au sein de l'OIT et en dehors, de façon à pouvoir bénéficier des compétences des institutions et harmoniser les activités dans le cadre de l'Agenda pour le travail décent	■ Des directives élargies et une stratégie conjointe avec d'autres services du BIT pour intégrer d'avantage le thème du travail des enfants et assurer une collaboration étroite et continue avec les programmes pour le travail décent	■ Résultat global pour 2006-2007
Amélioration des moyens utilisés pour fournir l'assistance technique en mettant davantage l'accent sur l'allocation et la mobilisation des ressources destinées à l'élaboration d'un programme, sur l'harmonisation des capacités entre le travail au siège et l'action sur le terrain, ainsi que sur la résolution des blocages structurels, ceci dans le cadre des changements institutionnels au sein du BIT	■ Une stratégie claire et élargie ainsi qu'un système de planification et d'assistance technique, étroitement liés au plan-cadre axé sur les résultats, et une analyse systématique de la situation nationale au moyen des Notes par pays ou autres documents de ce type	■ Les résultats de l'utilisation du plan-cadre axé sur les résultats serviront à améliorer la stratégie et les mécanismes ■ Proposition de développement des Notes par pays mises en place en 2005 et premières discussions sur les possibilités de financement; éléments inclus dans le projet proposé du suivi du Plan d'action global

Champ d'application	Suivi proposé	Situation en décembre 2006
Une attention plus soutenue accordée aux interventions en amont aux niveaux national et international, notamment en ce qui concerne les activités liées à la Déclaration et aux Objectifs du Millénaire pour le développement	■ L'élaboration de directives en ce qui concerne les travaux réalisés dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) en collaboration avec INTEGRATION et d'autres; y compris une liste d'indicateurs ■ Des études montrant comment le travail des enfants et les Objectifs du millénaire pour le développement sont reliés	■ Les directives sont le résultat global pour 2006-2007 et un outil sur l'intégration à mettre en place en 2008-2009 par le biais du projet de développement des connaissances ■ Sur l'agenda de recherche globale de l'IPEC; possibilités de financement par le biais du projet de renforcement des connaissances
Elargissement du plan-cadre axé sur les résultats et des outils logistiques pour la planification et l'évaluation des résultats directs	■ La mise en place du plan-cadre axé sur les résultats d'ici à novembre 2005	■ Version initiale du Plan-cadre axé sur les résultats mis en place en septembre 2005; a été utilisé et amélioré dans les ateliers régionaux en 2005 et 2006
Mise en œuvre du cadre d'évaluation d'impacts	■ Une politique délibérée pour promouvoir l'utilisation d'études rétrospectives de suivi ■ Des efforts de collecte de fonds pour la mise en place du système d'évaluation de l'impact	■ Des dispositions relatives à des études rétrospectives de suivi ont été intégrées à la majorité des projets élaborés et approuvés en 2006 ■ Un projet de quatre ans sur la mise au point et l'application du Système d'évaluation de l'impact a commencé en 2006
Autres domaines relatifs au document émanant du Conseil d'administration		
Gestion des connaissances	■ Une stratégie claire sur le renforcement des connaissances dans le cadre du plan-cadre axé sur les résultats ■ Une stratégie pour reconfigurer les systèmes d'information de l'IPEC et assurer le lien avec les institutions ■ L'évaluation globale des connaissances	■ Renforcement des connaissances introduit dans le plan-cadre axé sur les résultats; ce projet a commencé en septembre 2005 ■ L'IPEC est l'un de premier projet de coopération technique à appliquer le nouveau Système de gestion du contenu de l'information intégré de l'OIT. Sur cette base l'IPEC a reconfiguré sa base de données et son site Web ■ Révision interne et inventaire effectués dans le cadre de l'élaboration du projet spécifique en matière de connaissances financé en septembre 2005
Accords de gestion	■ L'élaboration avec le département INTEGRATION de l'OIT d'un guide de bonnes pratiques pour une collaboration efficace sur le travail des enfants	■ Fera partie des directives sur l'intégration à mettre en place en tant que résultat global pour 2006

ANNEXE II. PROGRÈS DES ETATS MEMBRES LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS N° 138 ET N° 182 AVEC L'APPUI DE L'IPEC

ANNEXE II.1. EXEMPLES D'INTERVENTIONS MENÉES EN 2006

A. Objectif opérationnel 1a.2

Sous-indicateur 1a.2(i)

A: Réforme législative

Exemples de pays ayant adapté leur cadre juridique aux normes internationales, y compris par l'établissement d'une liste des activités dangereuses pour les enfants.

- ☐ En **Equateur**, le Congrès a approuvé le projet de réforme du Code du travail. L'âge minimum d'admission à l'emploi a été fixé à 15 ans; le Code du travail s'harmonise ainsi avec les dispositions de la convention n° 138 et du Code de l'enfance et de l'adolescence. L'exploitation du travail des enfants est également interdite et des amendes sont prévues pour les contrevenants. Ainsi, le Plan national de lutte contre la traite, le trafic illégal de migrants, l'exploitation sexuelle et du travail, la pornographie et autres formes d'exploitation des femmes et des enfants et de corruption des mineurs a également été approuvé.
- ☐ En **Inde**, le ministère du Travail a révisé la liste des activités dangereuses établie dans la réglementation sur le travail des enfants (Child Labour Prohibition and Regulation Act, 1986) afin d'inclure le travail domestique et le travail dans les restaurants et les *dhabas* (petits bars à thé) dans la liste des professions et des activités interdites aux enfants.
- ☐ Au **Kenya**, l'examen de la liste des professions dangereuses pour les enfants a été finalisé et présenté au Comité directeur national en septembre 2006. Le ministère du Travail doit la rendre officielle d'ici fin 2006.
- ☐ En **Moldavie**, la mise à jour de la liste des professions et travaux interdits aux personnes de moins de 18 ans est achevée.
- ☐ Le Gouvernement fédéral du **Pakistan** a ratifié la convention n° 138 de l'OIT. Il a également

identifié une liste des professions dangereuses conformément aux dispositions de la convention n° 182. Cette liste a été publiée au journal officiel et couverte par la Loi sur l'emploi des enfants, 1991.

B. Objectif opérationnel 1a.2

Sous-indicateur 1a.2(i)

B: Fixation d'objectifs assortis de délais

Exemples de plusieurs pays ayant, avec l'appui de l'IPEC, réalisés des progrès pour développer des politiques et des programmes spécifiques de lutte contre les pires formes de travail des enfants, en accordant une attention particulière à la situation des filles et en fixant des objectifs assortis de délais.

- ☐ Au **Cambodge**, le Plan stratégique national en faveur du développement a été officiellement lancé le 15 août 2006 et il réitère l'engagement du pays à réduire le travail des enfants à 10,6 pour cent en 2010 et 8 pour cent en 2015.
- ☐ Au **Costa Rica**, le deuxième plan national pour l'élimination du travail des enfants et la protection des travailleurs adolescents a été publié.
- ☐ Dans la **République démocratique du Congo**, un décret interministériel concernant la création d'un comité national de lutte contre les pires formes du travail des enfants a été signé le 10 juin 2006 et publié le 12 juin 2006 à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants.

C. Objectif opérationnel 1a.2

Sous-indicateur 1a.2(i) C: Intégration du travail des enfants dans les politiques de développement pertinentes.

Exemples de pays ayant intégré le travail des enfants dans les politiques de développement pertinentes.

- ☐ Au **Ghana**, le gouvernement a révisé la Stratégie de réduction de la pauvreté par la croissance (SRPC II) afin d'inclure le travail des enfants, notamment en ce qui concerne les filles, dans les politiques, programmes et indicateurs. Au **Sénégal**, la seconde génération de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) inclut également un indicateur sur le travail des enfants.
- ☐ En **Tanzanie**, les questions relevant du travail des enfants sont incluses dans les objectifs opérationnels, les stratégies par groupes et les interventions de stratégie de réduction de la pauvreté II. D'autres secteurs politiques stratégiques du document incluent directement ou indirectement le VIH/SIDA, les groupes vulnérables, la protection sociale et les questions de genre. Un indicateur du travail des enfants est parmi les indicateurs pour le système de surveillance dans le cadre du plan principal de suivi de la pauvreté.
- ☐ Au **Népal**, un des sept objectifs fixés par la nouvelle politique de l'emploi et du travail concerne l'éradication du travail des enfants. La politique stipule que, pour être efficace, le plan principal sur l'élimination du travail des enfants nouera des liens avec d'autres projets sectoriels élaborés en faveur de la protection et du développement des enfants.
- ☐ Au **Sri Lanka**, le travail des enfants a été intégré dans la politique nationale sur l'emploi des jeunes.
- ☐ En **Zambie**, le cinquième plan national de développement inclut une composante sur le travail des enfants et la création d'emplois. Dans le cadre de ce plan, l'élimination du travail des enfants, notamment le volet prévention, a été identifié comme un secteur prioritaire spécifique.
- ☐ Au **Cambodge**, les questions relevant du travail des enfants ont été incluses, comme thèmes intersectoriels, dans le nouveau Plan stratégique d'éducation pour 2006-2010 du

ministère de l'Education, de la Jeunesse et des Sports.

- ☐ Aux **Philippines**, des indicateurs spécifiques du travail des enfants ont été inclus dans le Cadre pour l'évaluation et le suivi dans le secteur de l'éducation de base.
- ☐ Au **Costa Rica**, le ministère de la Planification et de la Politique économique examine actuellement les indicateurs définis dans le second plan national pour l'élimination du travail des enfants en vue de préciser son suivi dans le cadre du plan national de développement et les plans opérationnels annuels pour les institutions. Le ministère de l'Education publique développe le programme Education pour tous qui inclut également comme objectif d'éradiquer le travail des enfants.
- ☐ En **Indonésie**, le plan de travail 2006 du gouvernement fait référence à plusieurs activités, dont: 1) le programme d'élimination de la traite des enfants et de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et la protection des enfants victimes de traite; 2) les programmes de lutte contre le travail des enfants; 3) l'application du décret présidentiel n° 59/2002 au plan d'action national sur l'éradication des pires formes de travail des enfants.

D. Objectif opérationnel 1a.2

Sous-indicateur 1a.2(i)

D: Collecte et analyse des données

Exemples de pays ayant collecté et analysé des données sur le travail des enfants.

- ☐ En **Côte d'Ivoire**, par exemple, une enquête nationale sur le travail des enfants est menée par SIMPOC sur toutes les formes de travail des enfants.
- ☐ Au **Kenya**, le Bureau central de statistique a mené une enquête intégrée auprès des ménages incluant un module sur le travail, qui incluait les enfants très jeunes (dès cinq ans).
- ☐ En **Guinée**, le gouvernement mène une enquête de base sur le travail des enfants avec l'aide de l'IPEC à Dakar.
- ☐ En **Ouganda**, le bureau des statistiques a inclus un module sur le travail des enfants dans l'enquête nationale en cours auprès des ménages (2005-2006) et dans l'enquête à venir sur la santé et la démographie (2006-2007).

- ☐ Au **Mexique**, une enquête d'évaluation rapide sur les enfants domestiques du district fédéral a été menée.
- ☐ En **El Salvador**, le ministère de l'Éducation a inclus dans le recensement 2006 des effectifs scolaires des questions sur les formes dangereuses de travail des enfants qui seront posées à toutes les écoles du pays (publiques et privées, primaires et secondaires).
- ☐ En **Ukraine**, une enquête d'évaluation rapide est menée dans six secteurs de l'économie informelle dans deux régions pilotes (Donetsk et Kherson). Les résultats serviront à bâtir une base de connaissances sur les formes de travail des enfants existantes et à formuler des politiques sur les moyens possibles d'améliorer la situation des enfants travailleurs.
- ☐ En **Moldova**, les syndicats ont lancé des enquêtes sur les enfants domestiques dans les régions d'Ungheni et de Singerei.

E. Objectif opérationnel 1a.2

Sous-indicateur 1a.2(i)

E: Suivi du travail des enfants

Etats membres ayant progressé dans l'établissement des systèmes crédibles et globaux de suivi et de rapports sur le travail des enfants.

- ☐ En **République dominicaine**, un système de suivi du travail des enfants fonctionne à Azua et San José de Ocoa, avec l'aide des centres médicaux locaux, des employés du ministère de l'Agriculture et des inspecteurs du travail locaux.
- ☐ En **Indonésie**, à Java Est, le système de suivi du travail des enfants a été mis en place en vue de contrôler et de prévenir l'entrée des enfants dans les localités où sévit la prostitution.
- ☐ Au **Ghana**, un système de suivi multisectoriel intégré sur le travail des enfants, axé sur le district, lié au système central du Bureau de l'information sur l'emploi du ministère de la Main-d'œuvre, de la Jeunesse et de l'Emploi, a été élaboré et validé par les partenaires locaux.
- ☐ En **Turquie**, les syndicats et les organisations patronales ont concentré leurs efforts sur les enfants exploités dans le secteur industriel, le commerce de rues et l'agriculture saisonnière. Ils ont créé un bureau sur le travail

des enfants à Adana chargé de collecter des informations sur les enfants recrutés par les secteurs industriels qu'ils représentent. Cette information a servi à élaborer des politiques censées offrir aux apprentis de meilleures opportunités de formation, de libérer les enfants des activités inadaptées à leurs aptitudes et d'orienter les enfants travailleurs vers l'éducation formelle le cas échéant.

ANNEXE II.2. LES MANDANTS UTILISENT LES OUTILS, LES MÉTHODOLOGIES, LA RECHERCHE ET LES BONNES PRATIQUES

Le plan global de suivi de l'IPEC rendra également compte de la contribution des activités de l'IPEC à l'objectif opérationnel du programme et budget lié à la Déclaration – 1a.1: «Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail» puisqu'il concerne le travail des enfants, et ce grâce à l'indicateur 1a.1(i): «Les mandants utilisent des outils et recourent à d'autres mesures pratiques pour mettre en œuvre les principes et droits fondamentaux au travail», qui concerne l'IPEC.

A. Méthodologies, directives et matériel de formation

- ☐ Au **Chili**, le Service national des mineurs a multiplié les initiatives afin de garantir la durabilité de l'élaboration d'actions dans le cadre du Système proposé pour l'enregistrement des pires formes de travail des enfants. Dans différentes régions du pays, la police a dispensé une formation sur la détection des cas, la prévention et les sanctions encourues pour des crimes à caractère sexuel commis à l'encontre de mineurs. De plus, les policiers ont participé à l'organisation de vidéoconférences coordonnées par une ONG dans l'objectif d'améliorer le projet de législation sur la traite des êtres humains et l'immigration clandestine, qui est actuellement en cours de discussion devant le Congrès.
- ☐ En **Inde**, plusieurs réunions du comité directeur du projet national ont eu lieu à Uttar Pradesh, Madhya Pradesh et Tamil Nadu. Outre l'examen de la mise en œuvre du projet, ces réunions ont également été l'occasion d'élargir le débat pour aborder le problème

de l'éradication du travail des enfants dans les districts. Un effort a été fait pour partager les enseignements et les bonnes pratiques tirés du projet INDUS pour ce qui concerne la mise en œuvre du projet et la convergence. Le gouvernement de Madhya Pradesh a demandé au projet de lui fournir les logiciels (directives, questionnaire, listes de contrôle, etc.) nécessaires au déroulement d'exercices d'enquête et d'appropriation par les parties prenantes afin de les faire circuler parmi toutes les sociétés du programme national contre le travail des enfants.

B. Recherche

- En **El Salvador**, plusieurs ministères ont coopéré pour former un Comité national de prévention des accidents chez les enfants salvadoriens fabriquant des feux d'artifice. L'objectif principal du comité est de sensibiliser les autorités nationales et locales ainsi que l'opinion publique aux affections causées par l'absence de législation et de réglementations efficaces dans le secteur de la fabrication, du commerce et de l'utilisation de feux d'artifice. Les dommages sont autant physiques que psychologiques et le traitement médical est très coûteux pour les hôpitaux nationaux chaque année. L'IPEC cofinance la recherche en cours sous les auspices du comité sur la fabrication, le commerce et l'utilisation des feux d'artifice. L'objectif est d'identifier les facteurs de risque et de faire des recommandations pour chaque secteur.
- Avec l'appui de SIMPOC, le bureau national de statistique des **Philippines** teste des outils et des méthodologies de recherche sur le travail des enfants. Cela inclut le développement d'une série limitée de questions à inclure dans les enquêtes nationales par sondage en cours auprès des ménages et les enquêtes annexes auprès des ménages, le perfectionnement du questionnaire standard sur le travail des enfants et l'amélioration des méthodologies d'échantillonnage

basées sur les ménages pour les enquêtes sur le travail des enfants. Ce travail facilitera la disponibilité de données régulières sur le travail des enfants et le développement de données chronologiques dans le pays, permettant ainsi de comparer les données sur le travail des enfants au fil du temps et de promouvoir la durabilité de la collecte de données sur le travail des enfants.

C. Bonnes pratiques

- A **Madagascar**, la mise sur pied d'un sous-comité pour aider le Comité national de lutte contre le travail des enfants à devenir pleinement opérationnel, a constitué une bonne pratique. Le sous-comité peut se réunir fréquemment et se mobiliser rapidement pour aider le comité national à assumer ses responsabilités quotidiennes et ses activités spéciales. Le sous-comité a prouvé qu'il était une structure utile et efficace; il a permis de dynamiser le comité national. Par exemple, le sous-comité a joué un rôle directeur dans la planification et l'organisation d'un événement du type «*Carton Rouge*» (Carton rouge au travail des enfants) dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale contre le travail des enfants.
- Au **Maroc**, les mandants de l'IPEC ont collaboré à l'organisation d'un congrès national sur le thème «Pour un Maroc digne de ses enfants.» Lors d'un atelier qui s'est tenu pendant la Conférence, plus de 100 personnes ont bénéficié d'une formation sur l'exploitation des enfants à des fins économiques. Les participants ont présenté et discuté la stratégie nationale de lutte contre le travail des enfants, les bonnes pratiques fournies par les actions pilotes menées au Maroc, et les défis restant à relever. Le Congrès a lancé un processus en vue d'élaborer un plan national d'action pour lutter contre le travail des enfants, qui sera coordonné par l'Observatoire national pour les droits de l'enfant pour la période 2006-2008.

ANNEXE III. PROGRÈS RÉALISÉS VERS LA RATIFICATION UNIVERSELLE

Pays n'ayant pas encore ratifié les conventions n° 138 et/ou n° 182

X: non ratifiée. En gras: pays n'ayant ratifié ni la convention n° 138 ni la convention n° 182

Pays	Convention n° 138	Convention n° 182
AFRIQUE		
Cap-Vert	X	Ratifiée le 23.10.2001
Erythrée	Ratifiée le 22.02.2000 (âge minimum requis: 14 ans)	X
Gabon	X	Ratifiée le 28.03.2001
Ghana	X	Ratifiée le 13.06.2000
Guinée- Bissau	X	X
Libéria	X	Ratifiée le 02.06.2003
Sierra Leone	X	X
Somalie	X	X
AMERIQUES		
Canada	X	Ratifiée le 06.06.2000
Cuba	Ratifiée le 07.03.1975 (âge minimum requis: 15 ans)	X
Etats-Unis	X	Ratifiée le 02.12.1999
Haïti	X	X
Mexique	X	Ratifiée le 30.06.2000
Sainte-Lucie	X	Ratifiée le 06.12.2000
Suriname	X	Ratifiée le 12.04.2006
ETATS ARABES		
Arabie saoudite	X	Ratifiée le 08.10.2002
Bahreïn	X	Ratifiée le 23.03.2001

Pays	Convention n° 138	Convention n° 182
ASIE		
Afghanistan	X	X
Australie	X	Ratifiée le 19.12.2006
Bangladesh	X	Ratifiée le 12.03.2001
Iles Salomon	X	X
Inde	X	X
Iran, République islamique d'	X	Ratifiée le 08.05.2002
Kiribati	X	X
Myanmar	X	X
Nouvelle-Zélande	X	Ratifiée le 14.06.2001
Samoa	X	X
Timor-Leste, République démocratique du	X	X
Vanuatu	X	Ratifiée le 28.08.2006
EUROPE		
Estonie	X	Ratifiée le 24.09.2001
Monténégro	X	X
Ouzbékistan	X	X
République tchèque	X	Ratifiée le 19.06.2001
Turkménistan	X	X

ANNEXE IV. TABLEAUX FINANCIERS

Annexe IV.1 Affectations approuvées, dépenses et contributions enregistrées par pays ou région bénéficiaire (en dollars des E.-U.)

Pays ou région bénéficiaire	Donateur	Affectations approuvées 2006-2007 ¹	Dépenses 2006 ²	Contributions enregistrées ¹
Afrique du Sud	Norvège	213 000	95 000	87 000
	Total	213 000	95 000	87 000
Afrique	Brésil	200 000	38 000	2 000
	Canada	1 125 000	576 000	195 000
	Danemark	3 700 000	1 571 000	672 000
	Etats-Unis d'Amérique	13 674 000	6 812 000	1 727 000
	Finlande	155 000	121 000	17 000
	France	3 999 000	1 124 000	1 011 000
	ICA	558 000	366 000	129 000
	Pays-Bas	267 000	221 000	0
	Total	23 678 000	10 829 000	3 753 000
Afrique occidentale	Etats-Unis d'Amérique	2 071 000	256 000	299 000
	Total	2 071 000	256 000	299 000
Albanie	Italie	37 000	1 000	6 000
	Total	37 000	1 000	6 000
Amérique centrale	Canada	741 000	245 000	189 000
	Etats-Unis d'Amérique	5 228 000	2 386 000	361 000
	Italie	973 000	911 000	0
	Pays-Bas	74 000	67 000	0
	Total	7 016 000	3 609 000	550 000
Amériques	Espagne	5 318 000	1 768 000	994 000
	Etats-Unis d'Amérique	4 587 000	2 079 000	1 058 000
	Total	9 905 000	3 847 000	2 052 000
Asie et Pacifique	Danemark	84 000	67 000	0
	Etats-Unis d'Amérique	542 000	297 000	0
	Italie	730 000	325 000	142 000
	Japon	40 000	29 000	0
	JTUC – RENGO	104 000	4 000	1 000
	Pays-Bas	432 000	393 000	0
	Royaume-Uni	5 464 000	2 093 000	1 151 000
	UNHSF	421 000	326 000	2 000
	Total	7 817 000	3 534 000	1 296 000
Bangladesh	ACILS	194 000	87 000	0
	Allemagne	3 000	(4 000) ³	0
	BGMEA	38 000	28 000	0

Pays ou région bénéficiaire	Donateur	Affectations approuvées 2006-2007 ¹	Dépenses 2006 ²	Contributions enregistrées ¹
Bangladesh	ISPI	2 000	0	0
	Norvège	499 000	403 000	1 000
	Pays-Bas	1 832 000	1 267 000	103 000
	Royaume-Uni	630 000	172 000	0
	Total	3 198 000	1 953 000	104 000
Bénin	France	150 000	11 000	0
	Total	150 000	11 000	0
Brésil	Etats-Unis d'Amérique	4 073 000	1 893 000	827 000
	Total	4 073 000	1 893 000	827 000
Burkina Faso	Etats-Unis d'Amérique	51 000	47 000	3 000
	France	68 000	20 000	0
	Total	119 000	67 000	3 000
Cambodge	Etats-Unis d'Amérique	3 327 000	1 432 000	850 000
	Total	3 327 000	1 432 000	850 000
Cameroun	Etats-Unis d'Amérique	255 000	109 000	67 000
	Total	255 000	109 000	67 000
Caraïbes	Canada	102 000	52 000	0
	Total	102 000	52 000	0
Chine	Royaume-Uni	2 662 000	936 000	572 000
	Total	2 662 000	936 000	572 000
Colombie	Canada	550 000	427 000	2 000
	Total	550 000	427 000	2 000
Costa Rica	Canada	220 000	217 000	0
	Total	220 000	217 000	0
Côte d'Ivoire	Etats-Unis d'Amérique	250 000	2 000	27 000
	Total	250 000	2 000	27 000
Europe de l'Est	Etats-Unis d'Amérique	1 540 000	4 000	628 000
	Total	1 540 000	4 000	628 000
Europe orientale et Asie centrale	Allemagne	1 235 000	437 000	349 000
	Etats-Unis d'Amérique	2 143 000	819 000	332 000
	Total	3 378 000	1 256 000	681 000
Equateur	Etats-Unis d'Amérique	2 678 000	1 009 000	676 000
	Total	2 678 000	1 009 000	676 000
Egypte	Italie	85 000	0	3 000
	Norvège	12 000	11 000	0
	Total	97 000	11 000	3 000
El Salvador	Etats-Unis d'Amérique	4 107 000	1 837 000	392 000
	Total	4 107 000	1 837 000	392 000
Etats arabes	Etats-Unis d'Amérique	2 808 000	559 000	786 000
	Total	2 808 000	559 000	786 000
Ethiopie	Italie	7 000	0	0
	Total	7 000	0	0
Europe	Allemagne	2 365 000	1 374 000	380 000
	Pologne	20 000	0	0
	Etats-Unis d'Amérique	956 000	660 000	156 000
	Total	3 341 000	2 034 000	536 000

Pays ou région bénéficiaire	Donateur	Affectations approuvées 2006-2007 ¹	Dépenses 2006 ²	Contributions enregistrées ¹
Fédération de Russie	Finlande	498 000	253 000	97 000
	Remes, M. Seppo Juha	102 000	63 000	33 000
	Total	600 000	316 000	130 000
Ghana	Etats-Unis d'Amérique	3 983 000	998 000	769 000
	Total	3 983 000	998 000	769 000
Global	Etats-Unis d'Amérique	8 213 000	1 269 000	2 280 000
	Japon	277 000	128 000	112 000
	UNICEF	108 000	56 000	48 000
	Total	8 598 000	1 453 000	2 440 000
Guatemala	Etats-Unis d'Amérique	112 000	97 000	0
	Total	112 000	97 000	0
Haïti	Canada	243 000	232 000	0
	Total	243 000	232 000	0
Inde	Allemagne	23 000	0	0
	Etats-Unis d'Amérique	14 199 000	4 507 000	5 263 000
	Italie	3 536 000	943 000	0
	Royaume-Uni	4 211 000	1 733 000	795 000
	Total	21 969 000	7 183 000	6 058 000
Indonésie	Etats-Unis d'Amérique	3 710 000	1 629 000	1 029 000
	Total	3 710 000	1 629 000	1 029 000
Interrégional	Allemagne	666 000	255 000	76 000
	Belgique	111 000	42 000	6 000
	Canada	312 000	52 000	201 000
	ECLT	49 000	7 000	23 000
	Espagne	249 000	111 000	10 000
	Etats-Unis d'Amérique	13 668 000	6 553 000	1 204 000
	Finlande	200 000	46 000	30 000
	France	31 000	12 000	0
	Italie	1 375 000	717 000	294 000
	Japon	143 000	124 000	10 000
	Norvège	2 951 000	499 000	444 000
	Pays-Bas	585 000	448 000	26 000
	Royaume-Uni	596 000	456 000	22 000
	Suède	572 000	229 000	154 000
	Total	21 508 000	9 551 000	2 500 000
Jordanie	Etats-Unis d'Amérique	654 000	241 000	219 000
	Total	654 000	241 000	219 000
Kenya	Allemagne	229 000	9 000	110 000
	Norvège	4 000	0	0
	Etats-Unis d'Amérique	3 852 000	1 230 000	1 447 000
	Total	4 085 000	1 239 000	1 557 000
Madagascar	France	52 000	0	18 000
	Etats-Unis d'Amérique	3 549 000	491 000	260 000
	Total	3 601 000	491 000	278 000
Malawi	Etats-Unis d'Amérique	1 767 000	338 000	644 000
	Total	1 767 000	338 000	644 000

Pays ou région bénéficiaire	Donateur	Affectations approuvées 2006-2007 ¹	Dépenses 2006 ²	Contributions enregistrées ¹
Mali	France	20 000	0	7 000
	Etats-Unis d'Amérique	1 162 000	72 000	316 000
	Total	1 182 000	72 000	323 000
Mexique	Etats-Unis d'Amérique	1 203 000	587 000	181 000
	Total	1 203 000	587 000	181 000
Mongolie	Etats-Unis d'Amérique	1 616 000	426 000	484 000
	Total	1 616 000	426 000	484 000
Maroc	Belgique	290 000	105 000	125 000
	Etats-Unis d'Amérique	1 724 000	351 000	383 000
	France	160 000	56 000	69 000
	Total	2 174 000	512 000	577 000
Namibie	Suède	17 000	0	0
	Total	17 000	0	0
Népal	Allemagne	90 000	0	76 000
	Etats-Unis d'Amérique	2 649 000	1 189 000	35 000
	ISPI	13 000	0	0
	Italie	39 000	0	0
	Norvège	85 000	64 000	0
	Total	2 876 000	1 253 000	111 000
Niger	France	148 000	36 000	0
	Total	148 000	36 000	0
Pakistan	Allemagne	102 000	56 000	27 000
	Danemark	428 000	324 000	0
	Etats-Unis d'Amérique	5 455 000	1 775 000	1 186 000
	FIFA	498 000	75 000	39 000
	Norvège	635 000	10 000	31 000
	PCMEA	577 000	135 000	52 000
	SCCI	7 000	0	0
	SIMAP	103 000	49 000	0
	Suisse	619 000	411 000	0
	Total	8 424 000	2 835 000	1 335 000
Pays andins	Etats-Unis d'Amérique	16 000	0	0
	Total	16 000	0	0
Panama	Etats-Unis d'Amérique	995 000	199 000	180 000
	Total	995 000	199 000	180 000
Philippines	Allemagne	8 000	0	7 000
	Etats-Unis d'Amérique	3 118 000	1 519 000	1 287 000
	Total	3 126 000	1 519 000	1 294 000
République dominicaine	Etats-Unis d'Amérique	3 212 000	1 606 000	442 000
	République dominicaine	102 000	3 000	0
	Total	3 314 000	1 609 000	442 000
Sénégal	Etats-Unis d'Amérique	1 137 000	408 000	129 000
	Total	1 137 000	408 000	129 000
Sri Lanka	Etats-Unis d'Amérique	425 000	260 000	110 000
	Norvège	9 000	9 000	0
	UNICEF	1 470 000	284 000	156 000
	Total	1 904 000	553 000	266 000

Pays ou région bénéficiaire	Donateur	Affectations approuvées 2006-2007 ¹	Dépenses 2006 ²	Contributions enregistrées ¹
Tanzanie, République-Unie de	ECLT	741 000	105 000	6 000
	Etats-Unis d'Amérique	5 022 000	1 566 000	385 000
	Total	5 763 000	1 671 000	391 000
Thaïlande	Etats-Unis d'Amérique	1 312 000	10 000	59 000
	Total	1 312 000	10 000	59 000
Togo	France	108 000	53 000	0
	Italie - Provincia di Milano	57 000	10 000	21 000
	Total	165 000	63 000	21 000
Turquie	Allemagne	429 000	113 000	174 000
	Commission européenne	6 409 000	1 391 000	1 205 000
	Etats-Unis d'Amérique	1 237 000	731 000	101 000
	Total	8 075 000	2 235 000	1 480 000
Ukraine	Etats-Unis d'Amérique	456 000	412 000	5 000
	Total	456 000	412 000	5 000
Yémen	Etats-Unis d'Amérique	221 000	22 000	0
	Total	221 000	22 000	0
Zambie	Commission européenne	255 000	17 000	116 000
	Etats-Unis d'Amérique	1 854 000	87 000	330 000
	Total	2 109 000	104 000	446 000
Total		200 662 000	74 274 000	37 545 000

¹ Chiffres enregistrés au 31 Janvier 2007. ² Ces chiffres sont provisoires et peuvent être soumis à révision. ³ Les montants négatifs des dépenses sont les remboursements de fonds non dépensés par les agences d'exécution après achèvement des programmes d'action.

ABRÉVIATIONS

ACILS:	Centre américain pour la solidarité internationale des travailleurs
APFTU:	Confédération des syndicats du Pakistan
BGMEA:	Association des fabricants et exportateurs de vêtements du Bangladesh
ECLT:	Fondation pour l'éradication du travail des enfants dans la culture du tabac
FAO:	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIFA:	Fédération Internationale de Football Association
ICA:	Association internationale de la confiserie
ISPI:	Initiative des partenaires sociaux italiens
JTUC - RENGO:	Confédération des syndicats du Japon
NORAD:	Agence norvégienne de coopération et de développement
PCMEA:	Association des fabricants et exportateurs de tapis du Pakistan
SCCI:	Chambre de commerce et d'industrie de Sialkot
SIMAP:	Association des fabricants d'instruments chirurgicaux du Pakistan
UNESCO:	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNHCR:	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNHSF:	Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine
UNICEF:	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID:	Agence des Etats-Unis pour le développement international
US-DOL:	Département du travail des Etats-Unis
US-DOS:	Département d'Etat des Etats-Unis

Annexe IV.2 Affectations approuvées, dépenses et contributions enregistrées par donateur (en dollars des E.-U.)

Donateur	Pays ou région bénéficiaire	Affectations approuvées 2006-2007 ¹	Dépenses 2006 ²	Contributions enregistrées ¹
ACILS	Bangladesh	194 000	87 000	0
	Total	194 000	87 000	0
Allemagne	Bangladesh	3 000	(4 000) ³	0
	Europe	2 365 000	1 374 000	380 000
	Europe orientale et Asie centrale	1 235 000	437 000	349 000
	Inde	23 000	0	0
	Interrégional	666 000	255 000	76 000
	Kenya	229 000	9 000	110 000
	Népal	90 000	0	76 000
	Pakistan	102 000	56 000	27 000
	Philippines	8 000	0	7 000
	Turquie	429 000	113 000	174 000
	Total	5 150 000	2 240 000	1 199 000
Belgique	Interrégional	111 000	42 000	6 000
	Maroc	290 000	105 000	125 000
	Total	401 000	147 000	131 000
BGMEA	Bangladesh	38 000	28 000	0
	Total	38 000	28 000	0
Brésil	Afrique	200 000	38 000	2 000
	Total	200 000	38 000	2 000
Canada	Afrique	1 125 000	576 000	195 000
	Amérique centrale	741 000	245 000	189 000
	Caraïbes	102 000	52 000	0
	Colombie	550 000	427 000	2 000
	Costa Rica	220 000	217 000	0
	Haïti	243 000	232 000	0
	Interrégional	312 000	52 000	201 000
	Total	3 293 000	1 801 000	587 000
Commission européenne	Turquie	6 409 000	1 391 000	1 205 000
	Zambie	255 000	17 000	116 000
	Total	6 664 000	1 408 000	1 321 000
Danemark	Asie et Pacifique	84 000	67 000	0
	Pakistan	428 000	324 000	0
	Afrique	3 700 000	1 571 000	672 000
	Total	4 212 000	1 962 000	672 000
ECLT	Interrégional	49 000	7 000	23 000
	Tanzanie, République-Unie de	741 000	105 000	6 000
	Total	790 000	112 000	29 000
Espagne	Amériques	5 318 000	1 768 000	994 000
	Interrégional	249 000	111 000	10 000
	Total	5 567 000	1 879 000	1 004 000
Etats-Unis d'Amérique	Afrique	13 674 000	6 812 000	1 727 000
	Afrique occidentale	2 071 000	256 000	299 000
	Amérique centrale	5 228 000	2 386 000	361 000
	Amériques	4 587 000	2 079 000	1 058 000

Donateur	Pays ou région bénéficiaire	Affectations approuvées 2006-2007 ¹	Dépenses 2006 ²	Contributions enregistrées ¹
Etats-Unis d'Amérique	Asie et Pacifique	542 000	297 000	0
	Brésil	4 073 000	1 893 000	827 000
	Burkina Faso	51 000	47 000	3 000
	Cambodge	3 327 000	1 432 000	850 000
	Cameroun	255 000	109 000	67 000
	Côte d'Ivoire	250 000	2 000	27 000
	El Salvador	4 107 000	1 837 000	392 000
	Equateur	2 678 000	1 009 000	676 000
	Etats arabes	2 808 000	559 000	786 000
	Europe	956 000	660 000	156 000
	Europe de l'Est	1 540 000	4 000	628 000
	Europe orientale et Asie centrale	2 143 000	819 000	332 000
	Ghana	3 983 000	998 000	769 000
	Global	8 213 000	1 269 000	2 280 000
	Guatemala	112 000	97 000	0
	Inde	14 199 000	4 507 000	5 263 000
	Indonésie	3 710 000	1 629 000	1 029 000
	Interrégional	13 668 000	6 553 000	1 204 000
	Jordanie	654 000	241 000	219 000
	Kenya	3 852 000	1 230 000	1 447 000
	Madagascar	3 549 000	491 000	260 000
	Malawi	1 767 000	338 000	644 000
	Mali	1 162 000	72 000	316 000
	Maroc	1 724 000	351 000	383 000
	Mexique	1 203 000	587 000	181 000
	Mongolie	1 616 000	426 000	484 000
	Népal	2 649 000	1 189 000	35 000
	Pakistan	5 455 000	1 775 000	1 186 000
	Panama	995 000	199 000	180 000
	Pays andins	16 000	0	0
	Philippines	3 118 000	1 519 000	1 287 000
	République dominicaine	3 212 000	1 606 000	442 000
	Sénégal	1 137 000	408 000	129 000
	Sri Lanka	425 000	260 000	110 000
	Tanzanie, République-Unie de	5 022 000	1 566 000	385 000
	Thaïlande	1 312 000	10 000	59 000
	Turquie	1 237 000	731 000	101 000
	Ukraine	456 000	412 000	5 000
	Yémen	221 000	22 000	0
	Zambie	1 854 000	87 000	330 000
	Total	134 811 000	48 774 000	26 917 000
FIFA	Pakistan	498 000	75 000	39 000
	Total	498 000	75 000	39 000
Finlande	Afrique	155 000	121 000	17 000
	Fédération de Russie	498 000	253 000	97 000
	Interrégional	200 000	46 000	30 000
	Total	853 000	420 000	144 000

Donateur	Pays ou région bénéficiaire	Affectations approuvées 2006-2007 ¹	Dépenses 2006 ²	Contributions enregistrées ¹
France	Afrique	3 999 000	1 124 000	1 011 000
	Bénin	150 000	11 000	0
	Burkina Faso	68 000	20 000	0
	Interrégional	31 000	12 000	0
	Madagascar	52 000	0	18 000
	Mali	20 000	0	7 000
	Maroc	160 000	56 000	69 000
	Niger	148 000	36 000	0
	Togo	108 000	53 000	0
	Total	4 736 000	1 312 000	1 105 000
ICA	Afrique	558 000	366 000	129 000
	Total	558 000	366 000	129 000
ISPI	Bangladesh	2 000	0	0
	Népal	13 000	0	0
	Total	15 000	0	0
Italie	Albanie	37 000	1 000	6 000
	Amérique centrale	973 000	911 000	0
	Asie et Pacifique	730 000	325 000	142 000
	Egypte	85 000	0	3 000
	Ethiopie	7 000	0	0
	Inde	3 536 000	943 000	0
	Interrégional	1 375 000	717 000	294 000
	Népal	39 000	0	0
	Total	6 782 000	2 897 000	445 000
Italie – Provincia di Milano	Togo	57 000	10 000	21 000
	Total	57 000	10 000	21 000
Japon	Asie et Pacifique	40 000	29 000	0
	Global	277 000	128 000	112 000
	Interrégional	143 000	124 000	10 000
	Total	460 000	281 000	122 000
JTUC – RENGO	Asie et Pacifique	104 000	4 000	1 000
	Total	104 000	4 000	1 000
Norvège	Afrique du Sud	213 000	95 000	87 000
	Bangladesh	499 000	403 000	1 000
	Egypte	12 000	11 000	0
	Interrégional	2 951 000	499 000	444 000
	Kenya	4 000	0	0
	Népal	85 000	64 000	0
	Pakistan	635 000	10 000	31 000
	Sri Lanka	9 000	9 000	0
	Total	4 408 000	1 091 000	563 000
Pays-Bas	Afrique	267 000	221 000	0
	Amérique centrale	74 000	67 000	0
	Asie et Pacifique	432 000	393 000	0
	Bangladesh	1 832 000	1 267 000	103 000
	Interrégional	585 000	448 000	26 000
	Total	3 190 000	2 396 000	129 000

Donateur	Pays ou région bénéficiaire	Affectations approuvées 2006-2007 ¹	Dépenses 2006 ²	Contributions enregistrées ¹
PCMEA	Pakistan	577 000	135 000	52 000
	Total	577 000	135 000	52 000
Pologne	Europe	20 000	0	0
	Total	20 000	0	0
Remes, M. Seppo Juha	Fédération de Russie	102 000	63 000	33 000
	Total	102 000	63 000	33 000
République dominicaine	République dominicaine	102 000	3 000	0
	Total	102 000	3 000	0
Royaume-Uni	Asie et Pacifique	5 464 000	2 093 000	1 151 000
	Bangladesh	630 000	172 000	0
	Chine	2 662 000	936 000	572 000
	Inde	4 211 000	1 733 000	795 000
	Interrégional	596 000	456 000	22 000
	Total	13 563 000	5 390 000	2 540 000
SCCI	Pakistan	7 000	0	0
	Total	7 000	0	0
SIMAP	Pakistan	103 000	49 000	0
	Total	103 000	49 000	0
Suède	Interrégional	572 000	229 000	154 000
	Namibie	17 000	0	0
	Total	589 000	229 000	154 000
Suisse	Pakistan	619 000	411 000	0
	Total	619 000	411 000	0
UNHSF	Asie et Pacifique	421 000	326 000	2 000
	Total	421 000	326 000	2 000
UNICEF	Global	108 000	56 000	48 000
	Sri Lanka	1 470 000	284 000	156 000
	Total	1 578 000	340 000	204 000
Total		200 662 000	74 274 000	37 545 000

¹ Chiffres enregistrés au 31 Janvier 2007. ² Ces chiffres sont provisoires et peuvent être soumis à révision. ³ Les montants négatifs des dépenses sont les remboursements de fonds non dépensés par les agences d'exécution après achèvement des programmes d'action.

ABRÉVIATIONS

ACILS:	Centre américain pour la solidarité internationale des travailleurs
APFTU:	Confédération des syndicats du Pakistan
BGMEA:	Association des fabricants et exportateurs de vêtements du Bangladesh
ECLT:	Fondation pour l'éradication du travail des enfants dans la culture du tabac
FAO:	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIFA:	Fédération Internationale de Football Association
ICA:	Association internationale de la confiserie
ISPI:	Initiative des partenaires sociaux italiens
JTUC - RENGO:	Confédération des syndicats du Japon
NORAD:	Agence norvégienne de coopération et de développement
PCMEA:	Association des fabricants et exportateurs de tapis du Pakistan
SCCI:	Chambre de commerce et d'industrie de Sialkot
SIMAP:	Association des fabricants d'instruments chirurgicaux du Pakistan
UNESCO:	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNHCR:	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNHSF:	Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine
UNICEF:	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID:	Agence des Etats-Unis pour le développement international
US-DOL:	Département du travail des Etats-Unis
US-DOS:	Département d'Etat des Etats-Unis

Annexe IV.3 Contributions reçues des gouvernements et des organisations pour la période 1992-2006 (en dollars des E.-U.)

Donateur	1991-2003 ¹	2004	2005	2006	TOTAL
ACILS	-	-	-	154 300	154 300
Allemagne	62 339 167	867 684	1 540 702	1 219 276	65 966 829
APFTU	2 029	-	-	-	2 029
Australie	352 281	-	-	-	352 281
Autriche	237 941	-	-	-	237 941
Belgique	996 797	60 945	108 492	119 237	1 285 471
BGMEA	88 677	(25 000)	-	-	63 677
Brésil	-	-	200 000	-	200 000
Canada	9 253 838	2 352 380	394 007	570 516	12 570 741
Commission européenne	581 395	95 376	-	2 874 330	3 551 101
Danemark	2 956 483	1 994 844	1 891 172	1 890 047	8 732 546
ECLT	373 460	200 000	160 599	-	734 059
Espagne	19 113 132	2 025 361	2 017 302	2 564 102	25 719 897
Espagne - Ayuntamiento de Alcala de Henares	62 936	-	-	-	62 936
Espagne - Comunidad Autonoma de Madrid	357 586	-	(17 896)	-	339 690
Etats-Unis (Département d'Etat)	868 341	248 000	-	-	1 116 341
Etats-Unis (US-DOL)	80 703 215	34 130 307	45 637 361	53 775 828	214 246 711
FAO	-	-	4 125	-	4 125
FIFA	250 000	-	540 000	-	790 000
Finlande	3 959 228	527 783	505 906	-	4 992 917
France	8 756 993	780 414	3 141 380	1 233 997	13 912 784
Hey U Multimedia AG	-	23 697	-	-	23 697
Hongrie	16 000	-	-	-	16 000
ICA	449 940	449 940	100 000	-	999 880
ISPI	910 185	-	-	-	910 185
Italie	9 266 111	957 542	1 643 952	555 002	12 422 607
Italie - Provincia di Milano	-	60 890	-	-	60 890
Japon ²	144 984	-	254 147	159 653	558 784
JTUC - RENGO	126 966	44 523	40 771	41 986	254 246
Luxembourg	10 994	-	-	-	10 994
Norvège	4 877 583	113 961	1 280 906	3 229 401	9 501 851
Norvège (NORAD)	1 810 740	258 186	(81 136)	275 603	2 263 393

Donateur	1991-2003 ¹	2004	2005	2006	TOTAL
Nouvelle Zélande	41 360	-	-	-	41 360
Pay-Bas	10 748 522	606 154	2 567 478	1 132 539	15 054 693
PCMEA	1 214 530	302 572	-	-	1 517 102
Pologne	39 275	-	-	-	39 275
Portugal	36 536	-	-	-	36 536
Remes, M. Seppo Juha - Finlande	-	-	120 000	-	120 000
République de Corée	99 982	(68 473)	-	-	31 509
République dominicaine	-	-	102 308	-	102 308
Royaume-Uni	15 925 842	1 627 981	4 934 267	5 435 184	27 923 274
SCCI	378 467	-	-	-	378 467
Serono International S.A	7 353	-	-	-	7 353
SIMAP	65 932	-	94 764	-	160 696
Suède	2 366 737	-	(9 565)	(11 035)	2 346 137
Suisse	1 739 238	460 282	358 241	200 500	2 758 261
UNESCO	19 970	-	-	-	19 970
UNHCR	12 200	-	-	-	12 200
UNHSF	1 179 092	-	-	-	1 179 092
UNICEF	20 000	5 000	522 598	358 000	905 598
USAID	-	295 000	40 000	-	335 000
Total	242 762 038	48 395 349	68 091 881	75 778 466	435 027 734

¹ Les chiffres pour 1991-2003 incluent les contributions reçues en 2002 du Japon, 144 984 dollars des Etats-Unis, et de l'Australie, 216 982 dollars des Etats-Unis, qui ont été enregistrés dans le Fond de dépôt multi-bilatéral dans les comptes de l'OIT pour la coopération technique de l'IPEC.

² Les fonds ont été directement affectés au bureau régional de l'OIT à Bangkok et n'apparaissent pas dans les chiffres concernés.

ANNEXE V. EVALUATIONS ACHEVÉES EN 2006¹

(Evaluations indépendantes à moins d'indication contraire)

	Evaluations intermédiaires (10)	Evaluations finales (25)
Afrique (11)	■ Supporting the time-bound programme to eliminate the worst forms of child labour in South Africa's Child Labour Action Programme and laying the basis for concerted action against worst forms of child labour in Botswana, Lesotho, Namibia and Swaziland – RAF/03/P50/USA ■ Combating and prevent HIV/AIDS induced child labour in sub-Saharan Africa: Pilot action in Uganda and Zambia – RAF/04/P57/USA ■ Lutte contre le trafic des enfants aux fins d'exploitation par le travail, en Afrique de l'Ouest et Centrale LUTRENA Phase III – RAF/04/P58/USA Interim (<i>fait partie du cadre d'évaluation du projet LUTRENA</i>)² ■ Lutte contre le trafic des enfants aux fins d'exploitation par le travail, en Afrique de l'Ouest et Centrale – RAF/02/P51/USA (<i>fait partie du cadre d'évaluation du projet LUTRENA – évaluation INTERIM</i>)²	■ West Africa Cocoa and Commercial Agriculture Project to Combat Hazardous and Exploitative Child Labour (WACAP) – RAF/02/50/USA & RAF/03/06P/ICA ■ Supporting the time-bound programme on the worst forms of child labour in Tanzania – URT/01/P50/USA (<i>évaluation finale élargie</i>) ■ Building the foundations for combating the worst forms of child labour in Anglophone Africa (Capacity Building Programme) – RAF/02/P51/USA ■ Preventing child domestic work through education and training in sub-Saharan Africa – RAF/04/P56/NET (<i>fait partie d'une évaluation globale du projet</i>)³ ■ Combating trafficking in children in Benin, Burkina Faso and Ghana – RAF/01/P07/DAN (<i>fait partie du cadre d'évaluation du projet LUTRENA</i>)² ■ Socio-economic rehabilitation of 70 child victims of trafficking – BKF/04/P50/USA (<i>fait partie du cadre d'évaluation du projet LUTRENA</i>)² ■ Combating the trafficking of children for labour exploitation in Cameroon through supporting the strengthening of national anti-child trafficking legislation and of relevant institutional capacities for an effective legal enforcement – CMR/04/P50/USA (<i>fait partie du cadre d'évaluation du projet LUTRENA</i>)²

¹ Ce tableau comprend les évaluations terminées en 2006. Il couvre uniquement les évaluations entreprises par la section Conception, évaluation et documentation (DED) de l'IPEC ou celles dont DED a assuré la présentation formelle du rapport. Trois des 52 évaluations prévues en 2006 dans la version préliminaire de ce rapport (octobre 2006) ont été reportées en raison de changements intervenus dans l'approche d'évaluation. Quatre autres ont été combinées entre elles et reportées sur 2007, dont deux également pour des raisons de changement d'approche d'évaluation. Cinq ont été reportées sur 2007 en raison de changements dans la mise en œuvre du projet; deux en raison de conflits de planification et faute d'une équipe d'évaluation adaptée; deux en raison d'une extension de projets. Une autre évaluation non prévue initialement a été menée en 2006. ² Ceci est une série d'évaluations regroupées sous un seul rapport et ayant fait l'objet d'une évaluation globale. ³ Considéré dans le cadre global du programme d'évaluation couvrant aussi bien les projets sous-régionaux ou interrégionaux, dont un rapport global et des rapports sous-régionaux individuels.

	Evaluations intermédiaires (10)	Evaluations finales (25)
Amériques (10)	■ Prevention and elimination of child domestic labour and of commercial sexual exploitation of children in Chile, Colombia, Paraguay and Peru – RLA/04/P54/USA	■ Strengthening prevention of trafficking of children, adolescents and women for sexual exploitation to Europe, the United States and further destinations and establishing a rehabilitation and repatriation methodology of rescued persons (Brazil) – BRA/04/P50/USA ■ Contribution to the prevention and elimination of the commercial sexual exploitation of girls, boys and adolescents in Central America, Panama and the Dominican Republic (Phase I) – RLA/02/P51/USA ■ Prevention and progressive elimination of child labour in coffee and commercial agriculture in Central America, Panama and the Dominican Republic (Phase II) – RLA/03/P50/USA (autoévaluation) ■ Preventing the exploitation of child domestic workers in Haiti – HAI/03/P01/CAN & HAI/04/P50/CAN (autoévaluation) ■ Country programme for combating the worst forms of child labour in Panama – PAN/02/P50/USA ■ Contributing to the consolidation of the national policy for the prevention and elimination of child labour in Colombia. and addendum – COL/04/P50/CAN & COL/06/56/CAN ■ Prevention and elimination of child domestic labour (CDL) in the dumpsites of El Salvador, Guatemala and Honduras – RLA/01/P04/ITA ■ Preventing child domestic work through education and training Nicaragua/Honduras – RLA/04/P58/NET (fait partie d'une évaluation globale du projet)³ ■ Combating child labour through education in the time-bound programme of El Salvador ELS/02/02P/USA (évaluation finale élargie)

³ Considéré dans le cadre global du programme d'évaluation couvrant aussi bien les projets sous-régionaux ou interrégionaux, dont un rapport global et des rapports sous-régionaux individuels.

	Evaluations intermédiaires (10)	Evaluations finales (25)
Europe and Etats arabes (2)	National programme for the prevention and elimination of child labour in Jordan – JOR/02/50/USA	National programme for the prevention and elimination of the worst forms of child labour in the Ukraine – UKR/01/50/USA
Asie (7)	- Emergency response to child labour in selected tsunami affected areas in Sri Lanka – SRL/05/P50/USA - Reducing Labour Exploitation of Children and Women Combatting Trafficking in the Greater Mekong Sub-Region Phase II RAS/03/P04/UKM - Prevent trafficking in girls and young women for labour exploitation within China CPR/04/01P/UKM	- Supporting the time-bound programme in Nepal – the IPEC Core TBP Project – NEP/01/P50/USA - Preventing child domestic work through education and training in South-east and East Asia – RAS/04/P60/NET (<i>fait partie d'une évaluation globale du projet</i>)³ - Preventing child domestic work through education and training in South Asia – RAS/04/P58/NET (<i>fait partie d'une évaluation globale du projet</i>)³ - Prevention of trafficking in children and women at a community level in Cambodia and Viet Nam RAS/02/P09/HSF
Projet global & interrégional (5)	Prevention and reintegration of children involved in armed conflict: An inter-regional programme – INT/03/P52/USA⁴	- Combating child labour through education – TCRAM INT/03/P74/NET - Preventing child domestic work through education and training inter-regional component – TCRAM INT/04/P54/NET - APEC: Awareness raising campaign eliminating the worst forms of child labour and providing educational opportunities – INT/01/77/USA - Towards child labour monitoring as a tool for prevention, protection and withdrawal of children from work – INT/02/P54/USA

³ Considéré dans le cadre global du programme d'évaluation couvrant aussi bien les projets sous-régionaux ou interrégionaux, dont un rapport global et des rapports sous-régionaux individuels. ⁴ Cette évaluation a consisté en quatre sous-évaluations par pays et régions en utilisant le même cadre d'évaluation et ayant fait l'objet d'un rapport global.

